CEB

BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE

RAPPORT DU GOUVERNEUR 2009





CEB

BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE

La Banque de Développement du Conseil de l'Europe (CEB) a été créée le 16 avril 1956 afin d'apporter des solutions aux problèmes des réfugiés. Elle s'est depuis lors adaptée à l'évolution des priorités sociales en Europe. Sa mission est de contribuer au renforcement de la cohésion sociale en Europe.

OBJECTIFS

La CEB est une banque multilatérale de développement à vocation sociale. Avec ses 40 États membres, elle représente un instrument majeur de la politique de solidarité en Europe.

Depuis sa création en 1956, la Banque participe au financement de projets sociaux, répond aux situations d'urgence et concourt par là même à l'amélioration des conditions de vie dans les régions les moins favorisées du continent européen.

LE CONSEIL DE L'EUROPE ET LA CEB

La Banque est autonome juridiquement et financièrement. Elle procède d'un Accord Partiel des États membres du Conseil de l'Europe et est soumise à la haute autorité de celui-ci. Son siège administratif se trouve à Paris.

Rappelons que le Conseil de l'Europe a été créé le 5 mai 1949, par le Traité de Londres. Au cours de son histoire, le Conseil de l'Europe a affirmé son rôle en termes de garantie des droits de l'homme et de développement de la démocratie.

Parallèlement à cette action, le Conseil de l'Europe a suscité la création de plusieurs Accords Partiels, signés par une partie de ses États membres.

La Banque de Développement du Conseil de l'Europe (CEB), alors dénommée "Fonds de Réétablissement pour les réfugiés nationaux et les excédents de population en Europe", puis "Fonds de Développement Social du Conseil de l'Europe", a été le premier de ces Accords Partiels, signé par huit pays le 16 avril 1956. Aujourd'hui, elle compte 40 États membres.

Les relations entre la Banque et le Conseil de l'Europe sont assurées par le Secrétariat de l'Accord Partiel, situé à Strasbourg. Le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe émet un avis de recevabilité du point de vue politique et social pour chaque projet soumis à la Banque.

ACTIVITÉS

La Banque accorde des prêts pour financer des projets à vocation sociale. Son action est complémentaire de celle des autres organismes financiers intergouvernementaux ; elle joue un rôle central dans le financement des infrastructures sociales.

Les prêts de la Banque sont octroyés selon des critères précisément définis. Sont ainsi considérés comme prioritaires les projets qui "aident à résoudre les problèmes sociaux que pose ou peut poser aux pays européens la présence de réfugiés, de personnes déplacées ou de migrants résultant de mouvements de réfugiés ou d'autres mouvements forcés de populations

ainsi que de la présence de victimes de catastrophes naturelles ou écologiques".

En cinquante ans d'histoire, le champ d'intervention de la Banque s'est progressivement élargi à d'autres secteurs : éducation et formation professionnelle, santé, logement social, emploi dans les PME, amélioration de la qualité de vie en milieu urbain défavorisé et modernisation rurale, protection de l'environnement, sauvegarde du patrimoine historique et culturel, et infrastructures des services publics administratifs et judiciaires.

RESSOURCES FINANCIÈRES

L'activité de l'Institution est fondée sur le capital versé, les réserves et les capitaux levés sur les marchés financiers, la Banque ne bénéficiant d'aucune contribution financière annuelle de ses membres. Des émissions publiques et des placements privés lui permettent de tirer directement ses ressources des marchés de capitaux auxquels elle accède aux meilleures conditions.

Créée en 1956 avec un capital équivalent à 5,7 millions d'euros, la Banque dispose au 31 décembre 2009 d'un capital souscrit de 3,3 milliards d'euros. L'effet de levier est particulièrement remarquable puisque la Banque a pu verser, depuis sa création, 30 milliards d'euros de prêts.

NOTATION

Pour ses opérations à long terme, la Banque bénéficie de la meilleure notation auprès des trois agences Fitch Ratings (AAA), Moody's (Aaa) et Standard & Poor's (AAA).

GOUVERNANCE

Les organes de la Banque sont les suivants :

- Le Conseil de direction, composé d'un représentant par État membre. Son Président est M. Lars KOLTE, réélu le 14 juin 2008*.
- Le Conseil d'administration, composé également d'un représentant par État membre. Son Président est M. Rainer STECKHAN, réélu le 28 mars 2008.
- Le Gouverneur, M. Raphaël ALOMAR, réélu le 15 septembre 2005. Il est assisté par le Vice-Gouverneur Délégué, M. Nunzio GUGLIELMINO, réélu le 27 novembre 2009, et deux Vice-Gouverneurs, M. Apolonio RUIZ-LIGERO, réélu le 15 septembre 2005 et M. Imre TARAFÁS, élu le 30 mars 2007.
- Le Comité de surveillance, composé de trois membres choisis selon un système de rotation entre les États membres.

Le Comité exécutif est composé de 14 membres du Conseil d'administration et présidé par le Président du Conseil d'administration.

** Depuis le 1er janvier 2010, suite à la démission de M. Lars Kolte, le Conseil de direction est présidé ad interim par la Vice-Présidente, Mme l'Ambassadeur Margaret Hennessy.*

CHIFFRES-CLÉS

en millions d'euros

	2009	2008	2007
Prêts décaissés dans l'année	1 806	1 505	1 590
Projets approuvés dans l'année	2 665	1 861	2 414
Engagements signés dans l'année	2 050	1 958	2 621
Encours de prêts	12 198	12 423	12 007
Fonds propres (après affectation du résultat)	4 887	4 718	4 754
Capitaux propres (après affectation du résultat)	1 953	1 785	1 821
Total du bilan	22 731	21 403	18 509
Bénéfices	107,0	95,8	93,3
Compte Fiduciaire Sélectif Dividendes sociaux cumulés depuis la création du CFS	99,4	93,4	93,4
Solde disponible (après affectation du résultat)	28,7	26,4	26,1

2009

CEB

BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE

RAPPORT DU GOUVERNEUR

Exercice 2009



États membres de la Banque (année d'adhésion)

Albanie	1999	Hongrie	1998	Pays-Bas	1978
Allemagne	1956	Irlande	2004	Pologne	1998
Belgique	1956	Islande	1956	Portugal	1976
Bosnie-Herzégovine	2003	Italie	1956	République slovaque	1998
Bulgarie	1994	"l'ex-République yougoslave		République tchèque	1999
Chypre	1962	de Macédoine"	1997	Roumanie	1996
Croatie	1997	Lettonie	1998	Saint-Marin	1989
Danemark	1978	Liechtenstein	1976	Saint-Siège	1973
Espagne	1978	Lituanie	1996	*Serbie et Monténégro*	*2004*
Estonie	1998	Luxembourg	1956	Serbie	2004
Finlande	1991	Malte	1973	Slovénie	1994
France	1956	Moldova	1998	Suède	1977
Géorgie	2007	Monténégro	2007	Suisse	1974
Grèce	1956	Norvège	1978	Turquie	1956



SOMMAIRE

Composition des organes de la CEB 4
Approbation du nouveau Plan de développement 2010-2014 8

MESSAGE DU GOUVERNEUR 9

ACTIVITÉS DE LA CEB EN 2009 12

■ **PROJETS ET PRÊTS** 13
I. Faits marquants en 2009 13
II. Modalités d'intervention 13
1. Lignes d'action sectorielle 13
2. Modalités de financement et de suivi 15
III. Activités projets et prêts en 2009 16
1. Renforcement de l'intégration sociale 17
2. Gestion de l'environnement 25
3. Soutien aux infrastructures publiques à vocation sociale 27

■ **ÉVALUATION EX POST** 35

■ **ACTIVITÉS FINANCIÈRES** 36
I. Bilan économique en 2009 36
II. Portefeuilles obligataires 37
III. Produits dérivés 38
IV. Financement de l'activité en 2009 38
1. Opérations d'emprunt 38
2. Évolution de la dette 39
V. Résultat et bilan 40
1. Évolution du résultat 40
2. Évolution du bilan 40

■ **CONTRÔLE ET GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES** 42
I. Une fonction structurée et dynamique 42
1. Des départements dédiés 42
2. Des instances décisionnaires 43
3. Des instances de contrôle 43
II. Situation au 31 décembre 2009 44
1. Risque de crédit 44
2. Risque de marché 45
3. Risque opérationnel 46
III. Dispositif prudentiel 46
IV. Le contrôle de la conformité 46

■ **ADMINISTRATION** 48
I. Gestion des ressources humaines 48
II. Communication 49
III. Organigramme 50

ÉTATS FINANCIERS 53
États financiers 55
Notes annexes aux états financiers 61
Rapport de l'audit externe 96
Rapport du Comité de surveillance 98
Approbation des comptes par le Conseil d'administration 99
Approbation des comptes par le Conseil de direction 99
Bilan après affectation du résultat 100

NOTES AU LECTEUR 3ème couverture

Composition des organes de la Banque

au 31 décembre 2009*

CONSEIL DE DIRECTION		CONSEIL D'ADMINISTRATION
Lars KOLTE Économiste, Copenhague	**Présidents**	**Rainer STECKHAN** Ancien Directeur de la Banque mondiale
Margaret HENNESSY (*Présidente a.i. depuis le 1er janvier 2010*) Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentante Permanente de l'Irlande auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Vice-Présidents**	**Inta VASARAUDZE** Secrétaire d'État Adjointe, Ministère des Finances, Riga
Margarita GEGA Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentante Permanente de l'Albanie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Albanie**	**Sherefedin SHEHU** Vice-Ministre, Ministère des Finances, Tirana **Nezir HALDEDA** *(depuis le 6 janvier 2010)* Vice-Ministre, Ministère des Finances, Tirana
Hans-Dieter HEUMANN Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de l'Allemagne auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Allemagne**	**Holger FABIG** Chef de Division, Banques Multilatérales de Développement, Ministère des Finances, Berlin
Jan DEVADDER Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Belgique auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Belgique**	**Franciscus GODTS** Administrateur, Affaires Financières Internationales et Européennes, Service Public Fédéral Finances, Bruxelles
Zdenko MARTINOVIĆ Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Bosnie-Herzégovine auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Bosnie-Herzégovine**	**Ljerka MARIĆ** Directrice, Direction de la Planification Économique, Conseil des Ministres, Sarajevo
Andrey TEHOV Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Bulgarie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Bulgarie**	**Latchezar STEFANOV** Directeur des Finances Extérieures, Ministère des Finances, Sofia
Euripides EVRIVIADES Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de Chypre auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Chypre**	**Christos PATSALIDES** Secrétaire Permanent, Ministère des Finances, Nicosie
Anica DJAMIĆ Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentante Permanente de la Croatie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Croatie**	**Zdravko MARIĆ** Secrétaire d'État, Ministère des Finances, Zagreb
Christian OLDENBURG Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent du Danemark auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg **Karsten PETERSEN** (*depuis le 18 mars 2010*) Ambassadeur, Ministère des Affaires Étrangères, Copenhague	**Danemark**	**Thomas BØRNER** Conseiller Principal, Département des Finances, Ministère des Finances, Copenhague

* Les organes de la Banque sont les suivants : le Conseil de direction, le Conseil d'administration, le Gouverneur, le Comité de surveillance.
Aux termes de l'Article XIII, le secrétariat des organes la Banque est assuré par le "Secrétariat de l'Accord Partiel sur la Banque de Développement", au Conseil de l'Europe à Strasbourg (Chef de l'Accord Partiel : **Mme Giusi PAJARDI**, Secrétaire Exécutif des organes de la Banque : **M. György BERGOU**).

CONSEIL DE DIRECTION		CONSEIL D'ADMINISTRATION
Marta VILARDELL COMA Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentante Permanente de l'Espagne auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Espagne**	**Carmen LAÍN** Sous-Directrice pour les Institutions Financières Européennes, Ministère de l'Économie et des Finances, Madrid
Sulev KANNIKE Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de l'Estonie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Estonie**	**Martin PÕDER** Responsable du Département UE et Affaires Internationales, Ministère des Finances, Tallinn
Irma ERTMAN Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentante Permanente de la Finlande auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Finlande**	**Kristina SARJO** Conseillère Financière, Direction des Marchés Financiers, Unité des Affaires Internationales, Ministère des Finances, Helsinki
Paul DAHAN Ambassadeur, Représentant Permanent de la France auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**France**	**Sandrine GAUDIN** Responsable du Bureau Coordination et stratégie européenne, Direction générale du Trésor et de la politique économique, Ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, Paris
Zurab TCHIABERASHVILI Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Géorgie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Géorgie**	**Dimitri GVINDADZE** Vice-Ministre, Ministère des Finances, Tbilissi
Athanasios DENDOULIS Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Grèce auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Grèce**	**Dimitrios GIANNOS** Directeur Général, Direction de la Politique Économique Internationale, Ministère de l'Économie et des Finances, Athènes
Judit JÓZSEF Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentante Permanente de la Hongrie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Hongrie**	**László ÖRLŐS** Directeur Général Adjoint, Département des Relations Internationales, Ministère des Finances, Budapest
Margaret HENNESSY Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentante Permanente de l'Irlande auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Irlande**	**Niamh CAMPBELL** Directrice, Département des Finances, Dublin
Thórir IBSEN Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de l'Islande auprès du Conseil de l'Europe, Paris	**Islande**	**Árni GUNNARSSON** Conseiller Spécial auprès du Ministère des Affaires Étrangères, Reykjavik
Sergio BUSETTO Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de l'Italie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Italie**	**Antimo PROSPERI** Directeur Général, Direction VI du Département du Trésor, Ministère de l'Économie et des Finances, Rome
Vladimir RISTOVSKI Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de "l'ex-République yougoslave de Macédoine" auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**"l'ex-République yougoslave de Macédoine"**	**Natasa STOJMANOVSKA** Secrétaire d'État, Ministère des Finances, Skopje
Aiga LIEPIŅA Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentante Permanente de la Lettonie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Lettonie**	**Inta VASARAUDZE** Secrétaire d'État Adjoint, Ministère des Finances, Riga

Liechtenstein
DANIEL OSPELT
Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire,
Représentant Permanent du Liechtenstein auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg

GEDIMINAS ŠERKŠNYS Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Lituanie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Lituanie**	**ROLANDAS KRIŠČIŪNAS** Sous-Secrétaire du Ministère, Ministère des Finances, Vilnius
RONALD MAYER Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent du Luxembourg auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Luxembourg**	**ARSÈNE JACOBY** Conseiller de Direction 1ère Classe, Ministère des Finances, Luxembourg

Malte
JOSEPH LICARI
Ambassadeur, Représentant Permanent de Malte auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg

VIOLETA AGRICI Chargé d'Affaires a.i., Représentation Permanente de la Moldova auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Moldova**	**VICTOR BODIU** Ministre d'État, Chisinau
ZORAN JANKOVIĆ Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent du Monténégro auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Monténégro**	**MILORAD KATNIĆ** Vice-Ministre, Ministère des Finances, Podgorica
PETTER WILLE Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Norvège auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Norvège**	**EVAN C. KITTELSEN** Conseiller Principal, Ministère des Affaires Étrangères, Oslo
JACOBUS VAN DER VELDEN Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent des Pays-Bas auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Pays-Bas**	**JOS DE VRIES** Conseiller auprès du Ministère des Affaires Étrangères, La Haye
PIOTR ŚWITALSKI Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Pologne auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Pologne**	**JACEK DOMINIK** Sous-Secrétaire d'État, Ministère des Finances, Varsovie
AMÉRICO MADEIRA BÁRBARA Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent du Portugal auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Portugal**	**JOSÉ FERNANDO MORENO** Directeur Général Adjoint du Cabinet de Planification Stratégique, Politique Économique et Affaires Internationales, Ministère des Finances, Lisbonne
EMIL KUCHÁR Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la République slovaque auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**République slovaque**	**FRANTIŠEK PALKO** Vice-Ministre, Ministère des Finances, Bratislava
PAVEL HRNČÍŘ Chargé d'Affaires a.i., Représentant Permanent de la République tchèque auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg **TOMÁŠ BOČEK** (*depuis le 29 janvier 2010*) Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la République tchèque auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**République tchèque**	**JIŘÍ FRANTA** Directeur du Département de Gestion des actifs et de la dette, Ministère des Finances, Prague

CONSEIL DE DIRECTION		CONSEIL D'ADMINISTRATION
Stelian STOIAN Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Roumanie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Roumanie**	**Bogdan Alexandru DRĂGOI** Secrétaire d'État, Ministère des Finances Publiques, Bucarest
Guido BELLATTI CECCOLI Ambassadeur, Représentant Permanent de Saint-Marin auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Saint-Marin**	**Raffaele GIARDI** Conseiller, Ministère des Finances, République de Saint-Marin
Mgr Aldo GIORDANO Envoyé Spécial du Saint-Siège, Observateur Permanent auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Saint-Siège**	**Abbé Florian KOLFHAUS** Observateur Permanent Adjoint auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg **Abbé Christian GOUYAUD** (*depuis le 18 février 2010*) Attaché, Mission Permanente du Saint-Siège auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg
Dragana FILIPOVIĆ Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentante Permanente de la Serbie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Serbie**	**Zoran ĆIROVIĆ** Vice-Ministre, Département pour les Relations Financières Internationales, Ministère des Finances, Belgrade
Jakob BRENČIČ Chargé d'Affaires a.i., Représentation Permanente de la Slovénie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Slovénie**	**Martin ZDOVC** Sous-Secrétaire, Département des Finances Internationales, Ministère des Finances, Ljubljana
Per SJÖGREN Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Suède auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Suède**	**Anna BJÖRNERMARK** (*suppléante*) Sous-Directrice, Institutions Financières Internationales, Ministère des Finances, Stockholm
Paul WIDMER Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Suisse auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Suisse**	**Raymund FURRER** Chef de Secteur, Coopération Multilatérale, Secrétariat d'État à l'Économie, Berne
Daryal BATIBAY Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Turquie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Turquie**	**Memduh Aslan AKÇAY** Directeur Général, Direction Générale des Relations Économiques Internationales, Sous-Secrétariat d'État au Trésor, Ankara

GOUVERNEUR

Raphaël ALOMAR

VICE-GOUVERNEURS

Nunzio GUGLIELMINO (Vice-Gouverneur Délégué)

Apolonio RUIZ-LIGERO

Imre TARAFÁS

COMITÉ DE SURVEILLANCE

Roumanie : Eden ALI, Vice-Président de la Chambre Roumaine des Auditeurs Financiers, Bucarest

Saint-Marin : Nicola CECCAROLI, Membre de l'Association des Experts Comptables de la République de Saint-Marin

Turquie : Ali ACU, Contrôleur Principal du Trésor, Sous-Secrétariat d'État au Trésor, Ankara

Approbation du nouveau Plan de développement 2010-2014

Un nouveau Plan de développement vient d'être approuvé à l'unanimité des organes collégiaux pour la période 2010-2014. Il détermine les orientations stratégiques d'activité à moyen terme retenues au regard du contexte opérationnel dans lequel évolue la Banque.

Ces orientations reprennent, en les amplifiant, celles définies par le Plan de développement 2005-2009, lequel visait en particulier à accroître significativement l'activité en faveur d'un groupe cible de pays d'Europe centrale, orientale et du Sud-Est[1].

Ainsi, le nouveau Plan prévoit notamment :

- une **progression de 15% du volume global de prêt** par rapport à la période 2005-2009
- la **poursuite de l'effort en faveur des pays du groupe cible** afin d'atteindre jusqu'à 60% de l'encours de prêt total d'ici fin 2014
- le **renforcement de la collaboration avec l'Union européenne et les pays donateurs** afin d'augmenter la capacité d'action de la CEB et la valeur ajoutée de ses interventions.

Les Conseils ont également réaffirmé la priorité conférée par la Banque au **financement d'infrastructures publiques à vocation sociale**, dont l'impact tant économique que social se révèle déterminant dans cette période de crise, donnant ainsi la primauté aux projets d'infrastructures plutôt qu'à un soutien budgétaire global. Il s'agit là, dans le cadre de son mandat, d'affermir la participation de la Banque aux programmes d'investissement dans les secteurs du logement, de l'éducation, de la santé et des infrastructures municipales.

La CEB se propose, dès janvier 2010 et pour les cinq années à venir, d'assurer une **mobilisation accrue de l'ensemble de ses moyens** afin notamment de :

- pallier la baisse de l'offre de financements en provenance du secteur privé et des institutions financières spécialisées en faveur de tels projets
- faire bénéficier ses emprunteurs, notamment les collectivités locales, d'une expertise et de conditions financières adaptées.

Rappelons que la CEB concourt à la réalisation de projets d'investissement conformes aux priorités et aux valeurs du Conseil de l'Europe, au travers de **trois lignes d'action sectorielle**, à savoir :

- le renforcement de l'intégration sociale
- la gestion de l'environnement
- le soutien aux infrastructures publiques à vocation sociale.

S'agissant spécifiquement du soutien aux infrastructures publiques à vocation sociale, la CEB a introduit, à l'issue du Troisième Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement du Conseil de l'Europe de Varsovie (2005), un nouveau secteur d'intervention relatif au financement de bâtiments ou d'infrastructures destinés à abriter des services publics administratifs et judiciaires.

Les actions menées par la Banque dans les secteurs clés de la santé, de l'éducation, de la formation professionnelle et des services publics administratifs et judiciaires offrent d'importantes synergies et jouent un rôle primordial tant dans la recherche d'un développement équilibré des territoires que pour le soutien au renforcement de l'État de droit et du système européen de protection des droits de l'homme.

1. Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Estonie, Géorgie, Hongrie, "l'ex-République yougoslave de Macédoine", Lettonie, Lituanie, Malte, Moldova, Monténégro, Pologne, République slovaque, République tchèque, Roumanie, Serbie, Slovénie, Turquie

BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE

MESSAGE DU GOUVERNEUR



Dans un environnement particulièrement difficile lié aux conséquences de la crise économique et financière, la CEB a renforcé durant l'exercice 2009 sa mission de levier financier au service de la cohésion sociale en Europe et a continué à appuyer des projets conformes aux priorités et aux valeurs du Conseil de l'Europe.

L'année 2009 a d'abord été marquée par l'achèvement réussi du Plan de développement 2005-2009, dont les objectifs ont été atteints et dans certains cas dépassés. La Banque a atteint les engagements de décaissement d'une moyenne annuelle de € 1,6 milliard sur les 5 ans et a **consolidé ses interventions en faveur d'un groupe cible composé de 21 pays d'Europe centrale, orientale et du Sud-Est**. Sur cette période, les opérations dans ces pays représentent 58% des prêts décaissés, soit un chiffre qui dépasse sensiblement l'objectif initial du Plan de développement fixé à 50%.

Durant l'exercice 2009, **le montant des décaissements a augmenté de manière significative par rapport à 2008 atteignant € 1,8 milliard (+20%), dont € 1,4 milliard en faveur des pays du groupe cible particulièrement affectés par la crise**. A fin 2009, l'encours de prêts s'est maintenu à € 12 milliards et le stock de projets a atteint un niveau historique de € 4,9 milliards dont 67% en faveur des pays du groupe cible.

La structure de l'activité projets et prêts reflète l'engagement de la CEB au service du développement socialement durable. Les nouveaux projets et programmes approuvés en 2009 sont répartis entre les trois lignes d'action sectorielle de la Banque à hauteur respectivement de : 48% pour le renforcement de l'intégration sociale, 37% pour le soutien aux infrastructures publiques à vocation sociale et 15% pour la gestion de l'environnement.

Parmi les initiatives à haute intensité sociale, on peut relever l'appui de la Banque à la politique sectorielle gouvernementale en faveur de l'éducation et de la formation professionnelle en Allemagne et au Portugal ; le financement d'un projet de logement dans "l'ex-République yougoslave de Macédoine" en faveur des groupes les plus vulnérables de la population ; le soutien à la création d'emplois dans les petites et moyennes entreprises en Bulgarie, Croatie et Hongrie ; le projet "bi-communautaire" de Mia Milia/Haspolat à Chypre, qui étend et modernise les installations d'assainissement et de drainage de la Région du Grand Nicosie ; ou encore le soutien renforcé aux infrastructures publiques à vocation sociale, en Pologne, où la CEB a poursuivi sa politique de soutien aux villes de Cracovie, Gdańsk, Szczecin et Varsovie et à la Région de Poméranie, ainsi qu'en Estonie avec la mise en œuvre d'un projet d'amélioration du rendement énergétique des logements.

Face aux enjeux de la crise économique, la Banque a rempli sa mission au service de la cohésion sociale de ses États membres.

Le montant des décaissements a augmenté de manière significative par rapport à 2008 atteignant € 1,8 milliard (+20%)…

…dont € 1,4 milliard dans les pays du groupe cible d'Europe centrale, orientale et du Sud-Est.

La structure de l'activité de projets et de prêts reflète l'engagement de la CEB au service du développement écologiquement et socialement durable.

Malgré un contexte économique et financier particulièrement difficile, la Banque a exercé avec efficacité son mandat grâce…

L'intensification de la contribution sociale de la Banque est rendue possible par **sa solidité financière, l'adaptation continue de ses moyens d'intervention et la gestion prudente des risques**, dans un contexte financier et économique international incertain.

Le bénéfice net qui ressort à € 107 millions en 2009, demeure à un niveau élevé et enregistre une hausse sensible (+11,7%) par rapport à 2008. **Les fonds propres atteignent près de € 4,9 milliards**. L'assise financière de la CEB repose également sur la qualité de ses contreparties, dont 86% sont notées *investment grade* au 31 décembre 2009. Dans ces conditions, les ratios du dispositif prudentiel mis en place dans le cadre du Plan de développement à moyen terme continuent bien entendu à être respectés. Le total du bilan de la Banque a encore augmenté par rapport à 2008 et a atteint un niveau de € 22,7 milliards.

…à sa solidité financière que traduit sa signature AAA…

La notation AAA, confirmée par les agences de notation Moody's, Standard & Poor's et Fitch Ratings au sortir d'une très grave crise financière, traduit l'excellente appréciation de la signature de la CEB sur les marchés financiers internationaux.

…la confiance qu'elle inspire aux investisseurs…

Ces résultats portent témoignage de la solidité financière de notre Institution et de la confiance qu'elle inspire. Ils sont également le fruit de la mobilisation des agents de la Banque au service du développement social et des efforts constants déployés afin de renforcer l'efficacité opérationnelle de la CEB.

Dans le même temps, la Banque a amélioré cette année son système d'audit et de contrôle avec la création, à compter du 1er septembre 2009, d'une Inspection Générale qui va permettre d'accroître l'expertise technique de l'audit interne, en particulier dans le domaine de la sécurité informatique. La Banque a également été active en matière de contrôle de la conformité et a organisé le 1er forum européen des banques multilatérales de développement dans ce domaine.

...sa coopération avec les autres acteurs du développement social en Europe...

Le renforcement de la coopération de la Banque avec les autres acteurs du développement social en Europe s'est concrétisé en 2009 par plusieurs partenariats importants, dont :

- la participation de la Banque au Cadre d'Investissement en faveur des Balkans Occidentaux et au Fonds d'Investissement de Voisinage, avec la Commission européenne et d'autres banques régionales de développement, qui aideront à mieux coordonner l'aide apportée aux Balkans occidentaux et aux pays voisins de l'Union européenne.
- la participation de la CEB au développement du mécanisme communautaire JESSICA, avec la Commission européenne et la Banque européenne d'investissement, qui est destiné au financement de projets de développement urbain.
- enfin, l'ouverture et le renforcement de fonds fiduciaires qui permettront d'augmenter l'assistance technique en particulier vers les pays du groupe cible.

La politique de financement se caractérise par le respect des objectifs définis depuis plusieurs années et l'ajustement au volume d'activité.

En 2009, les émissions de la Banque d'une durée supérieure à 1 an se sont établies à € 2,5 milliards. Résultat d'un effort de diversification, les emprunts en 2009 ont été libellés dans de nombreuses devises (HKD, GBP, USD, AUD, NZD, CHF).

...et son engagement dans la responsabilité sociale d'entreprise.

Le Rapport sur la responsabilité sociale d'entreprise, publié pour la première fois en 2009, est un engagement supplémentaire de la CEB en faveur d'un développement écologiquement et socialement durable. Il traduit, dans le prolongement de la politique d'information publique approuvée l'année précédente et l'enrichissement continu du site web, l'accent mis par la Banque sur une transparence bien comprise de toutes ses parties prenantes (*stakeholders*). En accord avec son mandat, ce rapport confirme l'attention permanente que la CEB porte à la mise en œuvre de financements

socialement responsables, ainsi qu'à la gestion durable de l'Institution. **Y concourt également le dispositif de mesure de la performance**, rendu pleinement opérationnel au 1er janvier 2009.

Enfin, **la CEB a continué à faire progresser en 2009 la réflexion approfondie relative aux missions prioritaires et à l'efficacité de la Banque, réalisée dans le cadre de la revue stratégique**. Cette dernière a bénéficié de l'apport de personnalités de très haut niveau. De nombreuses recommandations en matière de domaines d'action, d'instruments opérationnels et d'approfondissement de la coopération européenne et internationale ont déjà été mises en œuvre. Cet exercice, capital pour la Banque, devrait se conclure avec la mise en place, dans les prochains mois, des recommandations en termes de gouvernance.

La Banque a atteint et parfois même dépassé les engagements du Plan de développement 2005-2009…

*

Au total, l'exercice 2009 a pleinement répondu, comme depuis 2005, à l'objectif prioritaire fixé par le Plan de développement 2005-2009 : redéployer l'activité de prêts et de projets en faveur des pays du groupe cible d'Europe centrale, orientale et du Sud-Est, sur la base d'une structure financière continûment consolidée et d'un pilotage des risques toujours plus performant.

La crise mondiale a fait et fera retomber dans le chômage et la pauvreté des millions de personnes sur le continent européen. Cette crise peut entrainer des conséquences sociales, humanitaires et politiques sérieuses. Les banques multilatérales de développement, dont la CEB, auront un rôle central à jouer pour faire face à ces enjeux.

Le nouveau Plan de développement qui a été adopté en 2009 par les Conseils et qui définit le cadre d'activité de la Banque pour 2010-2014, a pour objectif principal de répondre aux défis liés à la crise. Il prévoit notamment d'augmenter le volume d'activités de la CEB en faveur des pays d'Europe centrale, orientale et du Sud-est.

…et aborde dans de bonnes conditions son nouveau Plan de développement 2010-2014 dont l'objectif principal est de renforcer l'activité vers les pays du groupe cible.

Comme en témoigne la qualité de ses résultats, la CEB a bien traversé l'année 2009 malgré un environnement défavorable. L'ensemble de ses moyens la mettent en bonne position pour continuer à apporter, dans les années à venir, une contribution importante au renforcement de la cohésion sociale en Europe.

Paris, le 1er mars 2010



Raphaël ALOMAR

Coopération de la CEB avec l'Union européenne

Une **alliance statégique pour la CEB** : suite à l'élargissement de l'Union européenne (UE) de 15 à 27 membres entre 2004 et 2007, le champ d'intervention géographique de la Commission européenne coïncide de plus en plus avec celui de la CEB, accroissant ainsi les synergies potentielles. La coopération avec l'UE permet de combiner les prêts de la Banque avec les dons de l'UE. Elle garantit également une meilleure coordination avec les autres institutions financières qui coopèrent avec l'UE.

A l'automne 2009, la CEB est devenue membre à part entière du Comité de pilotage (*Steering Committee*) de **JESSICA** (*Joint European Support for Sustainable Investment in City Areas*). Lancée en 2006, JESSICA a pour but de promouvoir l'utilisation renouvelable des ressources mises à la disposition des États membres au titre des fonds structurels dans le secteur du développement urbain. La CEB participe à JESSICA en vertu d'un *Memorandum of Understanding* (MoU) signé le 30 mai 2006. Ce MoU est destiné à favoriser une approche coordonnée en matière de développement urbain.

La CEB a participé, aux côtés de la Commission européenne, de la Banque européenne d'investissement (BEI) et de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), au lancement officiel du ***Western Balkans Investment Framework*** (WBIF), le 9 décembre 2009 à Bruxelles. Le WBIF est un dispositif de coordination destiné à faciliter l'accès des pays des Balkans occidentaux aux financements européens. Il combine des prêts de la BEI, de la BERD et de la CEB avec des dons de l'UE, des États membres ainsi que des dons octroyés par la BEI, la BERD et la CEB dans le cadre de leurs procédures respectives. La participation de la CEB au WBIF s'inscrit dans le cadre d'un MoU signé le 11 avril 2006. Ce MoU a pour objet de favoriser un soutien coordonné aux pays candidats ou candidats potentiels à l'adhésion à l'UE.

Le ***Neighbourhood Investment Facility*** (NIF) ***Framework Arrangement***, dont la CEB est cosignataire, est entré en vigueur le 21 décembre 2009. Ce texte régit les modalités de coopération des institutions membres de la NIF et de la Commission. La NIF a pour objet de combiner des dons de l'UE et des pays donateurs (via le *NIF Trust Fund*) avec des prêts d'institutions financières, dont la BEI, la BERD et la CEB, en faveur des pays éligibles à la politique européenne de voisinage. Cette collaboration s'inscrit dans le cadre d'un MoU signé par la CEB le 13 juillet 2007. Ce MoU promeut une coordination des interventions en faveur des pays éligibles à la politique européenne de voisinage.

Les conclusions - très favorables - du ***Four-Pillar Compliance Assessment*** de la CEB sont en cours d'approbation par la Commission européenne. Lorsque cette procédure sera finalisée, la CEB sera habilitée à assurer le décaissement de fonds pour le compte de l'UE. Le *Four-Pillar Compliance Assessment* est une évaluation à laquelle l'UE soumet toutes les organisations susceptibles de gérer des fonds pour son compte.

Le **bilan de la coopération** entre la CEB et l'UE est très positif, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif. A fin 2009, les dons de l'UE en faveur de projets financés par la Banque s'élèvent à **€ 238 millions**, ce qui a facilité des prêts associés de **€ 785 millions**.



40 États membres, qui sont aussi :

- Membres de l'UE
- Membres de l'AELE/EEE
- (Pré-) candidats à l'UE
- Voisins de l'UE
- Pays du groupe cible CEB



I - FAITS MARQUANTS EN 2009

En termes opérationnels, l'exercice 2009 s'est traduit notamment par :

■ l'achèvement du Plan de développement de la Banque pour la période 2005-2009, lequel visait en particulier à accroître significativement l'activité en faveur d'un groupe cible de pays d'Europe centrale, orientale et du Sud-Est[1] (voir encadré "Synthèse des acquis du Plan de développement 2005-2009" page 14).

■ la part majeure des projets en faveur du renforcement de l'intégration sociale (€ 1 293 millions, soit 48% des projets approuvés), en particulier dans les secteurs de l'*amélioration de la qualité de vie en milieu urbain et rural*, du *logement pour personnes à bas revenus* et pour la *création et le maintien d'emplois viables*. Par ailleurs, les projets en faveur de la *gestion de l'environnement* ont représenté un total de € 395 millions. Enfin, la Banque a approuvé des projets de soutien aux infrastructures publiques à vocation sociale, dans les secteurs de la *santé*, de l'*éducation et de la formation professionnelle* et des *infrastructures des services publics administratifs et judiciaires* pour un montant total de € 976 millions, soit près de 37% du total des projets approuvés.

■ plusieurs adaptations opérationnelles de la "Politique de prêt et de financement de projets". Ce document de référence précise les modalités d'instruction, d'approbation, de financement et de suivi des projets de la Banque. Les adaptations apportées ont permis d'améliorer la lisibilité du mandat social de la CEB en précisant davantage le périmètre de plusieurs secteurs d'intervention, d'adapter les instruments de financement aux besoins des emprunteurs en termes de préparation et de suivi des projets et de détailler les principes de la CEB relatifs à la gestion des aspects environnementaux.

■ le soutien accru de la CEB aux infrastructures publiques à vocation sociale, c'est-à-dire en matière d'appui à des projets dont l'impact, tant économique que social, se révèle déterminant dans cette période de crise. Ainsi, en 2009, la Banque a maintenu avec détermination le niveau de son activité, en accentuant son action :

- sur un plan *géographique*, dans les pays du groupe cible (voir encadré page 22 sur la coopération avec les collectivités locales et régionales en Pologne)
- ainsi que sur un plan *sectoriel*, en faveur du soutien à de vastes programmes d'investissement notamment dans les secteurs de l'*éducation* (voir encadré page 29 sur le soutien aux politiques sectorielles gouvernementales d'éducation), de la *protection de l'environnement* et du *logement pour personnes à bas revenus.*



CROATIE
École primaire

II - MODALITÉS D'INTERVENTION

Reconnue pour son expertise et son savoir-faire dans le domaine du financement de projets à vocation sociale, la CEB bénéficie d'un positionnement unique et original en Europe, à la fois par la nature des projets qu'elle finance, les secteurs dans lesquels elle intervient et le périmètre de son actionnariat.

1. Lignes d'action sectorielle

Créée en 1956 par huit États membres du Conseil de l'Europe[2] afin d'apporter des solutions aux problèmes des réfugiés, la Banque s'est depuis lors adaptée à l'évolution des priorités sociales en Europe, pour mieux contribuer à **promouvoir la cohésion sociale**.

1. Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Estonie, Géorgie, Hongrie, "l'ex-République yougoslave de Macédoine", Lettonie, Lituanie, Malte, Moldova, Monténégro, Pologne, République slovaque, République tchèque, Roumanie, Serbie, Slovénie, Turquie.
2. Allemagne, Belgique, France, Grèce, Islande, Italie, Luxembourg et Turquie.

Synthèse des acquis du Plan de développement 2005-2009

Le Plan de développement de la Banque pour la période 2005-2009 prévoyait notamment :

- une amplification de l'action de la CEB en Europe centrale et du Sud-Est, afin d'assurer 50% du montant annuel des décaissements de la Banque sur la durée du Plan, en faveur d'un groupe cible de pays
- une progression raisonnable de l'encours de prêt, sur la base d'un niveau moyen annuel de décaissements plafonné à € 1,6 milliard
- une répartition des décaissements relativement équilibrée sur la période 2005-2009 entre les trois lignes d'action sectorielle de la Banque
- une politique active de coopération avec les autres institutions internationales, notamment l'Union européenne, afin de renforcer la capacité d'action de la Banque ainsi que la complémentarité et la valeur ajoutée de ses interventions.

Ces orientations en matière d'activité ont été encadrées par un **dispositif prudentiel renforcé**, mis en place à l'issue d'un dialogue exigeant avec les Conseils, les agences de notation et plusieurs autorités de supervision bancaire. Le nouveau dispositif prudentiel s'articule autour de **trois axes principaux** :

- limitation du risque de défaut aux seuls fonds propres disponibles, en liant la consommation du capital au risque supporté par la Banque ; un ratio d'emploi des fonds propres a été mis en place
- limitation de l'encours noté *below investment grade*, donc de l'exposition de la Banque aux risques les plus élevés
- prise en compte des probabilités de défaut sur le portefeuille de prêts pour le calcul du ratio de liquidité.

Plusieurs mesures ont par ailleurs été proposées depuis l'adoption du Plan de développement 2005-2009 afin de **soutenir les priorités stratégiques en faveur des pays du groupe cible**, à savoir :

- la possibilité de recourir au Compte Fiduciaire Sélectif (CFS) de la Banque afin de bonifier les projets en faveur des pays couverts par un Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP)
- le soutien accru à la création d'emplois dans les pays du groupe cible
- la possibilité, appréciée au cas par cas, pour les projets en faveur des pays du groupe cible, de dépasser la quotité de financement de 50%.

Dans un contexte global de maîtrise des coûts, des efforts importants ont été déployés au cours des cinq dernières années pour atteindre les objectifs fixés, tout en renforçant la qualité et la valeur ajoutée des projets.

Ainsi, entre 2005 et 2009, **la CEB a approuvé 191 projets** pour un montant total de **€ 11 916 millions**, soit un montant moyen de plus de € 2 milliards par an (€ 1,8 milliard sur la période 2001-2004). L'accroissement de l'activité en faveur des pays du groupe cible prévu dans le Plan de développement 2005-2009 est significatif puisque **les projets approuvés en faveur des pays du groupe cible** ont représenté **€ 7 141 millions**, soit 60% du total approuvé depuis 2005, pour un total de 135 projets.

Les **décaissements** ont été conformes aux objectifs fixés :

- les décaissements se sont élevés à **€ 8 101 millions** entre 2005 et 2009, soit un niveau moyen de € 1 620 millions par an, en ligne avec les orientations du Plan de développement 2005-2009
- conformément aux objectifs fixés dans ce Plan, les pays du groupe cible ont fait l'objet d'une attention significative puisqu'un montant de **€ 4 724 millions** a été décaissé sur la période, soit 58% du montant total des décaissements

Finalement, on a pu observer une forte hausse de la part des pays du groupe cible dans l'encours de prêt :

- à fin 2009, l'encours de prêts, réparti sur 33 pays, a atteint un niveau de **€ 12 198 millions**, soit une augmentation de 13% sur la période 2005-2009, par rapport à 2004
- dans le même temps, l'encours de prêts en faveur des pays du groupe cible progresse de plus de **50%**, atteignant € 5 870 millions à fin 2009 alors que cet encours ne représentait que € 2 870 millions à fin 2004.

C'est à la lumière de ces acquis solides que la CEB se propose, pour la période 2010-2014, d'approfondir encore davantage ses priorités sociales, tant géographiques que sectorielles et, en particulier, d'amplifier son action en Europe centrale et du Sud-Est (voir encadré page 8 sur l'approbation du nouveau Plan de développement pour la période 2010-2014).



La structure de l'activité projets-prêts de la Banque s'articule autour de trois lignes d'action sectorielle, à savoir : le **renforcement de l'intégration sociale,** la **gestion de l'environnement** et le **soutien aux infrastructures publiques à vocation sociale** (voir tableau page 16).

Cette démarche répond à une **double exigence** :

- d'une part, assurer une meilleure lisibilité de l'activité de la Banque au moyen d'un regroupement homogène de ses secteurs éligibles
- d'autre part, affirmer la mission de la CEB au service du développement social durable.

2. Modalités de financement et de suivi

La CEB intervient principalement sous forme de prêts afin de financer des projets économiquement et socialement viables (voir encadré ci-contre). À cet effet, la Banque évalue la capacité d'endettement *(debt sustainability)* de l'emprunteur et, le cas échéant, du garant. Elle peut également intervenir sous forme de garanties ou à travers des comptes fiduciaires (voir encadré page 18).

Les prêts de la CEB sont accordés sur des durées tenant compte de la nature du projet ; ils sont décaissés en plusieurs tranches et, le plus souvent, assortis d'une période de franchise. L'intervention de la Banque permet alors de lever les contraintes qui pèsent sur l'accès au crédit à long terme pour des projets générateurs d'externalités positives.

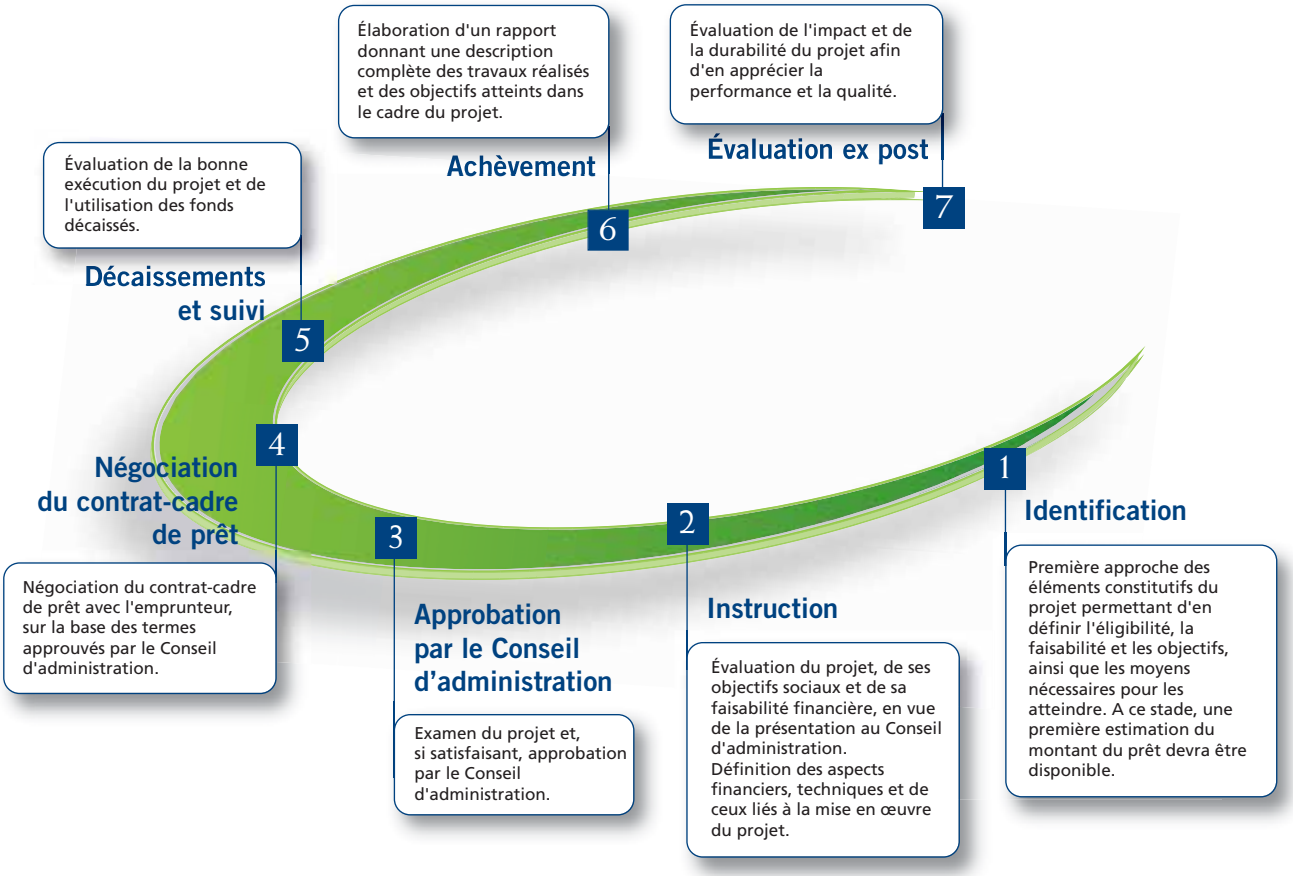
Emprunter auprès de la CEB

La CEB peut octroyer des prêts au sein de ses 40 États membres afin de financer des projets répondant à un certain nombre de critères sectoriels, géographiques, sociaux et financiers.

Les critères d'éligibilité des projets financés par la CEB et les procédures générales sont présentés dans la "Politique de prêt et de financement de projets". Ce document* est la base de référence pour toutes les activités liées à l'instruction, l'approbation, le financement et le suivi des projets présentés à la Banque en vue de leur financement.

Les demandes de financement sont adaptées aux spécificités de chaque projet pour lequel un prêt est sollicité. Les emprunteurs potentiels** préparent les demandes de prêts en étroite relation avec les services de la Banque. Afin de déterminer l'éligibilité d'un emprunteur à un financement, une évaluation systématique de sa solvabilité ainsi que de la soutenabilité financière et technique du projet est effectuée par la CEB. Les demandes de prêts sont soumises pour approbation au Conseil d'administration.

** Disponible sur le site web de la CEB*
*** Gouvernements, collectivités locales, institutions financières.*



LIGNES D'ACTION SECTORIELLE	SECTEURS D'INTERVENTION
Renforcement de l'intégration sociale	- Aide aux réfugiés, migrants et personnes déplacées - Logement pour les personnes à bas revenus - Création et maintien d'emplois viables - Amélioration de la qualité de vie en milieu urbain et rural
Gestion de l'environnement	- Catastrophes naturelles ou écologiques - Protection de l'environnement - Protection et réhabilitation du patrimoine historique et culturel
Soutien aux infrastructures publiques à vocation sociale	- Santé - Éducation et formation professionnelle - Infrastructures des services publics administratifs et judiciaires

La CEB accorde une attention particulière à la qualité des projets qu'elle finance, en vue d'en optimiser l'impact social. A ce titre, l'assistance et le suivi tout au long du cycle de vie des projets (voir schéma page 15) constituent un facteur clé pour leur mise en œuvre efficace.

Sur la base de la demande de prêt formulée par l'emprunteur, la Banque évalue le projet et son plan de financement. Pour ce faire, elle analyse attentivement l'impact socio-économique, les aspects techniques, les coûts, la capacité institutionnelle et de gestion du projet, ainsi que les effets du projet sur l'environnement.

Suite à l'approbation du projet par le Conseil d'administration, un contrat-cadre de prêt est signé avec l'emprunteur. Après le premier décaissement, les services de la Banque vérifient, par un suivi régulier et des missions sur sites, l'avancement physique des travaux, le respect des coûts, les procédures de passation des marchés ainsi que la réalisation des objectifs sociaux prévus. Un rapport d'achèvement est rédigé à la conclusion du projet.

La Banque continue par ailleurs d'enrichir sa contribution :

- *en amont* des projets, par la mise en place de cadres opérationnels élaborés en concertation avec les pays concernés. Ces plans définissent, sur la base des trois lignes d'action sectorielle de la Banque et dans un horizon de temps donné, les priorités d'intervention et d'investissement dans un pays en particulier
- ainsi qu'en *aval*, par l'accent mis sur l'évaluation ex post, qui mesure l'impact social à moyen terme des projets et des programmes achevés et permet d'améliorer la qualité des projets en cours et à venir, par effet d'apprentissage.

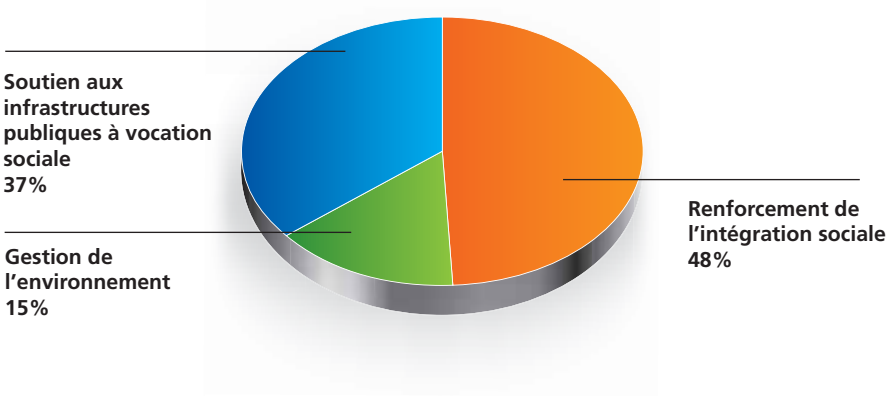
III - ACTIVITÉS PROJETS ET PRÊTS EN 2009

Au cours de l'année 2009, le Conseil d'administration de la CEB a approuvé 36 projets, pour un montant total de **€ 2 665 millions**. 23 projets ont été approuvés pour des pays du groupe cible, pour un sous-total de € 1 385 millions, soit 52% du montant total approuvé dans l'année.

Au cours des cinq dernières années, la CEB a approuvé **191 projets** représentant un montant cumulé de **€ 11 916 millions** (dont € 7 142 millions au bénéfice de pays du groupe cible) soit une moyenne annuelle d'approbation de € 2 383 millions sur la période 2005-2009.

Le total des nouveaux engagements de financement signés au 31 décembre 2009 était de **€ 2 050 millions**, dont 65% en faveur de pays du groupe cible.

Projets approuvés en 2009 - Répartition par ligne d'action sectorielle





Les nouvelles opérations sont réparties entre les **trois lignes d'action sectorielle de la Banque** (voir graphique page 16). Le détail des approbations par pays et par secteur figure dans le tableau page 32.

A fin 2009, les décaissements s'élèvent à **€ 1 806 millions** (dont € 1 385 millions en faveur de pays du groupe cible, soit 77% des décaissements de l'année), répartis en 120 tranches de prêts et 88 projets.

Au cours des cinq dernières années, la CEB a procédé au décaissement d'un montant cumulé de **€ 8 100 millions** (dont € 4 724 millions au bénéfice de pays du groupe cible) soit une moyenne annuelle de € 1 620 millions sur la période 2005-2009.

Les décaissements sont répartis entre les **trois lignes d'action sectorielle de la Banque** (voir graphique ci-dessous). Le détail des prêts décaissés par pays et par secteur figure dans le tableau page 34.

Au 31 décembre 2009, l'encours de prêts s'élevait à **€ 12 198 millions**, réparti sur 33 pays.

La Banque entend par son intervention favoriser l'amélioration des conditions de vie et promouvoir la cohésion sociale. La distribution sectorielle des projets approuvés et des prêts décaissés en 2009 reflète cette volonté.

1. Renforcement de l'intégration sociale

Pour la CEB, contribuer au renforcement de l'intégration sociale et s'attaquer ainsi aux racines de l'exclusion signifie, sur le plan opérationnel, agir en faveur des réfugiés, migrants et personnes déplacées, du logement social, de la création et du maintien d'emplois et améliorer la qualité de vie en milieu urbain et rural.

Cette ligne d'action sectorielle a représenté au cours des cinq dernières années un montant cumulé de **€ 6 565 millions** en termes de projets approuvés (soit 55% de l'ensemble des projets approuvés depuis 2005). Pour la seule année 2009, le montant des approbations de projets a été de **€ 1 293 millions** (soit 48% du total des projets approuvés).

Parallèlement, au cours des cinq dernières années, les prêts décaissés en faveur du renforcement de l'intégration sociale ont représenté un montant cumulé de **€ 4 768 millions**, soit près de 59% du total des décaissements réalisés depuis 2005. En 2009, la Banque a procédé au décaissement de **€ 912 millions**, dont € 693 millions au bénéfice de pays du groupe cible.

Aide aux réfugiés, migrants et personnes déplacées

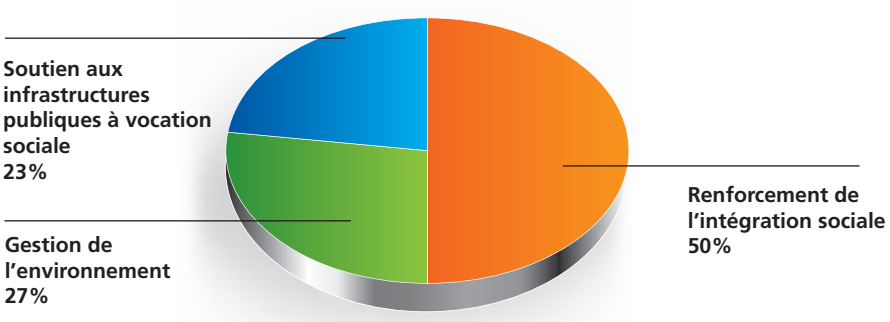
L'aide aux réfugiés, migrants et personnes déplacées est une des priorités statutaires de la CEB. Les projets financés par la Banque dans ce secteur portent essentiellement sur :

- la reconstruction et la réparation de structures d'accueil (tels les centres d'accueil, les logements sociaux provisoires et permanents)
- les programmes de médecine préventive et curative, d'éducation et de formation professionnelle
- les infrastructures techniques et d'équipements de base nécessaires aux besoins immédiats des populations victimes de situations exceptionnelles.

Au cours des cinq dernières années, la CEB a répondu aux demandes de ses États membres pour la mise en œuvre de projets destinés aux réfugiés et personnes déplacées. La CEB a en effet approuvé un montant total de **€ 502 millions** depuis 2005 pour de nouvelles opérations dans ce secteur. Par ailleurs, les décaissements réalisés en 2009 dans ce secteur se sont élevés à **€ 20 millions**.

En 2009, la CEB a approuvé un programme en **Espagne** avec MicroBank - Banco Social de la Caixa, dans le prolongement d'une précédente opération approuvée en 2008. Ce programme permettra de consacrer € 27 millions au soutien à une population cible qui n'a pas, ou très peu, accès aux circuits des prêts traditionnels. Les fonds accordés par la CEB permettront d'atteindre les populations vulnérables visées au moyen de microcrédits à but social (accordés à des personnes qui souhaitent s'établir à leur compte et ont besoin de

Prêts décaissés en 2009 - Répartition par ligne d'action sectorielle



Création d'un nouveau compte fiduciaire : le Compte espagnol pour la cohésion sociale

Les comptes (ou fonds) fiduciaires, institués avec certains de ses États membres, sont un moyen d'action supplémentaire très important pour la CEB et contribuent à enrichir la valeur ajoutée sociale de ses interventions.

Le recours à ces comptes se révèle d'un intérêt majeur dans les phases d'instruction et de préparation de projets toujours plus complexes, en faveur prioritairement des 21 pays d'Europe centrale et du Sud-Est qui forment le groupe cible de la Banque, ainsi que pour l'accompagnement des projets en cours de mise en œuvre.

Pour les pays donateurs, les comptes fiduciaires auprès de la CEB sont un moyen de contribuer à la cohésion sociale en Europe. Les États membres pourront ainsi poursuivre leurs objectifs politiques dans un contexte de visibilité multilatérale avec l'assurance de projets bien ciblés.

C'est dans cet esprit que l'Espagne et la CEB ont créé, le 17 septembre 2009, un compte fiduciaire au service de la cohésion sociale en Europe, le Compte espagnol pour la cohésion sociale.

Ce compte sera alimenté à hauteur de € 2 millions par l'Espagne. Il servira notamment à financer le volet "assistance technique" des projets de la CEB, principalement dans les États membres du groupe cible. Afin de faciliter la gestion de ce compte fiduciaire, le Gouvernement espagnol détachera auprès de la Banque un expert en la matière pour une durée initiale d'un an.

Ce nouveau compte fiduciaire vient ainsi renforcer le Compte Fiduciaire Norvégien pour les Balkans occidentaux, créé en 2003, ainsi que le Fonds Fiduciaire pour les Droits de l'Homme, institué en 2008 par la Norvège, le Conseil de l'Europe et la CEB et financé par la Norvège, l'Allemagne et les Pays-Bas.

l'assistance ou du mentorat de "structures sociales" telles que des associations pour concrétiser leurs idées et développer leur entreprise) et de microcrédits d'aide aux familles (prêts d'aide au regroupement familial et à l'installation des familles ainsi que des prêts accordés à des femmes victimes de violence, à des personnes handicapées et vulnérables.

Par ailleurs, dans la lignée de la **contribution de la CEB au programme d'assistance internationale** en faveur de la **Géorgie**, deux dons ont été approuvés cette année en faveur de projets dont la mise en œuvre sera placée sous la responsabilité du Conseil de l'Europe. Ces projets concernent respectivement :

- le soutien aux populations déplacées en Géorgie, pour un montant de € 75 000 consacré à la formation du personnel des services sociaux et des administrations locales en matière de relations inter-communautés.
- la prise en charge psychologique d'enfants traumatisés par le conflit de l'été 2008 en Géorgie, pour un montant de € 98 000 destiné à la lutte contre l'augmentation de la violence en milieu scolaire.

Rappelons qu'en septembre 2008, la Banque avait approuvé l'affectation d'une enveloppe de € 1 million en faveur de la Géorgie, en étroite coopération avec trois agences des Nations Unies (HCR, PNUD et UNICEF). Cette enveloppe a permis d'engager le plus tôt possible des dons en faveur d'opérations d'urgence avec les différentes agences onusiennes partenaires.

■ Logement pour les personnes à bas revenus

Le secteur du logement est un vecteur efficace de soutien à la mission de la Banque, visant à renforcer la cohésion sociale dans ses États membres et à contribuer à l'amélioration du cadre de vie en milieu urbain et rural.

La CEB intervient à titre principal pour le financement de projets destinés à procurer un logement décent aux personnes à bas revenus et les infrastructures associées telles que l'adduction d'eau, la collecte et le traitement des eaux usées. Afin d'encourager une approche multisectorielle et intégrée dans ses interventions, la Banque inclut également le logement dans le cadre de problématiques sectorielles plus larges comme dans le cas de la reconstruction de logements détruits par des catastrophes naturelles, la construction de logements médicalisés pour personnes âgées ou la rénovation de résidences étudiantes.

De plus, afin de valoriser ses interventions en matière de logement, la CEB a signé en 2006 un accord tripartite, avec la Commission européenne et la Banque européenne d'investissement (BEI), qui définit le cadre de coopération pour la mise en œuvre de la politique de l'Union européenne en matière de développement urbain intégré pour la période 2007-2013 et la mise en œuvre de l'initiative JESSICA (*Joint European Support for Sustainable Investment in City Areas*). Cet accord place la problématique du logement au cœur des politiques européennes de rénovation urbaine.



Logement durable et développement urbain : l'expérience de la CEB

Le logement représente l'un des principaux postes de dépenses des ménages européens. Facteur déterminant de cohésion sociale, un logement décent à un prix abordable constitue un aspect essentiel de la qualité de vie. La CEB possède des compétences fortes dans ce domaine.

Dotée depuis sa création, il y a plus de cinquante ans, d'un mandat exclusivement social, la CEB a consacré € 16 milliards, soit plus de la moitié de la totalité de ses prêts, au logement et à des projets d'infrastructures apparentés. L'effet de levier des financements de la CEB est considérable et peut être estimé à 2,5, étant donné que les montants approuvés par la CEB représentent en moyenne 40% du volume total des investissements effectifs. Par conséquent, les prêts de la CEB, de l'ordre de € 16 milliards, ont mobilisé € 40 milliards d'investissements totaux.

La CEB privilégie une approche intégrée dans le cadre de ses interventions et applique sa compétence en matière d'habitat à un vaste champ transsectoriel couvrant, par exemple, la reconstruction d'habitations détruites par des catastrophes naturelles, la mise à disposition de logements pour les réfugiés, les personnes déplacées ou les migrants, la fourniture d'abris pour les enfants en situation de vulnérabilité et la construction de logements pour personnes âgées ou handicapées. Le financement des projets de logement constitue également un volet important des programmes de rénovation urbaine intégrés. Enfin, la Banque attache une attention particulière à l'amélioration de l'efficacité énergétique du secteur résidentiel, vecteur potentiel d'un développement durable.

Les tendances démographiques, socio-économiques et environnementales des années à venir exerceront un impact à court et moyen terme sur les marchés du logement en Europe. La diversification de la demande globale nécessitera d'importants investissements. Dans leur grande majorité, les programmes de rénovation urbaine auront à relever des défis environnementaux. En sa qualité de banque de développement social, la CEB devra prôner des normes environnementales et énergétiques et les intégrer à l'ensemble de ses activités, dont, en particulier, à ses investissements dans le logement "vert" et la rénovation urbaine.



"L'EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE"
Logements sociaux

Afin de favoriser l'efficacité, les complémentarités et l'échange d'expérience, la coopération avec d'autres institutions européennes, en particulier l'Union européenne, constituera un aspect incontournable de sa stratégie. La Banque renforcera la coopération avec les pays donateurs afin d'accroître les sources externes de financement de l'assistance technique. En effet, la complexité de projets intégrant investissements dans le logement et nouvelles normes environnementales requiert une assistance technique croissante.

L'expérience historique de la Banque dans le domaine du logement est recensée dans l'étude intitulée *Sustainable Housing and Urban Development: the CEB's Contribution* (Logement durable et développement urbain : contribution de la CEB), qui examine également les tendances et les besoins des marchés du logement de demain et livre quelques réflexions sur les activités futures de la Banque. Cette étude est disponible sur le site web de la CEB.



HONGRIE
Rénovation de logements à Budapest

Soutien à l'emploi et au renforcement du tissu productif

En 2009, face aux conséquences de la crise, la CEB a apporté son soutien à de vastes programmes d'investissements mis en place par différentes banques nationales de développement de pays du groupe cible en faveur de l'emploi et du renforcement du tissu productif dans les petites et moyennes entreprises (PME).

Ainsi, parmi les différentes opérations approuvées cette année, on retiendra :

- un programme de € 15 millions en **Bulgarie** avec la Bulgarian Development Bank (BDB), qui vise à renforcer la compétitivité des PME. Celles-ci représentent l'essentiel du tissu entrepreneurial du pays et fournissent près de 80% de l'emploi.
- un programme de € 50 millions en **Croatie** avec la Croatian Bank for Reconstruction and Development (HBOR), pour le financement d'investissements productifs entrepris par des PME réparties à travers le pays. Quelque 100 projets de PME devraient pouvoir bénéficier du prêt de la CEB.
- un programme de € 25 millions en **Hongrie** avec Magyar Fejlesztési Bank Rt. (MFB), pour le financement d'investissements productifs dans les PME.
- un programme de € 100 millions en **Turquie** avec Türkiye Sınai Kalkınma Bankası (TSKB), pour le financement partiel de projets d'investissements productifs dans des PME réparties à travers le pays.

Les projets financés dans ce secteur concernent la rénovation, la construction ou la réhabilitation de logements ainsi que la transformation de bâtiments en immeubles d'habitation afin de fournir un logement décent aux personnes à bas revenus. Les projets éligibles peuvent viser l'accès à la associées, le logement locatif ou les infrastructures associées (telles que l'adduction d'eau, l'approvisionnement en gaz et en électricité, la collecte et le traitement des eaux usées et des déchets, les locaux commerciaux, les aires de jeux). L'habitat rural, limité à la résidence principale dans le cadre d'exploitations agricoles à caractère familial, est également éligible.

Au cours des cinq dernières années, la CEB est intervenue dans le secteur du logement pour un montant cumulé, en termes de projets approuvés, de **€ 1 768 millions**, soit 15% du total des approbations pour la période 2005-2009. Pour la seule année 2009, la CEB a approuvé de nouvelles opérations pour un montant total de **€ 470 millions** (soit 18% du total des projets approuvés dans l'année). Les décaissements se sont élevés à près de **€ 200 millions**, soit 11% du total des décaissements de l'année.

Au nombre des opérations approuvées cette année, un programme de € 110 millions en **Allemagne** avec NRW.Bank, permettra de financer des besoins sociaux et de soutenir la politique gouvernementale du Land de Rhénanie du Nord-Westphalie en matière de logement, dans le cadre du programme "Logement social et unités d'habitation en Rhénanie du Nord-Westphalie". Ce programme gouvernemental cible notamment les ménages issus de l'immigration, les personnes handicapées, les personnes âgées, les personnes vivant dans des milieux socio-économiques défavorisés de (grandes) villes et les familles en situation de détresse financière.

Par ailleurs, la Banque a approuvé deux programmes en **Belgique**, pour un montant total de € 85 millions. Ainsi, le premier programme (€ 35 millions), mis en œuvre avec le Centre Public d'Action Sociale (CPAS) de la Ville de Bruxelles, permettra de financer la construction de logements à hautes performances énergétiques (en partie destinés à des personnes âgées et à des personnes handicapées) et la rénovation d'un certain nombre de logements sociaux existants. Le second programme (€ 50 millions), avec le Fonds du Logement des familles nombreuses de Wallonie (FLW), pour le cofinancement de prêts hypothécaires sociaux en faveur de familles



nombreuses à bas revenus (pour l'achat ou la rénovation de leur résidence principale ou pour l'adaptation de leur logement aux besoins des membres plus âgés de leur famille) ou de mesures destinées à améliorer la performance énergétique des logements.

En **Espagne**, la Banque a approuvé un programme de € 50 millions avec la société de développement de la Communauté autonome de Castilla-La Mancha GICAMAN S.A., pour le financement partiel d'un programme de logement social de type VPO (*Vivienda de Protección Oficial*, Logements conventionnés) couvrant tout le territoire de la communauté.

En **Finlande**, la CEB a approuvé un programme de € 100 millions avec la Ville d'Helsinki qui permettra de financer les travaux de rénovation et de construction de logements sociaux locatifs situés dans la région d'Helsinki. Le programme a pour objectif de contribuer à résorber les besoins critiques de logements sociaux supplémentaires que connaît la région de la capitale en dépit de la prospérité générale du pays. Il visera en premier lieu les populations défavorisées et à faibles revenus ayant besoin d'un logement décent, ce qui contribuera à réduire les disparités et à renforcer la cohésion sociale.

La Banque a également approuvé un nouveau programme en **Irlande** avec la Housing Finance Agency plc (HFA) pour la participation au financement (€ 100 millions) de son programme d'accession à la propriété (*Paths to Home Ownership*) qui vise à soutenir les investissements de collectivités locales répondant aux objectifs suivants : offre de logements à prix raisonnable ; propriété partagée ; achat progressif d'une maison dont les collectivités locales sont propriétaires ; achat à prix réduit, par les locataires, de logements appartenant aux collectivités locales ; habitation à loyer modéré.

Enfin, la CEB a approuvé un projet de € 25 millions dans **"l'ex-République yougoslave de Macédoine"**, destiné à cofinancer les travaux de construction d'immeubles d'habitation situés dans différentes communes du pays (voir encadré ci-contre).

Financement d'un programme de logement en faveur de populations à bas revenus dans "l'ex-République yougoslave de Macédoine"

La Banque a approuvé un programme dans **"l'ex-République yougoslave de Macédoine"** avec le Gouvernement (€ 25 millions) dans le secteur du logement pour personnes à bas revenus.

Ce programme est destiné à cofinancer la construction de près de 40 immeubles répartis dans 19 villes du pays. Dans la plupart des cas, il est prévu que les municipalités fournissent le terrain et en financent la viabilisation.

Le prêt de la CEB contribuera au renforcement de la cohésion sociale en permettant aux quelque 1 700 familles bénéficiaires (soit environ 6 000 personnes) d'accéder à un logement décent. Les bénéficiaires finaux de ce nouveau programme sont des personnes à bas revenus, prioritairement les habitants de zones touchées par des catastrophes naturelles, des orphelins, des Roms socialement menacés d'exclusion et des personnes handicapées.

■ Création et maintien d'emplois viables

La CEB apporte son soutien à des projets d'investissements productifs permettant la création et le maintien d'emplois viables en facilitant l'accès au crédit. Ces projets s'adressent à des micro, petites et moyennes entreprises (PME) ainsi qu'à des entités pratiquant une activité artisanale ou des entreprises familiales exerçant régulièrement une activité économique (voir encadré page 20).

Au cours des cinq dernières années, la Banque a approuvé des projets dans ce secteur pour un montant total de **€ 2 993 millions**, soit près de 25% du total des approbations pour la période 2005-2009. Pour 2009, le montant des projets approuvés a représenté **€ 323 millions** (soit 12% du total des projets approuvés dans l'année). Les décaissements réalisés dans ce secteur se sont élevés à **€ 452 millions**, soit 25% du total des décaissements de l'année.

Parmi ces projets, la CEB a approuvé un programme en **Bulgarie** avec la Bulgarian Development Bank (BDB) qui permettra de consacrer € 15 millions au financement de projets d'investissements productifs dans des PME réparties à travers l'ensemble du territoire bulgare.

En **Croatie**, la Banque a approuvé un programme avec la Croatian Bank for Reconstruction and Development (HBOR) pour un montant total de € 50 millions. Cette opération vise à financer des projets d'investissements productifs - comme l'acquisition de locaux de bureaux et de production, de machines et d'équipements, de véhicules, d'équipements informatiques et de bureau - entrepris par des PME réparties à travers le pays.

La Banque a également approuvé un nouveau programme en **Espagne** avec MicroBank - Banco Social de la Caixa. Cette opération, qui fait suite à un précédent programme approuvé en 2008, permettra de

POLOGNE
Coopération avec les collectivités locales et régionales : soutien renforcé aux infrastructures publiques à vocation sociale

Face à l'impact de la crise dans les pays d'Europe centrale et du Sud-Est, qui se traduit notamment par une contraction des recettes fiscales et un accès restreint aux marchés de capitaux des collectivités locales, la CEB a poursuivi en 2009 sa politique de soutien aux collectivités locales et régionales polonaises pour la réalisation d'infrastructures publiques à vocation sociale. A ce titre, cinq nouvelles opérations représentant un montant total de **€ 276 millions** ont été approuvées en faveur des Villes de Cracovie, Gdańsk, Szczecin et Varsovie et de la Région de Poméranie.

Les prêts de la CEB s'inscrivent dans le cadre de vastes programmes d'investissement à long terme destinés à optimiser l'utilisation des fonds structurels de l'Union européenne (UE). Ainsi, sur la période 2005-2009, le soutien direct de la CEB aux collectivités locales et régionales polonaises a représenté un montant total de **€ 530 millions**, soit 38% du montant total approuvé en Pologne au cours des cinq dernières années. Par ces opérations, la CEB accompagne le transfert des responsabilités d'investissement et de gestion du niveau central au niveau local.

Étant donné le large spectre de compétences des collectivités locales polonaises, les projets financés en coopération avec ce type d'emprunteurs permettent à la Banque d'intervenir dans différents secteurs, notamment l'amélioration de la qualité de vie en milieu urbain, le développement des réseaux de transport locaux, les équipements culturels et sportifs, les structures d'aide sociale, les centres d'accueil pour les enfants et les personnes âgées, la protection du patrimoine historique et culturel, l'éducation et la santé, les infrastructures de services publics administratifs et judiciaires, la protection de l'environnement et la prévention des inondations.

Objectifs des projets

L'approche de la CEB en matière de financement des collectivités locales consiste à mettre en place un prêt permettant de cofinancer des dépenses d'investissements éligibles couvrant un ou plusieurs exercices budgétaires, dans un ou plusieurs secteurs d'intervention de la Banque.

L'emprunteur veille à ce que les fonds alloués par la CEB pour une année donnée n'excèdent pas 50% du coût total des dépenses d'investissement éligibles pour cette année, le solde étant couvert par ses ressources propres, les fonds de l'UE ainsi que d'autres prêts éventuels.

A titre d'exemple, la Banque a approuvé en 2009 les prêts suivants :

- **Ville de Cracovie** (€ 30 millions) : ce projet permettra de financer des investissements pour la construction, l'agrandissement et la rénovation d'équipements publics, notamment en matière de réseaux de transports locaux, d'éducation et de santé.
- **Ville de Gdańsk** (€ 67 millions) : ce projet financera notamment des équipements culturels dont la construction d'un centre européen et musée consacré à l'histoire du mouvement *Solidarność*.
- **Ville de Szczecin** (€ 73 millions) : ce projet financera notamment des équipements culturels et de loisirs, dont la construction d'une salle philharmonique et d'une salle de spectacle polyvalente.
- **Ville de Varsovie** (€ 49 millions) : ce projet s'inscrit dans la lignée d'une précédente opération d'un montant de € 75 millions qui a été menée à bien avec succès. Le deuxième projet approuvé a pour objectif le financement partiel d'investissements dans les secteurs de l'éducation et de l'aide sociale, tels que les crèches, les établissements scolaires et leurs équipements sportifs, les centres d'accueil pour les enfants et les personnes âgées, dont des unités médicalisées.
- **Région de Poméranie** (€ 56 millions) : ce projet financera notamment la réalisation et l'équipement d'un hôpital régional ainsi que l'agrandissement d'un centre de traumatologie.

Valeur ajoutée de la CEB et effets sociaux attendus

La mise à disposition d'un financement stable et adapté à la réalisation d'infrastructures publiques à vocation sociale par la CEB contribue à la qualité des projets financés en raison du savoir-faire de la Banque en matière d'évaluation, de montage et de suivi en coopération directe avec les collectivités locales et régionales.

Tout en répondant aux attentes des populations concernées, les projets réalisés contribueront à l'amélioration de la qualité de vie ainsi qu'à un développement économique durable satisfaisant aux critères de convergence de l'UE.



ALBANIE
Modernisation rurale

consacrer € 23 millions au soutien à l'emploi et au renforcement du tissu productif sous forme de microcrédits financiers accordés à de petits entrepreneurs pour la création d'une micro-entreprise ou sa consolidation.

Une autre opération en **Hongrie** avec Magyar Fejlesztési Bank Rt. (MFB) permettra d'allouer € 25 millions au financement de projets d'investissements productifs dans des PME locales. Les fonds de la CEB contribueront à renforcer la compétitivité des entreprises bénéficiaires et leur capacité à mettre en œuvre des évolutions technologiques, leur permettant ainsi de préserver et créer des emplois dont la population a un besoin urgent.

En **Slovénie**, un programme approuvé avec Nova Ljubljanska Banka (NLB) portera sur le financement d'investissements productifs dans des PME (€ 50 millions). Les fonds de la CEB contribueront à renforcer la compétitivité des entreprises bénéficiaires, à favoriser la création d'emplois permanents et saisonniers et à préserver ceux qui existent.

La CEB a aussi approuvé un nouveau programme en faveur des trois Pays Baltes (**Estonie, Lettonie, Lituanie**), par l'intermédiaire du Groupe Skandinaviska Enskilda Banken (Suède). Ce programme s'inscrit dans le prolongement d'une précédente opération approuvée en 2007 ; il permettra de consacrer € 60 millions au financement de projets d'investissements productifs de PME locales et de contribuer ainsi au processus de reprise économique dans ces pays.

Enfin, la CEB a approuvé un programme en **Turquie** (€ 100 millions) avec Türkiye Sınai Kalkınma Bankası (TSKB), pour le financement partiel de projets d'investissements productifs de PME.

Amélioration de la qualité de vie en milieu urbain et rural

La CEB intervient en milieu urbain en faveur de quartiers dégradés ou de villes ayant un manque d'infrastructures urbaines ou d'équipements sociaux et culturels. Parallèlement, en milieu rural, la Banque finance des projets situés dans des régions caractérisées par une faible densité de population ou des activités dans des domaines tels que l'agriculture, la sylviculture, l'aquaculture et la pêche.

Les projets financés peuvent porter sur la construction ou la réhabilitation d'infrastructures en milieu urbain et rural en faveur d'entités publiques au niveau national ou local, telles que :

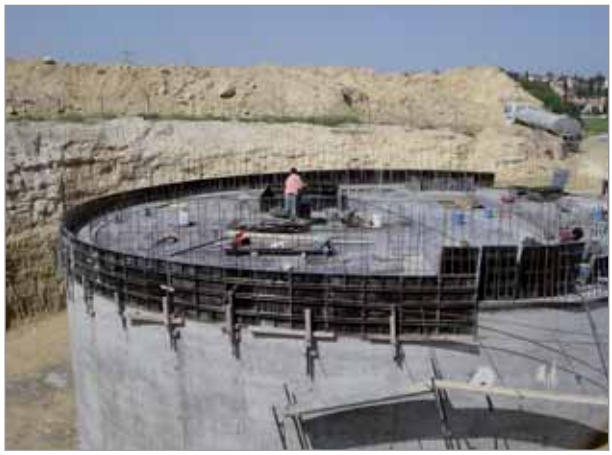
- l'aménagement de zones industrielles
- les services tels que l'adduction d'eau potable, d'électricité, de gaz, les égouts, le traitement des déchets solides et liquides

ESTONIE
Amélioration de l'efficacité énergétique dans des immeubles d'habitation

Le KredEx (Fonds de garantie des crédits et des exportations) et la CEB ont signé cette année un contrat de prêt qui consacrera € 29 millions au financement d'un programme dans le secteur de la protection de l'environnement, destiné à financer les travaux d'amélioration du rendement énergétique d'immeubles d'habitation construits avant 1993.

Cette opération s'inscrit dans le cadre du Programme opérationnel 2007-2013 de l'Estonie, sous le chapitre Développement du cadre de vie. Les fonds de la CEB seront combinés aux ressources des Fonds structurels de l'Union européenne (FEDER) et à celles du KredEx et distribués sous forme de prêts accordés par l'intermédiaire des banques commerciales à des conditions préférentielles aux emprunteurs cibles (associations, communautés de copropriétaires et coopératives des immeubles éligibles) n'ayant que peu accès aux circuits de financement traditionnels.

Avec cette opération, qui a bénéficié d'une assistance technique de la part de KfW Bankengruppe (Allemagne), la CEB peut prendre part à l'amélioration de l'efficacité énergétique des immeubles d'habitation. En effet, le projet devrait permettre la réalisation d'au moins 20% d'économie d'énergie.



CHYPRE
Station de pompage à Nicosie

- la voirie
- les réseaux de transports locaux en milieu rural
- les équipements éducatifs et médicaux de base
- les centres socio-culturels ou sportifs tels que les aires de jeux, les espaces verts, les parcs d'expositions, les théâtres, les bibliothèques
- les réseaux d'irrigation en milieu rural.

Au cours de la période 2005-2009, la Banque est intervenue en faveur de l'amélioration de la qualité de vie en milieu urbain et rural pour un montant total de projets approuvés de plus de **€ 1 302 millions**. Pour 2009, le montant des projets approuvés dans ce secteur est de **€ 473 millions** (soit 18% du total des projets approuvés dans l'année). Les décaissements réalisés se sont élevés à **€ 240 millions**, soit 13% du total des décaissements de l'année.

Parmi les nouvelles opérations, la CEB a approuvé un projet (€ 40 millions) en **Albanie**, mis en œuvre avec le Fonds de Développement Albanais. L'objectif principal du projet est d'améliorer l'accès aux services essentiels et aux marchés économiques en mettant à la disposition de la population des routes praticables par tous les temps. Le projet total devrait couvrir de 1 000 à 1 500 km de routes (sur un total d'environ 12 000 km de voies secondaires et locales).

La CEB a également approuvé un programme (€ 28,5 millions) mis en œuvre avec l'Union européenne par l'intermédiaire de KfW Bankengruppe (Allemagne) pour le financement partiel de sous-projets relevant du Volet Municipal du Mécanisme de soutien aux infrastructures (IPF-MW). Les sous-projets sélectionnés concerneront des infrastructures environnementales, en particulier dans les domaines de l'eau et de l'assainissement situées en **Albanie**, **Bosnie-Herzégovine** et **Serbie**.

En **France**, la CEB a approuvé un nouveau programme avec le Crédit Coopératif, dans la lignée d'une précédente opération approuvée en 2007. Ce programme consacrera € 10 millions au financement de travaux de rénovation de quartiers dégradés ou de zones urbaines insuffisamment pourvues en équipements sociaux (infrastructures éducatives et médicales de base, centres culturels ou sportifs par exemple).

La Banque a aussi approuvé un nouveau programme en **Hongrie** avec Magyar Fejlesztési Bank (MFB), dans le prolongement d'une précédente opération approuvée en 2006. Dans le cadre de ce programme, un total de € 56 millions sera alloué au financement d'investissements en infrastructures municipales répartis sur l'ensemble du territoire. Les fonds de la CEB serviront à financer des projets dans le cadre du Programme de prêts au développement des infrastructures municipales, lancé en 2004 par la MFB, dont l'enveloppe globale est de € 840 millions.

Un programme approuvé en **Lettonie** avec le Gouvernement permettra à la Banque de consacrer € 25 millions au financement d'investissements en faveur de l'amélioration des infrastructures rurales et urbaines.

Par ailleurs, la Banque a approuvé un nouveau programme (€ 74 millions) en **Lituanie** avec le Gouvernement, destiné au financement d'investissements en matière d'infrastructures publiques. Cette opération s'inscrit dans le cadre du Programme national d'investissements lituanien pour la période 2009-2011, qui vise à financer la rénovation ou la construction d'infrastructures publiques réparties à travers le pays.

Par ailleurs, la Banque a approuvé cinq nouveaux programmes en **Pologne** avec différentes collectivités locales et régionales, pour un montant total de € 190 millions (voir encadré page 22). Ces différents programmes approuvés avec la Région de Poméranie et les villes de Gdańsk, Szczecin, Varsovie et Cracovie visent à créer de meilleures conditions pour le développement économique durable local et régional et pour améliorer la qualité de vie des habitants des villes et régions bénéficiaires en facilitant l'accès au crédit pour la modernisation des infrastructures.

En **République tchèque**, la CEB a approuvé un projet avec la Czech Moravian Guarantee and Development Bank (CMZRB), qui consacrera € 25 millions pour la réalisation d'infrastructures municipales en matière de transports et d'équipements culturels, éducatifs et de services sociaux (centres sociaux, crèches, écoles, résidences pour personnes âgées, etc.).



Enfin, un programme approuvé en faveur des trois Pays Baltes (**Estonie**, **Lettonie**, **Lituanie**), par l'intermédiaire du Groupe Skandinaviska Enskilda Banken (Suède), consacrera € 25 millions au financement de travaux de rénovation des réseaux routiers et de transport, ainsi que des équipements éducatifs, médicaux et socioculturels de base.

2. Gestion de l'environnement

Prendre part à la gestion de l'environnement se traduit à la fois par la réponse systématique aux situations d'urgence, en cas de catastrophes naturelles ou écologiques, et par une action durable au service de la prévention, de la protection de l'environnement ou de la sauvegarde du patrimoine historique et culturel.

Cette ligne d'action sectorielle a représenté au cours des cinq dernières années un montant cumulé de **€ 3 058 millions** en termes de projets approuvés. Pour la seule année 2009, le montant des approbations de projets a été de **€ 395 millions** (soit 15% du total des projets approuvés).

Parallèlement, depuis 2005, les prêts décaissés en faveur de la gestion de l'environnement ont représenté un montant cumulé de plus de **€ 1 624 millions**, soit 20% du total des décaissements effectués au cours des cinq dernières années. En 2009, la Banque a procédé au décaissement de **€ 484 millions**, dont € 429 millions au bénéfice de pays du groupe cible.

■ Catastrophes naturelles ou écologiques

Les projets dans ce secteur sont éligibles dès lors qu'ils concernent la reconstruction ou la réhabilitation des structures publiques détruites ou endommagées et, plus précisément, les infrastructures de base telles que l'adduction d'eau, le traitement des eaux usées et des déchets solides, l'approvisionnement en électricité et en gaz.

Les interventions mises en œuvre ont pour but, d'une part, d'apporter aux autorités nationales et locales une assistance pour la reconstruction des régions sinistrées et, d'autre part, de développer les moyens de prévention des catastrophes naturelles ou écologiques, notamment en cas d'inondations, d'incendies, d'avalanches, de tremblements de terre et de glissements de terrain. En matière de prévention de catastrophes naturelles ou écologiques, les projets concernant la réalisation de digues de retenue des eaux sont éligibles, pour autant qu'ils n'impliquent pas un déplacement forcé de populations ou un déplacement de populations sans mesures compensatoires adéquates, et lorsque des mesures de contrôle environnemental sont prévues.

CHYPRE
Projet d'extension et de modernisation des installations d'assainissement et de drainage de la Région du Grand Nicosie

La CEB a approuvé un nouveau projet de € 68 millions à **Chypre**, avec le Service des Égouts de Nicosie, dans le secteur de la protection de l'environnement. Le projet vise à financer la poursuite des travaux d'extension et de modernisation des installations d'assainissement et de drainage de la Région du Grand Nicosie, afin d'améliorer la qualité de vie de la population, de préserver le développement économique de l'une des principales zones commerciales et touristiques de Chypre et de protéger l'environnement, atout majeur pour le tourisme.

Ce nouveau projet comprendra trois composantes :

■ **l'extension et la construction d'installations de traitement des eaux usées** (systèmes de collecte, collecteurs, stations de pompage) dans les villages environnants de la région du Grand Nicosie qui ne sont pas encore raccordés. Les stations d'épuration d'Anthoupolis et de Vathia Gonia desserviront cette zone

■ **le réasphaltage de la voirie** creusée pour la pose du système de collecte des eaux usées

■ **la construction de la station d'épuration de Mia Milia/Haspolat**, située au nord de l'île, pour le bénéfice des deux communautés chypriotes. Cette nouvelle station d'épuration de la région du Grand Nicosie permettra de faire face à la demande prévue pour les 10 prochaines années, dans le respect des obligations et des normes de l'Union européenne en matière de traitement des eaux résiduaires et de conservation des eaux.

Le projet contribuera à améliorer la qualité de vie de la population ciblée, à accroître son niveau de vie, à contrôler la pollution, à protéger les ressources naturelles partagées et surtout à créer une plate-forme de coopération concrète entre les deux communautés.

Selon les estimations, 300 000 habitants des communes de la Région du Grand Nicosie utiliseront les voies réasphaltées et 235 000 personnes bénéficieront des services de la station d'épuration de Mia Milia/Haspolat, auxquels s'ajoutent plus de 60 000 habitants des villages environnants, qui pourront se raccorder au réseau d'assainissement.



ROUMANIE
Rénovation du patrimoine historique

Au cours de la période 2005-2009, la Banque a approuvé des projets dans ce secteur pour un montant total de **€ 492 millions**. En 2009, la Banque a approuvé un total de près de **€ 3 millions** et les décaissements se sont élevés à près de **€ 92 millions**, soit 5% du total des décaissements réalisés dans l'année.

Ainsi, la Banque a approuvé cette année un nouveau programme en Pologne avec la Ville de Gdańsk qui permettra de consacrer près de € 3 millions pour construire et rénover des infrastructures de prévention des inondations.

Protection de l'environnement

La CEB finance des projets dans ce secteur qui contribuent à la protection et à l'amélioration de l'environnement, et par là même à l'amélioration du cadre de vie, s'agissant notamment de :

- la réduction et le traitement des déchets solides et liquides
- l'assainissement et la protection des eaux superficielles et souterraines
- la protection contre les nuisances sonores
- la production d'énergie renouvelable et la réduction de la pollution atmosphérique
- la protection et le développement de la biodiversité
- les moyens et réseaux de transport moins polluants.

Parallèlement à son action spécifique, la CEB tient compte de façon systématique des aspects environnementaux dans l'ensemble des projets qu'elle instruit, quel que soit le secteur d'intervention concerné.

Les initiatives mises en œuvre dans le secteur de la protection de l'environnement présentent aujourd'hui une large diversité géographique. Au cours des cinq dernières années, la Banque a approuvé des projets dans ce secteur pour un montant cumulé de **€ 2 388 millions**.

En 2009, le montant total des approbations de projets en faveur de la protection de l'environnement a représenté un montant total de près de **€ 390 millions**, soit 15% du total des projets approuvés, et les décaissements se sont élevés à **€ 354 millions**, soit 20% du total des décaissements de l'année.

Parmi les nouvelles opérations approuvées cette année, la CEB a approuvé un projet de € 68 millions à **Chypre** (voir encadré page 25). Ce projet vise à étendre et à moderniser les installations d'assainissement et de drainage de la Région du Grand Nicosie, qui englobe l'agglomération de Nicosie et les villages environnants, afin d'améliorer la qualité de vie de la population, de préserver le développement économique d'une des principales zones commerciales et touristiques de l'île et de protéger l'environnement.

La CEB a également approuvé un programme de € 100 millions en **Espagne** avec la Xunta de Galicia, pour le financement d'investissements destinés à améliorer la qualité et la fiabilité des réseaux d'approvisionnement en eau potable, à consolider les infrastructures régionales du domaine de l'eau, à raccorder les collectivités isolées ou mal desservies et à réduire la quantité de polluants rejetés dans les bassins versants et donc la pollution de l'environnement. Au-delà des améliorations générales et des bienfaits attendus du projet, les retombées dans les zones du littoral affectées par la catastrophe du pétrolier Prestige en 2006, devraient être particulièrement fortes pour les populations locales qui dépendent davantage de la pêche et de l'agriculture que dans le reste de l'Espagne.

En **Hongrie**, un nouveau programme avec Magyar Fejlesztési Bank Rt. (MFB) consacrera € 14 millions au financement d'investissements en matière d'infrastructures environnementales afin notamment d'améliorer la qualité de l'eau potable, de rénover les réseaux d'égout et de traitement des eaux usées, de prévenir les crues et protéger les eaux intérieures et de traiter les déchets solides.

Un programme approuvé en **Pologne** avec la Ville de Gdańsk permettra de consacrer près de € 3 millions au financement de la construction et de la rénovation d'infrastructures de gestion des eaux.



Dans le cadre d'un nouveau programme approuvé en **République tchèque** avec la Czech Moravian Guarantee and Development Bank (CMZRB), la CEB consacrera € 25 millions au financement de travaux de construction, remise en état et modernisation de conduites d'adduction d'eau, de centrales de traitement de l'eau, de stations d'épuration des eaux usées, de réseaux d'égouts et d'autres systèmes apparentés.

Un nouveau programme approuvé en faveur des trois Pays Baltes (**Estonie**, **Lettonie**, **Lituanie**), par l'intermédiaire du Groupe Skandinaviska Enskilda Banken (Suède), consacrera € 10 millions au financement de projets en matière, notamment, de collecte et de traitement des déchets, de modernisation de réseaux d'égouts et de mesures d'économie d'énergie dans les logements.

Enfin, la Banque a approuvé un total de € 170 millions pour la poursuite du financement du Projet Marmaray, qui a pour objectif d'améliorer le réseau de transport urbain d'Istanbul, qui est, avec plus de 12 millions d'habitants, la plus grande ville de **Turquie**. Il comporte la construction d'une liaison ferroviaire souterraine traversant le détroit du Bosphore, dont le but est de réduire le volume du transit routier et maritime. Le projet consiste à moderniser les lignes de trains de banlieue longeant la mer de Marmara sur les rives asiatique et européenne d'Istanbul et à les relier par un tunnel ferroviaire qui sera construit à l'embouchure méridionale du détroit du Bosphore.

Protection et réhabilitation du patrimoine historique et culturel

La CEB peut financer la restructuration et la réhabilitation du patrimoine historique et culturel, classé comme tel par l'UNESCO ou par l'État membre concerné.

Sur la période 2005-2009, la Banque a approuvé un montant total de **€ 177 millions** en faveur de la protection et de la réhabilitation d'éléments de patrimoine historique et culturel. En 2009, la Banque a approuvé une nouvelle opération dans ce secteur, pour un total de **€ 3 millions**, et les décaissements se sont élevés à **€ 38 millions**, soit 2% du total des décaissements de l'année.

Le programme approuvé en **Pologne**, avec la Ville de Cracovie, consacrera € 3 millions au financement de travaux de préservation et de réhabilitation du patrimoine historique et culturel de la ville. Avec environ 750 000 habitants, Cracovie est la troisième ville de Pologne par la population, après Varsovie, la capitale, et Łódź.

3. Soutien aux infrastructures publiques à vocation sociale

Le soutien aux infrastructures publiques à vocation sociale dans les domaines clés de la santé, de l'éducation, de la formation professionnelle et des services publics administratifs et judiciaires, favorise à terme une croissance économique et sociale, à la fois plus dynamique et plus équitable, au service de l'épanouissement de l'individu et du bien-être collectif.

On rappellera que ces trois secteurs jouent un rôle primordial dans la recherche d'un développement équilibré et d'une meilleure cohésion sociale en Europe. De fait, des services publics modernes sont essentiels pour promouvoir la croissance économique, le développement, tant régional que national, de l'Europe, et la réduction des inégalités.

Cette ligne d'action sectorielle a représenté au cours des cinq dernières années un montant cumulé de **€ 2 293 millions** en termes de projets approuvés. En 2009, le montant des approbations s'est élevé à **€ 976 millions**, soit près de 37% du total des projets approuvés.

Parallèlement, les prêts décaissés en faveur de cette ligne d'action ont représenté un montant cumulé de **€ 1 707 millions**, soit 21% du total des décaissements réalisés au cours des cinq dernières années. Pour la seule année 2009, la Banque a procédé au décaissement de **€ 410 millions**, dont € 263 millions au bénéfice de pays du groupe cible.

Santé

Dans le secteur de la santé, la CEB participe notamment au financement de projets de construction, rénovation et modernisation d'infrastructures de santé, comme des hôpitaux, des centres de soins de proximité (y compris ceux spécialisés dans l'assistance aux populations vulnérables), des centres hospitaliers universitaires ou des centres spécialisés dans l'accueil de personnes âgées et handicapées.

Au cours des cinq dernières années, la CEB a approuvé des opérations pour un montant cumulé de plus de **€ 889 millions**.

En 2009, la Banque a approuvé des projets dans ce secteur pour un total de près de **€ 235 millions**, soit 9% du total des projets approuvés dans l'année ; les décaissements se sont élevés à **€ 164 millions**, soit 9% du total des décaissements de l'année.

Parmi les opérations approuvées cette année, un programme en **Belgique** avec le Centre Public d'Action Sociale (CPAS) de la Ville de Bruxelles permettra de consacrer € 15 millions au financement de travaux de rénovation d'une partie du réseau d'établissements de soins et de maisons de repos géré par le CPAS afin de les mettre en conformité avec la nouvelle législation relative aux infrastructures de soins et à l'accessibilité physique pour les personnes handicapées.



ESPAGNE
Rénovation de l'Hôpital de l'Esperit Sant à Barcelone

En **France**, un nouveau programme approuvé avec le Crédit Coopératif (voir encadré page 28) permettra de consacrer € 70 millions pour le financement de projets entrepris par des organismes et services d'intérêt général (OSIG) en matière d'assistance aux personnes âgées (construction de résidences médicalisées pour les personnes dépendantes), d'aide aux personnes handicapées (installation d'équipements adaptés) et d'assistance sociale aux personnes en difficulté (acquisition de locaux pour des associations de protection de l'enfance).

La CEB a également approuvé un programme en **Hongrie** avec le Gouvernement, permettant d'allouer un total de € 33 millions au financement de projets de santé, dans le cadre du Programme opérationnel de rénovation sociale 2007-2013, en partie financé par l'Union européenne. Les projets financés par le prêt de la CEB porteront notamment sur le développement des soins à domicile pour les groupes défavorisés, des programmes de rééducation des personnes handicapées et la création de centres d'information sur la santé et l'hygiène de vie, des programmes de formation pour les spécialistes de la santé et les enseignants et des programmes de sensibilisation dans les hôpitaux, les écoles et les lieux de travail, des programmes de dépistage (cancer, maladies cardiovasculaires) et la formation des médecins généralistes et des infirmières à domicile.

La CEB a approuvé un projet de € 23 millions avec le Gouvernement, destiné à financer les travaux de reconstruction et de réhabilitation d'une vingtaine d'établissements de soins répartis sur l'ensemble du territoire de **"l'ex-République yougoslave de Macédoine"**. Ce projet constitue la première phase d'un programme plus large qui sera réalisé en trois étapes et qui prévoit le réaménagement, la reconstruction ou l'agrandissement d'une cinquantaine d'établissements de soins, ainsi que la construction d'un petit nombre de nouveaux équipements. La Phase I porte sur les travaux de rénovation. La Phase II sera consacrée aux travaux plus complexes de reconstruction et d'agrandissement et la Phase III à la reconstruction et à l'agrandissement de l'Hôpital Universitaire de Skopje, le plus grand hôpital du pays.

Un programme approuvé en **Lituanie** avec le Gouvernement permettra de consacrer € 23 millions au financement de projets d'investissements dans le secteur de la santé, entrepris par le Gouvernement dans le cadre de son Programme national d'investissements 2009-2011. Cette opération permettra la rénovation ou la construction, dans tout le pays, d'établissements de santé tels que des hôpitaux, cliniques, sanatoriums ainsi que des équipements.

Poursuite de la coopération avec le Crédit Coopératif en faveur du renforcement du tissu social en France

La CEB a approuvé cette année un nouveau programme avec le Crédit Coopératif, qui consacrera € 100 millions au financement d'investissements à caractère social dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de la formation professionnelle ainsi que de l'amélioration de la qualité de vie en milieu urbain et rural, sur l'ensemble du territoire français.

Ce programme fait suite à une opération approuvée par la Banque en 2007. Les fonds de la CEB permettront, au travers du Crédit Coopératif, de renforcer les ressources à long terme mises à la disposition d'organismes et services d'intérêt général (OSIG), souvent organisés sous forme d'associations à but non lucratif, qui interviennent dans plusieurs secteurs prioritaires pour le renforcement de la cohésion sociale en France.

Les bénéficiaires finaux de ce projet sont des personnes vulnérables auxquelles sont destinés les services et prestations fournis par les OSIG. Les projets concernés consisteront notamment à aider des populations telles que les personnes âgées, handicapées, malades ou dépendantes, ainsi que des jeunes et des adultes en situation sociale précaire. Outre l'assistance à ces personnes en situation difficile, les projets d'investissement dans les secteurs de l'éducation et de la formation professionnelle bénéficieront plus largement aux diverses catégories de la population.



Soutien aux politiques sectorielles gouvernementales dans le secteur de l'éducation

En 2009, le soutien apporté par la CEB à la mise en œuvre de programmes sectoriels gouvernementaux n'a cessé de s'intensifier. Cette démarche s'est traduite notamment par l'approbation de plusieurs vastes programmes d'investissements dans le secteur de l'éducation, dans lesquels la Banque complète le financement de projets mis en œuvre par l'État ou des collectivités locales et régionales.

Ainsi, parmi les nouvelles opérations approuvées cette année dans le secteur de l'éducation, on retiendra notamment :

- deux programmes approuvés en **Allemagne** avec LTH - Bank für Infrastruktur, pour un total de € 270 millions, qui visent à financer des besoins sociaux et à soutenir la politique gouvernementale du Land de Hesse en matière de construction, de rénovation et de modernisation d'infrastructures d'éducation. La première opération consacrera € 20 millions au financement de travaux de construction, rénovation et modernisation d'écoles maternelles et établissements similaires (crèches). La deuxième permettra d'allouer € 250 millions au financement partiel du Programme spécial d'investissement "Construction d'écoles et universités" lancé en 2008 afin d'améliorer les conditions d'apprentissage des élèves du Land. Ce programme devrait permettre d'améliorer les bâtiments scolaires afin de les mettre aux normes en vigueur en matière de protection de l'environnement, de santé et de sécurité et de les rendre aisément accessibles aux personnes handicapées.

- un programme de € 250 millions approuvé au **Portugal** avec Parque Escolar EPE pour le financement partiel de dépenses d'investissements, dans le cadre du Programme national de modernisation des équipements scolaires publics du secondaire. Le prêt de la CEB financera un plan exceptionnel de modernisation et d'amélioration de l'efficacité de 166 établissements qui regroupent 190 000 élèves et 24 500 enseignants. L'objectif ultime est de créer des espaces plus attractifs qui puissent améliorer le bien-être, créer les conditions nécessaires à l'enseignement et contribuer à l'apprentissage, à la qualité et à la sécurité des étudiants et des enseignants.

Ces opérations dans le secteur de l'éducation confirment l'engagement de la CEB aux côtés des autorités gouvernementales centrales ou régionales, afin de les aider à mettre en œuvre leurs politiques sectorielles, conformément à son mandat et à ses objectifs en matière de soutien à la cohésion sociale en Europe.

En **Pologne**, la Banque participera au financement de quatre nouveaux programmes d'amélioration de la qualité des infrastructures et services de santé approuvés avec différentes collectivités locales et régionales : avec la Région de Poméranie (€ 19 millions) avec la Ville de Cracovie (€ 900 000), avec la Ville de Szczecin (€ 4 millions) et avec la Ville de Varsovie (€ 2 millions). Avec ces opérations, la CEB contribuera à créer de meilleures conditions pour un développement économique durable et à améliorer la qualité de vie des habitants de la région et des villes bénéficiaires, ce qui renforcera la cohésion sociale.

Enfin, la Banque a approuvé un programme de € 45 millions au **Portugal** avec Caixa Geral de Depósitos, qui vise à financer partiellement des projets destinés à étendre et à améliorer la couverture du réseau des équipements sociaux au titre du programme PARES (Programme d'extension du réseau des équipements sociaux) et l'infrastructure des soins au titre du programme RNSLT (Réseau national des soins de longue durée). Les activités financées seront mises en œuvre sur l'ensemble du territoire. Elles permettront d'améliorer la qualité des services ainsi que la capacité (en nombre d'usagers), ce qui aura des effets importants, notamment dans les garderies, les services à la personne, le logement des personnes handicapées et des personnes âgées et les structures de soins intégrés.

Éducation et formation professionnelle

La CEB intervient aux différents niveaux du système éducatif, qu'il s'agisse d'écoles primaires, d'établissements secondaires ou d'universités. Ainsi, la Banque finance la construction et la modernisation d'infrastructures scolaires, universitaires et de formation professionnelle ainsi que la fourniture d'équipements pédagogiques.



SERBIE
Rénovation d'un jardin d'enfants

S'agissant de la formation professionnelle, l'alternance d'un enseignement théorique et de la pratique d'un métier en entreprise constitue une réponse adaptée à la fois aux besoins des entreprises, notamment les PME, et aux attentes de ceux et celles qui s'apprêtent à rejoindre le monde du travail. Dans ce cadre, la CEB finance notamment des programmes d'assistance à la formation de personnels spécialisés, dans les secteurs sociaux et de l'éducation ainsi que des programmes de reconversion professionnelle dans des secteurs économiques en déclin.

Au cours des cinq dernières années, la CEB a approuvé des opérations pour un montant cumulé de plus de **€ 1 314 millions**.

En 2009, de nouveaux projets ont été approuvés dans ce secteur, pour un montant total de près de **€ 716 millions** (soit 27% du total des projets approuvés dans l'année) et les décaissements se sont élevés à € 241 millions, soit 13% du total des décaissements de l'année.

Parmi les opérations approuvées cette année, la CEB participera au financement de deux programmes en **Allemagne**, représentant un total de € 270 millions, approuvés avec LTH - Bank für Infrastruktur qui s'inscrivent dans le cadre du projet "Soutien à la reconstruction et à l'équipement des établissements d'enseignement de la Hesse" (voir encadré page 29).

La CEB a également approuvé un **don** en **Bosnie-Herzégovine** pour un montant de € 200 000, destiné à permettre l'achèvement des travaux de rénovation du Lycée de Mostar, édifice d'une grande valeur historique, culturelle et pédagogique, partiellement détruit pendant la guerre au début des années 1990. Les travaux ont été cofinancés par un prêt de la CEB et des dons de plusieurs donateurs internationaux, dont six pays membres de la Banque : Allemagne, Espagne, Italie, Norvège, Pays-Bas, Turquie.

La CEB a également approuvé un nouveau programme en **France** avec le Crédit Coopératif. Cette opération consacrera € 20 millions au financement de projets d'amélioration d'équipements sociaux destinés à certains groupes de populations vulnérables comme les personnes âgées, les personnes handicapées, les enfants et les adultes confrontés à des difficultés familiales ou scolaires.

En **Hongrie**, un nouveau programme approuvé avec le Gouvernement consacrera € 62 millions au financement de projets d'éducation dans le cadre du Programme opérationnel de rénovation sociale 2007-2013, en partie financé par l'Union européenne. Les projets financés par le prêt de la CEB engloberont des programmes préscolaires et scolaires pour les enfants vulnérables, des programmes de formation pour la réinsertion des chômeurs, la formation des travailleurs sociaux à la réhabilitation et l'intégration sociales des populations défavorisées (personnes handicapées, déficients visuels, personnes âgées), la formation du personnel participant à des initiatives de prévention de la criminalité (en particulier auprès des enfants et des adolescents) et de la victimisation, la formation du personnel des services de réinsertion des détenus, les programmes de promotion de la lutte contre la discrimination et des mesures d'intégration en faveur des Roms.

Par ailleurs, un nouveau programme approuvé en **Lettonie** avec le Gouvernement, consacrera € 25 millions au financement de prêts et subventions accordés par le Gouvernement aux communes afin qu'elles investissent dans le secteur éducatif : travaux de rénovation d'établissements scolaires (en particulier en vue d'en améliorer l'efficience énergétique), agrandissements et nouvelles constructions, notamment d'écoles élémentaires et de crèches (qui relèvent de la responsabilité des communes).

La CEB a également approuvé un programme en **Lituanie** (€ 33 millions) avec le Gouvernement pour le financement de la construction ou rénovation d'établissements d'enseignement répartis à travers le pays, y compris des équipements tels que des bus de ramassage scolaire.

De même, en **Pologne**, un programme approuvé avec la Ville de Varsovie consacrera € 45 millions au financement d'investissements destinés à adapter le réseau d'établissements scolaires et éducatifs aux tendances démographiques et à l'expansion urbaine (construction de nouvelles unités dans les arrondissements périphériques et modernisation des unités existantes dans les arrondissements centraux). Toujours en Pologne, la CEB participera également au



financement de plusieurs programmes d'amélioration des infrastructures d'éducation approuvés avec différentes collectivités locales : la Ville de Cracovie (€ 900 000), la Ville de Gdańsk (€ 1,3 million) et la Ville de Szczecin (€ 4 millions).

Enfin, au nombre des opérations approuvées cette année dans ce secteur, on peut noter la participation de la Banque au financement de deux nouveaux programmes au **Portugal**. Le premier, approuvé avec Parque Escolar EPE, permettra de consacrer € 250 millions au financement partiel d'un plan très important qui doit permettre de moderniser les équipements scolaires publics de l'enseignement secondaire répartis à travers le pays, de façon à en améliorer l'efficacité, l'efficience et l'entretien (voir encadré page 29). Le deuxième programme, approuvé avec Caixa Geral de Depósitos, consacrera € 5 millions à l'amélioration de la qualité des crèches et des garderies, dans le cadre du programme PARES (Programme d'extension du réseau des équipements sociaux) pour la protection des personnes les plus vulnérables.

Infrastructures des services publics administratifs et judiciaires

À la suite du Troisième Sommet du Conseil de l'Europe de Varsovie (2005), la CEB a introduit dès 2006 un nouveau secteur d'intervention : le financement de projets de construction, réhabilitation ou transformation d'infrastructures ou de bâtiments destinés à abriter des services publics, afin de contribuer à l'amélioration de l'organisation et du fonctionnement des services publics administratifs et judiciaires de ses pays membres. Les projets éligibles à un financement de la CEB dans ce secteur doivent nécessairement concerner des bâtiments rattachés à l'administration nationale, régionale ou locale, ou des agences techniques, à participation majoritaire de ces administrations.

Dans cet esprit, le 13 mars 2008, la CEB, la Norvège et le Conseil de l'Europe ont signé à Oslo un accord instituant le Fonds fiduciaire pour les Droits de l'Homme, pour lequel la Norvège, l'Allemagne et les Pays-Bas ont versé des contributions financières. Ce Fonds fournira à la Banque des moyens supplémentaires lui permettant de soutenir des activités telles que le financement d'infrastructures des services publics administratifs et judiciaires.

Depuis 2007, la CEB a approuvé 8 opérations dans ce secteur d'intervention, pour un montant total de **€ 90 millions**. En 2009, un total de € 26 millions a été approuvé pour trois programmes qui seront mis en œuvre en Bosnie-Herzégovine, Pologne et Suède. Par ailleurs, les décaissements réalisés cette année dans ce secteur se sont élevés à **€ 5 millions**.

Ainsi, la CEB a approuvé un programme en **Bosnie-Herzégovine** avec le Gouvernement, qui consacrera € 19 millions au financement de la construction de la première prison de haute sécurité du pays et des dépenses destinées à la rendre opérationnelle et viable. Ce projet permettra d'améliorer de manière significative l'organisation et le fonctionnement des services publics et administratifs du pays en augmentant sa capacité pénitentiaire et en permettant, pour la première fois, la mise en œuvre des Règles pénitentiaires européennes (RPE) dans la construction d'une prison et les conditions de détention dans un pays en transition.

Par ailleurs, un nouveau programme en **Pologne** avec la Ville de Cracovie affectera plus de € 1 million à la construction et la réhabilitation d'infrastructures ainsi que la reconversion de bâtiments en vue de leur affectation à un service public, en particulier pour l'organisation et le fonctionnement de services administratifs et de sécurité publique.

Enfin, la CEB a approuvé un nouveau programme dans les trois Pays Baltes (**Estonie**, **Lettonie**, **Lituanie**), par l'intermédiaire du Groupe Skandinaviska Enskilda Banken (Suède) qui consacrera € 5 millions au financement de projets de réhabilitation de bâtiments de services publics et à l'achat d'ambulances et de véhicules de police.

■■■

En 2009, la répartition, tant des projets approuvés que des prêts décaissés, témoigne de la fidélité de la CEB à ces trois grandes lignes d'action que sont le *renforcement de l'intégration sociale*, la *gestion de l'environnement* et le *soutien aux infrastructures publiques à vocation sociale*.

Les financements réalisés cette année ont permis de porter l'encours de prêts à **€ 12 198 millions** et le stock de projets en attente de financement à **€ 4 931 millions**, dont **€ 3 316 millions** pour les pays du groupe cible. Au terme du Plan de développement de la Banque pour la période 2005-2009, cette dernière donnée constitue naturellement pour la CEB une solide réserve d'intervention en faveur de ses États membres pour les exercices à venir.

PROJETS APPROUVÉS

par pays et par ligne d'action sectorielle, de 2005 à 2009

en milliers d'euros

PAYS	2009		Total cumulé 2005-2009	
	Montants	%	Montants	%
Albanie	40 000	1,5	118 170	1,0
Allemagne*	408 500	15,3	1 220 900	10,2
Belgique	100 000	3,7	100 000	0,8
Bosnie-Herzégovine	19 300	0,7	141 134	1,2
Bulgarie	15 000	0,6	80 000	0,7
Chypre	68 000	2,6	190 523	1,6
Croatie	50 000	1,9	167 893	1,4
Danemark			300 000	2,5
Espagne	200 000	7,5	907 500	7,6
Estonie			35 000	0,3
Finlande	100 000	3,8	700 000	5,9
France	100 000	3,8	550 000	4,6
Hongrie	190 000	7,1	1 014 000	8,5
Irlande	100 000	3,7	210 000	1,8
Islande			264 000	2,2
Italie			987 000	8,3
"l'ex-République yougoslave de Macédoine"	48 350	1,8	82 850	0,7
Lettonie	50 000	1,9	271 000	2,3
Lituanie	130 000	4,9	142 500	1,2
Moldova			18 900	0,2
Pologne	275 600	10,3	1 396 700	11,7
Portugal	300 000	11,3	638 165	5,3
République tchèque	50 000	1,9	115 000	1,0
Roumanie			1 029 000	8,6
Serbie			89 600	0,8
Slovénie	50 000	1,9	150 000	1,2
Suède**	100 000	3,7	309 000	2,6
Turquie	270 100	10,1	687 100	5,8
TOTAL	**2 664 850**	**100,0**	**11 915 935**	**100,0**

* *dont € 28,5 millions pour des projets approuvés en faveur des pays du groupe cible (2009)*
** *en faveur des pays du groupe cible (2009)*

LIGNES D'ACTION SECTORIELLE ***	2009		Total cumulé 2005-2009	
	Montants	%	Montants	%
Renforcement de l'intégration sociale	**1 293 430**	**48,6**	**6 565 392**	**55,1**
Aide aux réfugiés, migrants et populations déplacées	27 000	1,0	502 000	4,2
Logement pour les personnes à bas revenus	470 350	17,7	1 768 170	14,9
Création et maintien d'emplois viables	323 000	12,1	2 992 920	25,1
Amélioration de la qualité de vie en milieu urbain et rural	473 080	17,8	1 302 302	10,9
Gestion de l'environnement	**395 492**	**14,8**	**3 057 869**	**25,7**
Catastrophes naturelles ou écologiques	2 696	0,1	492 496	4,1
Protection de l'environnement	389 796	14,6	2 388 473	20,0
Protection et réhabilitation du patrimoine historique et culturel	3 000	0,1	176 900	1,6
Soutien aux infrastructures publiques à vocation sociale**	**975 928**	**36,6**	**2 292 674**	**19,2**
Santé	234 750	8,8	889 239	7,5
Éducation et formation professionnelle	715 678	26,8	1 313 785	11,0
Infrastructures des services publics administratifs et judiciaires	25 500	1,0	89 650	0,7
TOTAL	**2 664 850**	**100,0**	**11 915 935**	**100,0**

*** *montants tels qu'estimés lors de l'approbation des projets*
**** *Suite à l'adoption de la Résolution 1522 (2009), la ligne d'action sectorielle "Soutien aux infrastructures publiques à vocation sociale" reprend les composantes de la ligne d'action sectorielle "Développement du capital humain", intégrant de plus le secteur "Infrastructures des services publics administratifs et judiciaires"*



PROJETS APPROUVÉS
par contrepartie, en 2009

en milliers d'euros

PAYS	EMPRUNTEURS	SECTEURS	MONTANTS
Albanie	Gouvernement	Modernisation urbaine et rurale	40 000
Allemagne	KfW Bankengruppe	Modernisation urbaine et rurale	28 500
	LTH - Bank für Infrastruktur	Éducation et formation professionnelle	270 000
	NRW.Bank	Logement pour les personnes à bas revenus	110 000
Belgique	CPAS de la Ville de Bruxelles	Logement, Santé	50 000
	Fonds du Logement des familles nombreuses de Wallonie (FLW)	Logement pour les personnes à bas revenus	50 000
Bosnie-Herzégovine	Gouvernement	Infrastructures des services publics administratifs et judiciaires	19 300
Bulgarie	Bulgarian Development Bank	Création et maintien d'emplois viables	15 000
Chypre	Service des égouts de Nicosie	Protection de l'environnement	68 000
Croatie	Croatian Bank for Reconstruction and Development (HBOR)	Création et maintien d'emplois viables	50 000
Espagne	GICAMAN S.A.	Logement pour les personnes à bas revenus	50 000
	MicroBank - Banco social de la Caixa	Aide aux réfugiés, migrants et populations déplacées, Création et maintien d'emplois viables	50 000
	Xunta de Galicia	Protection de l'environnement	100 000
Finlande	Ville d'Helsinki	Logement pour les personnes à bas revenus	100 000
France	Crédit Coopératif	Éducation, Santé, Modernisation urbaine et rurale	100 000
Hongrie	Magyar Fejlesztési Bank Rt. (MFB)	Protection de l'environnement, Modernisation urbaine et rurale, Création et maintien d'emplois viables	95 000
	Gouvernement	Éducation et formation professionnelle, Santé	95 000
Irlande	Housing Finance Agency plc (HFA)	Logement pour les personnes à bas revenus	100 000
"l'ex-République yougoslave de Macédoine"	Gouvernement	Logement pour les personnes à bas revenus, Santé	48 350
Lettonie	Gouvernement	Éducation, Modernisation urbaine et rurale	50 000
Lituanie	Gouvernement	Éducation, Santé, Modernisation urbaine et rurale	130 000
Pologne	Région de Poméranie	Modernisation urbaine et rurale, Santé	56 000
	Ville de Cracovie	Multisectoriel	30 000
	Ville de Gdańsk	Multisectoriel	67 400
	Ville de Szczecin	Multisectoriel	73 200
	Ville de Varsovie	Multisectoriel	49 000
Portugal	Caixa Geral de Depósitos (CGD)	Éducation, Santé	50 000
	Parque Escolar EPE	Éducation et formation professionnelle	250 000
République tchèque	Czech Moravian Guarantee and Development Bank (CMZRB)	Protection de l'environnement, Modernisation urbaine et rurale	50 000
Slovénie	Nova Ljubljanska Banka (NLB)	Création et maintien d'emplois viables	50 000
Suède	Skandinaviska Enskilda Banken (SEB)	Multisectoriel	100 000
Turquie	Türkiye Sınai Kalkınma Bankası (TSKB)	Création et maintien d'emplois viables	100 000
	Gouvernement	Protection de l'environnement	170 100
TOTAL			**2 664 850**

PRÊTS DÉCAISSÉS
par pays et par ligne d'action sectorielle, de 2005 à 2009

en milliers d'euros

PAYS	2009		Total cumulé 2005-2009	
	Montants	%	Montants	%
Albanie	21 828	1,2	52 314	0,6
Allemagne*	133 370	7,4	796 000	9,8
Belgique	25 000	1,4	25 000	0,3
Bosnie-Herzégovine	3 395	0,2	101 191	1,3
Bulgarie	7 500	0,4	52 070	0,6
Chypre	102 949	5,7	309 350	3,8
Croatie	54 010	3,0	187 762	2,3
Danemark			300 000	3,7
Espagne	52 332	2,9	702 782	8,7
Finlande	50 000	2,8	610 000	7,5
France	50 000	2,8	450 000	5,6
Grèce			52 719	0,7
Hongrie	324 863	18,0	890 201	11,0
Irlande	55 100	3,0	74 870	0,9
Islande	35 649	2,0	189 179	2,3
Italie**	151 100	8,3	782 100	9,7
"l'ex-République yougoslave de Macédoine"	12 000	0,7	24 430	0,3
Lettonie	25 000	1,4	175 500	2,2
Lituanie	28 000	1,5	47 914	0,6
Moldova	2 810	0,2	9 013	0,1
Norvège			126 500	1,6
Pologne	303 394	16,8	681 198	8,4
Portugal	51 730	2,9	124 230	1,5
République slovaque			7 887	0,1
République tchèque			50 000	0,6
Roumanie	206 150	11,4	489 035	6,1
Serbie	9 900	0,5	52 684	0,7
Slovénie	36 000	2,0	115 130	1,4
Suède			203 861	2,5
Turquie	63 708	3,5	416 691	5,1
TOTAL	**1 805 788**	**100,0**	**8 099 611**	**100,0**

* *dont € 33,8 millions en faveur des pays du groupe cible (2009)*
** *dont € 150 millions en faveur des pays du groupe cible (2009)*

LIGNES D'ACTION SECTORIELLE	2009		Total cumulé 2005-2009	
	Montants	%	Montants	%
Renforcement de l'intégration sociale	**911 547**	**50,5**	**4 767 952**	**58,8**
Aide aux réfugiés, migrants et populations déplacées	19 550	1,1	518 941	6,4
Logement pour les personnes à bas revenus	199 734	11,1	1 209 219	14,9
Création et maintien d'emplois viables	451 791	25,0	2 161 430	26,7
Amélioration de la qualité de vie en milieu urbain et rural	240 472	13,3	878 362	10,8
Gestion de l'environnement	**484 049**	**26,8**	**1 624 198**	**20,1**
Catastrophes naturelles ou écologiques	92 134	5,1	352 789	4,4
Protection de l'environnement	353 827	19,6	1 142 934	14,1
Protection et réhabilitation du patrimoine historique et culturel	38 088	2,1	128 475	1,6
Soutien aux infrastructures publiques à vocation sociale ***	**410 192**	**22,7**	**1 707 461**	**21,1**
Santé	164 184	9,1	703 261	8,7
Éducation et formation professionnelle	240 681	13,3	940 223	11,6
Infrastructures des services publics administratifs et judiciaires	5 327	0,3	63 977	0,8
TOTAL	**1 805 788**	**100,0**	**8 099 611**	**100,0**

*** *Suite à l'adoption de la Résolution 1522 (2009), la ligne d'action sectorielle "Soutien aux infrastructures publiques à vocation sociale" reprend les composantes de la ligne d'action sectorielle "Développement du capital humain", intégrant de plus le secteur "Infrastructures des services publics administratifs et judiciaires"*

Évaluation ex post



En 2009, le Département Evaluation Ex Post (DEP) a réalisé des évaluations dans plusieurs secteurs d'intervention de la CEB :

Création d'emplois

Avec la finalisation en 2009 des deux dernières études, le programme d'évaluation dans ce secteur arrive à son terme. Une synthèse de 7 rapports d'évaluation portant sur 12 programmes est près d'être achevée. La CEB soutient les investissements des PME dans les pays membres par le biais de prêts consentis à des intermédiaires financiers. Les évaluations ont montré que, dans l'ensemble, l'objectif social escompté (création et/ou maintien d'emplois viables) a été atteint ou dépassé, tandis que la pertinence de l'intervention de la CEB semblait décliner au cours de la période d'avant-crise couverte par les évaluations. Les principales conclusions concernent essentiellement la définition et le ciblage des PME. Les programmes PME qui ont une cible large s'avéreraient, à leur achèvement, moins pertinents que les programmes PME qui sont plus étroitement ciblés et ont un objectif social mieux délimité ; la valeur ajoutée de ces derniers est plus élevée, même si cela peut se traduire par un moindre volume global de prêts. En termes d'effets sur la création et le maintien d'emplois, certains pays ont été confrontés à une pénurie croissante de main d'œuvre qualifiée, ce qui soulève la question fondamentale de l'arbitrage entre le nombre et la qualité des emplois générés par les prêts aux PME.

Dons de la CEB

Les quatre derniers dons au sein de ce programme d'évaluation ont été évalués en 2009 dans deux pays d'Europe centrale. Ces projets, en appui aux activités en cours d'une organisation internationale et mis en œuvre par des partenaires locaux, avaient pour objectif d'aider les réfugiés et/ou personnes déplacées à quitter leur hébergement d'urgence et à se réintégrer dans le tissu social. La fourniture de matériaux de construction a permis aux bénéficiaires de reconstruire leur maison détruite par la guerre ou de bâtir de nouvelles habitations. La plupart d'entre eux ont pu de fait emménager dans leur nouveau domicile et l'évaluation a montré que les dons ont contribué à l'intégration sociale. L'évaluation a constaté, dans l'un des pays, un ajustement des critères d'éligibilité pendant la mise en œuvre du projet.

Logement social

Trois évaluations ont été lancées en 2009 en Europe méridionale, centrale et du Sud-Est. L'essentiel du travail sur le terrain est terminé et les rapports sont en cours de rédaction. Les résultats des travaux soulignent l'importance d'aligner les objectifs sociaux des programmes sur les politiques nationales de logement social ainsi que leur adéquation avec le contexte local ; de disposer d'une documentation sur les populations cibles qui soit suffisamment détaillée pour permettre de confirmer la réalisation des objectifs sociaux initialement fixés ; d'adopter une approche qui s'inscrive dans une perspective de développement durable, en particulier la pérennité financière de ces programmes au niveau local.

Protection de l'environnement

Le travail relatif au premier volet de ce secteur, à savoir l'adduction et l'assainissement d'eau, a commencé avec deux évaluations couvrant 3 projets portant sur la mise en place de réseaux et de stations de traitement des eaux usées afin d'améliorer les conditions environnementales locales et d'empêcher la dégradation de la qualité de l'eau de la Méditerranée, susceptible de nuire au secteur du tourisme. Les résultats montrent que les stations d'épuration ont bien fonctionné et permis de maintenir la qualité de l'eau de baignade. L'évaluation a attiré l'attention sur différents aspects affectant la pérennité financière de ces investissements.

Modernisation rurale

L'évaluation d'un projet du type fonds de développement social a été lancée conjointement avec la Banque mondiale et la KfW, qui ont financé des projets similaires avec le même emprunteur. Le projet de la CEB avait pour but de soutenir les capacités de financement d'un fonds de développement social destiné aux municipalités. Ceci a permis une augmentation des investissements dans les infrastructures, essentiellement les routes et les réseaux d'adduction d'eau et d'égouts. Après une première mission effectuée en 2009, la coopération se poursuivra en 2010 afin d'évaluer le résultat et l'impact de ces investissements locaux.

Le DEP et ses pairs

Le DEP est l'un des 5 membres observateurs de l'ECG (*Evaluation Cooperation Group*) qui regroupe les départements d'évaluation de 12 institutions multilatérales. Ensemble, ils élaborent des normes communes pour les travaux d'évaluation et œuvrent à renforcer l'harmonisation des politiques et des méthodologies d'évaluation. Ils s'efforcent de mener au moins une évaluation conjointe par an, comme moyen concret d'échange d'expérience.

Activités financières

I - BILAN ÉCONOMIQUE 2009

Après une année 2008 catastrophique, 2009 a vu la plupart des économies du Nord sortir de la récession au cours du troisième trimestre. La concertation entre les États a permis de fournir des efforts massifs et conjoints qui ont très largement contribué au soutien de l'économie. La durabilité de la croissance est désormais en jeu, alors que les plans de relance publics arrivent à leur terme, et que les finances publiques affichent des niveaux de dette jamais atteints à travers le monde. La menace d'une dégradation de la notation de la dette des plus grandes économies du monde les contraint désormais à restreindre leurs dépenses. La consommation doit donc tenir le rôle de relais de croissance, ce qui n'est pas assuré au regard de la situation actuelle du marché de l'emploi. Les économies émergentes ont vu leur croissance ralentir par rapport à leur niveau des dernières années, notamment en raison de la chute des échanges internationaux. Mais elles ont amorcé un redressement plus rapide et plus marqué qu'en Europe ou aux États-Unis.

Les banques centrales ont pratiqué des politiques monétaires extrêmement accommodantes avec des taux directeurs de mise à disposition de liquidités sur les marchés très bas tout au long de l'année et des politiques inédites par leur ampleur. La reprise des marchés actions pourrait inciter les banques centrales à mettre graduellement un terme à la fourniture massive de liquidités sur les marchés, mais la situation actuelle encore fragile risque de les pousser à reconduire en grande partie leur politique de souplesse monétaire en 2010. Il convient de noter néanmoins qu'en fin d'année, les politiques monétaires ont divergé selon les régions : révision des taux directeurs à la baisse en Europe de l'Est et en Russie, alors que l'Australie était la première des grandes économies à relever son taux directeur dans un contexte de reprise économique marquée.

Sur le plan de l'évolution des marchés obligataires, le *spread* moyen des obligations à moyen terme des grandes entreprises contre les obligations d'États souverains est passé de 300 pb à 80 pb en 2009 pour les États-Unis et de 200 à 70 pour l'Europe, ce qui montre un regain de goût au risque de la part des intervenants du marché.

La progression générale des matières premières a permis à de nombreux marchés émergents, qui avaient souffert de la chute des cours en 2008, de fortement progresser, comme ce fut le cas pour le Brésil (+ 80%) et l'Australie (+ 30%). Le prix du pétrole a recommencé à progresser après l'effondrement de 2008, en passant de 40 à 80 dollars US le baril de janvier à décembre. L'or a retrouvé son rôle de valeur de refuge, face notamment à la crainte de dépréciation du dollar, comme en témoigne la flambée de son cours entre un plus bas à 802,59 dollars US l'once en janvier et un plus haut à 1 226,56 dollars US au début de décembre.

Les marchés actions ont tous affiché de fortes progressions sur l'année, après le krach de 2008 et tandis que leur volatilité revenait à des niveaux plus normatifs, après une année 2009 très agitée. Les marchés des pays émergents affichent une progression moyenne de 50% sur l'année, tandis que les places financières des pays du Nord ont progressé de 25% environ. Les valeurs cycliques et financières ont été les principaux moteurs de la reprise des marchés boursiers durant les 6 premiers mois de l'année, tandis que les valeurs plus défensives ont davantage progressé au second semestre.

Sur le marché des changes, le dollar US a perdu du terrain face à l'euro jusqu'en décembre, pour atteindre un plus bas à 1 € = 1,51 dollar US avant de progresser fortement au cours du dernier mois de l'année, au gré des doutes sur la solidité des finances publiques européennes, pour s'établir en fin d'année à 1 € = 1,44 dollar US. Si l'évolution de la parité JPY/USD a été plus erratique, elle confirme le regain d'attractivité du dollar en toute fin d'année, pour finir à des niveaux similaires à ceux du début d'année.

Dans l'ensemble, les taux d'intérêt à court terme sont restés au plus bas, guidés par des politiques monétaires ultra-accommodantes : les États-Unis, le Royaume-Uni et le Japon ont maintenu leurs taux directeurs quasiment à zéro. La BCE a maintenu son taux directeur à 1,0%, laissant le taux au jour le jour Eonia largement au-dessous de taux de référence. Dans un mouvement de forte pentification des courbes, on a assisté néanmoins à une forte remontée des rendements à long terme : alors que le taux 10 ans *T-note* touchait un plus bas à 2,5% en début d'année, il s'est envolé vers 3,95% en juin pour terminer l'année à près de 3,8%; sa plus mauvaise performance depuis près de 30 ans.

Emprunts lancés en 2009

Date de versement	Date de maturité	Devise	Durée	Montant nominal (en millions)	Chef de file
02/03/2009	02/03/2012	HKD	3 ans	1 000	HSBC
17/04/2009	17/04/2014	HKD	5 ans	200	HSBC
17/04/2009	22/04/2013	USD	4 ans*	75	Royal Bank of Canada
07/05/2009	07/02/2014	CHF	4 ans et 9 mois	425	Credit Suisse
07/05/2009	07/02/2014	CHF	4 ans et 9 mois*	75	Credit Suisse
07/05/2009	07/02/2014	CHF	4 ans et 9 mois*	100	Credit Suisse
13/05/2009	08/12/2014	GBP	5 ans et 7 mois	300	Royal Bank of Canada
26/05/2009	26/05/2014	HKD	5 ans	2 000	HSBC
27/05/2009	27/05/2013	AUD	4 ans	300	Royal Bank of Canada Commonwealth Bank of Australia
05/06/2009	05/06/2014	USD	5 ans	100	Goldman Sachs
12/06/2009	12/06/2014	NZD	5 ans	150	Australia & New Zealand Bank
16/09/2009	16/09/2014	AUD	5 ans	300	Commonwealth Bank of Australia Toronto Dominion Bank
16/10/2009	16/09/2014	AUD	4 ans et 11 mois*	200	Commonwealth Bank of Australia
27/11/2009	14/12/2015	AUD	5 ans et 11 mois*	400	Commonwealth Bank of Australia Toronto Dominion Bank Westpac
01/12/2009	01/12/2014	HKD	5 ans	750	HSBC
11/12/2009	11/12/2013	GBP	4 ans	200	Royal Bank of Canada
11/12/2009	11/12/2013	GBP	4 ans*	100	Royal Bank of Canada

** opérations d'abondement de souche existante*

II - PORTEFEUILLES OBLIGATAIRES

Deux portefeuilles obligataires figurent à l'actif du bilan de la Banque : le portefeuille d'actifs financiers disponibles à la vente et le portefeuille d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance.

■ Les titres du portefeuille d'actifs financiers disponibles à la vente ont une maturité inférieure ou égale à 15 ans

Afin de limiter l'exposition au risque de taux, les titres d'une maturité supérieure à un an sont à taux flottant, le cas échéant grâce à un swap de couverture (*asset swap*). Les instruments à court terme, d'une maturité inférieure à un an, incluent également les ECP (*Euro Commercial Paper*). Ces derniers constituent une alternative aux dépôts bancaires.

Les titres à long terme, d'une maturité supérieure à un an, doivent bénéficier de la notation AA ou Aa2. Leur encours est plafonné à € 2 milliards. Pour les opérations à moins d'un an, la notation minimale prérequise est de A-1 ou P-1.

Au 31 décembre 2009, l'encours total des titres d'une maturité supérieure à un an dans ce portefeuille s'élève à € 2 milliards.

■ Le portefeuille d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance est composé d'obligations à taux fixe *plain vanilla*, libellées en euros et d'une maturité maximale de 30 ans

Les titres éligibles à ce portefeuille doivent bénéficier de la notation AA ou Aa2. Cependant, les produits de titrisation et autres véhicules spécialisés requièrent une notation AAA/Aaa et s'inscrivent dans une limite n'excédant pas € 500 millions. L'encours du portefeuille d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance est limité au

montant du capital utilisable (capital libéré et réserves), augmenté du Compte Fiduciaire Sélectif et des provisions pour les avantages du personnel postérieurs à l'emploi.

L'objectif stratégique est de rémunérer ces ressources par un rendement à long terme satisfaisant. Ce portefeuille est comptabilisé au coût amorti. Les titres le composant ne peuvent être ni échangés ni vendus, sauf circonstances exceptionnelles.

Au 31 décembre 2009, l'encours total de ce portefeuille s'élève à € 2 082 milliards.

III - PRODUITS DÉRIVÉS

Les risques de marché découlant des opérations de prêt, de financement et d'investissement sont systématiquement couverts par l'utilisation de produits dérivés, conformément à la politique décidée par le Conseil d'administration. La Banque, en tant qu'utilisateur final (*end-user*), ne recourt aux produits dérivés qu'à des fins de couverture.

Au 31 décembre 2009, la distribution des produits dérivés par type de couverture est de 83% pour les emprunts, 14% pour les prêts et 3% pour les titres.

Pour se prémunir contre les risques découlant de ces instruments financiers, la Banque suit des règles de gestion rigoureuses dont les principes sont présentés dans la partie "Gestion intégrée des risques", page 42.

Afin de limiter son risque de crédit, la Banque a signé des contrats de collatéraux avec toutes ses contreparties. Ainsi, au 31 décembre 2009, la totalité de l'encours de swaps de la CEB est collatéralisée. Le risque de crédit résiduel, évalué par la somme des valeurs de marché positives non couvertes par des collatéraux reçus, demeure très faible.

IV - FINANCEMENT DE L'ACTIVITÉ EN 2009

1. Opérations d'emprunt

Dans le cadre de l'autorisation d'emprunt annuelle fixée par le Conseil d'administration, la CEB a contracté des émissions sur les marchés de capitaux internationaux. Au cours de l'exercice 2009, la Banque a emprunté un montant total de € 2,5 milliards, réparti en 17 opérations de financement dont 6 réouvertures d'opérations existantes d'une durée supérieure ou égale à 1 an. Ce montant, inférieur au volume de financement atteint en 2008 (€ 3,3 milliards) a répondu à deux principaux objectifs :

- couvrir les besoins induits par l'activité de prêts
- honorer les échéances de remboursement de dettes de la Banque.

Le volume de ressources levées en 2009 a également permis à la Banque de maintenir un niveau de liquidité conforme aux règles fixées par le Conseil d'administration. La prise en compte du stock de projets dans les besoins prévisionnels de trésorerie s'inscrit dans ce contexte. Conformément à la politique de prudence en matière de liquidité, le ratio de liquidité renforcé de la CEB requiert qu'au moins 50% des besoins prévisionnels de trésorerie à trois ans soient disponibles en liquidité. Ces besoins prévisionnels incluent les projets approuvés et les besoins supplémentaires de liquidité couvrant le risque de défaut à trois ans.

Afin de s'assurer durablement des ressources nécessaires au financement de son activité, la Banque continue de combiner des opérations benchmark sur des devises majeures s'adressant à un large panel d'investisseurs institutionnels et des emprunts dans une devise, ou avec une structure plus spécifique répondant à des demandes particulières.

En 2009, 31% des fonds levés par la Banque ont été libellés en dollars australien, 28% en livres sterling, 17% en francs suisses, 16% en dollars de Hong Kong, 5% en dollars US et 3 % en dollars néo-zélandais. Ces opérations ont permis à la CEB de diversifier les marchés sur lesquels elle se finance et d'augmenter sa base d'investisseurs.

Via son programme domestique australien *kangaroo*, la CEB a réalisé en 2009 deux nouvelles opérations et deux augmentations des lignes existantes. Les nouvelles opérations ont été effectuées avec une maturité respectivement de 4 ans et 5 ans et une taille de 300 millions de dollars australiens chacune. Les réouvertures des lignes existantes ont été de 200 millions de dollars australiens pour la ligne 2014 et de 400 millions de dollars australiens pour la ligne 2015.

Sur le marché du dollar australien, la CEB compte trois lignes avec des volumes suffisants pour pouvoir être considérés comme des émissions de référence. Ces opérations contribuent à la construction de la courbe benchmark de la CEB sur ce marché domestique et ont fait du dollar australien, en 2009, la première devise en termes de volumes de financement et la deuxième devise pour ce qui est l'encours de dette total de la CEB.

Avec une documentation adaptée à partir du programme domestique australien, la CEB a également effectué une émission en dollars néo-zélandais. Cette transaction, de 150 millions, a été lancée avec une maturité 2014.

Sur le marché de la livre sterling, la CEB a effectué trois opérations. Une première transaction de 300 millions a été lancée avec une maturité 2014. La deuxième transaction, de 200 millions à l'origine, avec maturité 2013, a été augmentée ultérieurement de 100 millions, amenant la taille de cette ligne à 300 millions. Ces transactions font du marché de la livre sterling le deuxième en termes de volumes de financement en 2009.

Sur le marché du franc suisse, la CEB est intervenue avec une opération lancée en trois tranches pour un total de 600 millions et une maturité 2014. Le franc suisse constitue le troisième marché en termes de volumes de financement pour l'exercice 2009.

Concernant le marché du dollar de Hong Kong, la CEB a également réalisé quatre nouvelles opérations. La première transaction de 1 milliard a été lancée avec une maturité à trois ans. Les opérations restantes réalisées sur ce marché, toutes avec une maturité de 5 ans, ont été effectuées respectivement avec des tailles de 200 millions, 2 milliards et 750 millions. Ces quatre transactions ont fait du dollar de Hong Kong la quatrième devise en termes de volumes de financement en 2009.

Toutes les opérations de financement effectuées au cours de 2009 ont été assorties de swaps de couverture, qui annulent aussi bien le risque de taux que le risque de change. Après swap, la totalité des ressources empruntées a été convertie en euros.

La maturité moyenne des emprunts lancés en 2009 a été de 5 ans, inchangée par rapport à 2008. Le tableau page 37 reprend le détail des fonds levés dans leur devise d'origine.

Malgré la forte concentration de la demande des investisseurs sur la partie courte de la courbe pendant l'exercice 2009, 96% des émissions du programme ont été effectuées avec une maturité finale supérieure ou égale à cinq ans, afin d'assurer le refinancement des prêts de la Banque et de ne pas ouvrir de gap de trésorerie sur les exercices à venir.

Le programme EMTN multidevises a été mis à jour en novembre 2008 afin d'adapter le cadre juridique des émissions de la Banque aux évolutions réglementaires des marchés financiers. Le programme AMTN (programme domestique australien) a été mis à jour en juin 2007.

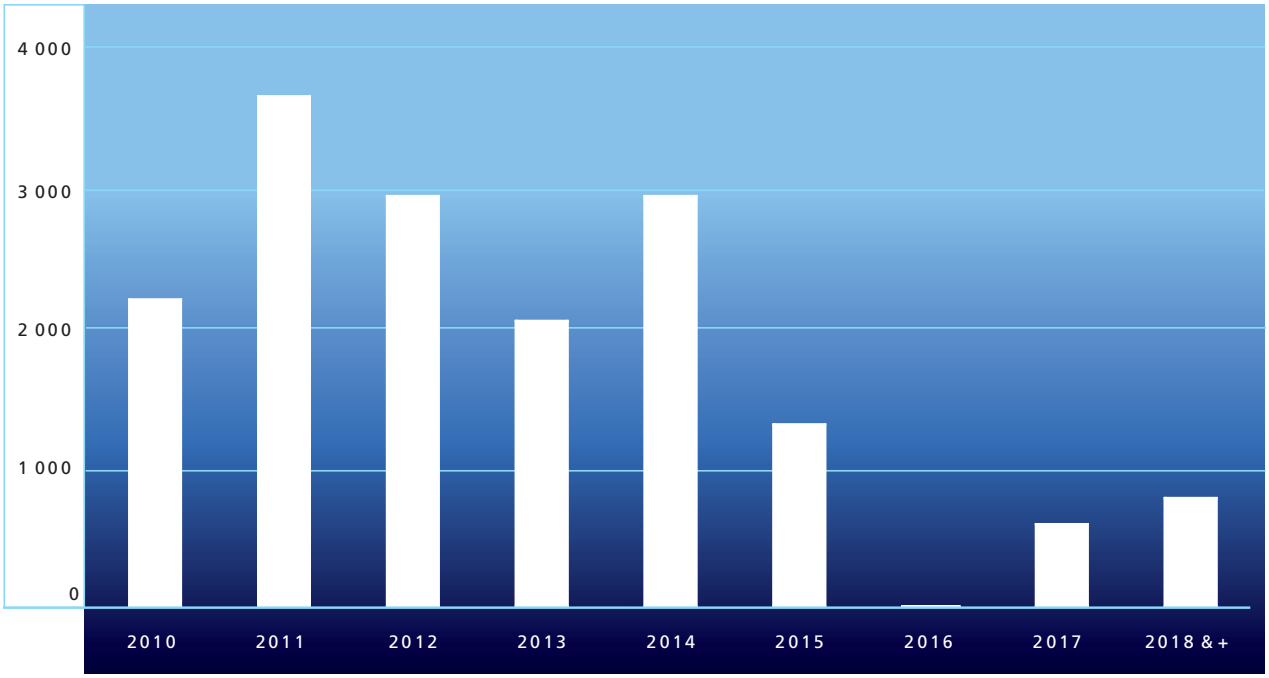
2. Évolution de la dette

Au 31 décembre 2009, l'encours total de la dette représentée par un titre, hors créances rattachées, s'élève à € 16,5 milliards, en augmentation par rapport à l'exercice précédent (€ 14,6 milliards).

En 2009 la Banque a procédé à des rachats de sa propre dette pour un total de € 76 millions et à des opérations de remboursement anticipé pour € 8 millions. Compte tenu de ces opérations et des emprunts lancés, la décomposition de la dette par maturité est donnée dans le schéma ci-dessous.

Encours de la dette par maturité au 31 décembre 2009

en millions d'euros



V - RÉSULTAT ET BILAN

Les états financiers de la CEB sont élaborés selon les normes IFRS, telles qu'adoptées par l'Union européenne.

1. Évolution du résultat

Dans un environnement marqué par la persistance de la crise économique et financière, le résultat net de l'exercice 2009 progresse à € 107,0 millions contre € 95,8 millions en 2008. Cette augmentation du résultat, + € 11,2 millions, soit + 11,7%, s'explique par les évolutions suivantes :

■ Une progression du produit net bancaire de + € 12,6 millions, soit + 10%, compte tenu :

- de l'évolution des courbes de taux (Euribor et Libor) au cours de l'année 2009, celle-ci ayant permis une amélioration conjoncturelle significative de la marge d'intérêt, due au différentiel de taux plus favorable entre, d'une part, les conditions de refinancement (dettes représentées par un titre) et les conditions de placement des actifs (trésorerie, prêts) d'autre part.

et à l'inverse,

- l'impact négatif de la valorisation à la juste valeur des instruments financiers à terme et notamment les opérations dont la couverture n'est pas reconnue par les normes IFRS.

■ Une augmentation des frais généraux (y compris amortissements) : + € 1,4 million, soit + 4,7%, compte tenu :

- de l'augmentation des charges de personnel, conformément aux dispositions statutaires et du fait de la croissance de l'effectif permanent (150 agents contre 142 fin 2008)

et à l'inverse,

- de la maîtrise des charges d'exploitation qui s'inscrivent en légère diminution.

En conséquence, le coefficient d'exploitation (frais généraux / produit net bancaire) s'améliore à 22,3% en 2009 contre 23,4% en 2008.

■ Une charge liée au coût du risque

Une provision complémentaire pour risque de crédit sur la créance détenue sur une contrepartie islandaise est constituée, portant le taux de provisionnement à 100% de la créance.

2. Évolution du bilan

Au 31 décembre 2009, le total du bilan s'élève à € 22 730,6 millions contre € 21 403,0 millions au 31 décembre 2008, soit une augmentation de + 6,2%.

■ A l'actif

- L'**encours de prêts** est en légère baisse (- 2,2%) d'un exercice à l'autre. Les décaissements se sont élevés à € 1 805,8 millions, en hausse de 20 % par rapport à 2008 (€ 1 505 millions), dont 77% en faveur des pays du groupe cible, alors que dans le même temps les remboursements se sont élevés à € 2 013,9 millions.
- Le volume des **emplois de trésorerie** progresse significativement à € 6 247,8 millions contre € 4 607,4 millions fin 2008, soit + 35,6%. Cette évolution concrétise les décisions prises par le Management dès 2007 en vue d'accroître les réserves de liquidité de la CEB dans un contexte de crise sévère des marchés financiers. Ceci s'est traduit en 2009 par une augmentation des actifs financiers disponibles à la vente présentant les meilleures notations possibles et offrant un niveau de rendement intéressant.

Évolution du résultat

en millions d'euros

	2009	2008	Variation	%
Produit net bancaire	**138,9**	**126,3**	**+ 12,6**	**+ 10,0%**
Frais généraux	*- 30,9*	*- 29,5*	*+ 1,4*	*+ 4,7%*
Résultat brut d'exploitation	**108,0**	**96,7**	**+ 11,2**	**+ 11,6%**
Coût du risque	**- 0,9**	**- 0,9**		
Résultat net	**107,0**	**95,8**	**11,2**	**+ 11,7%**

Au passif

- Les **dettes représentées par un titre** augmentent de € 1 509,8 millions, soit + 9,3%, compte tenu d'émissions à échéance égale ou supérieure à un an pour € 2 484,6 millions, de remboursements pour € 1 336,8 millions et enfin de l'impact de leur valorisation à la juste valeur pour € 362 millions.

- Les **capitaux propres**, y compris le résultat de l'exercice (avant affectation), s'élèvent à € 1 958,8 millions, en hausse de 9,8% par rapport à 2008. Cette variation est la conséquence, d'une part du résultat 2009 (€ 107,0 millions) et d'autre part de la diminution des pertes comptabilisées directement en capitaux propres sur le portefeuille d'actifs financiers disponibles à la vente, qui s'élève à € 103,6 millions à fin 2009 contre € 170,6 millions à fin 2008.

Évolution du bilan

en millions d'euros

ACTIF	2009	2008	Variation	%
Prêts	12 326	12 601	- 275	- 2,2%
Emplois de trésorerie	6 248	4 607	+ 1 641	+ 35,6%
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	2 123	1 976	+ 147	+ 7,4%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat et instruments dérivés de couverture	1 610	1 983	- 373	- 18,8%
Autres actifs	424	235	+ 189	+ 80,3%
TOTAL	**22 731**	**21 403**	**+ 1 328**	**+ 6,2%**

PASSIF	2009	2008	Variation	%
Dettes représentées par un titre	17 681	16 171	+ 1 510	+ 9,3%
Ressources de trésorerie	143	152	- 9	+ 5,8%
Passifs financiers à la juste valeur par résultat et instruments dérivés de couverture	2 686	2 950	- 264	- 9,0%
Autres passifs	262	345	- 83	- 24,1%
Total dettes	*20 772*	*19 618*	*+ 1 154*	*+ 5,9%*
Capitaux propres	1 959	1 785	+ 174	+ 9,8%
TOTAL	**22 731**	**21 403**	**+ 1 328**	**+ 6,2%**

Contrôle et gestion intégrée des risques

La crise financière actuelle a démontré l'importance d'une gestion des risques solide. A l'échelle mondiale, de nombreuses banques ont souffert du sérieux déséquilibre du système financier international, particulièrement en raison de systèmes de gestion des risques défaillants.

Bien avant la crise, la CEB avait établi une gestion des risques intégrée et indépendante des activités opérationnelles avec des standards de supervision solides. La gestion du risque de crédit, du risque de marché, des risques opérationnels ainsi que des risques de liquidité/financement bénéficient ainsi d'un cadre clairement défini et une attention particulière a été portée à l'application des meilleures pratiques de la profession dans le domaine de la gestion des risques.

Au sein de la Direction Centrale des Systèmes d'Information et du Contrôle (DCSIC), Direction totalement indépendante des activités opérationnelles de la Banque, le Département de la Gestion des Risques est responsable de l'identification, l'évaluation et la gestion de tous les risques de crédit émanant des activités de la CEB. Dans ce contexte, le Directeur de la Gestion des Risques (*Chief Risk Officer*) rapporte directement au Gouverneur.

En accord avec les meilleures pratiques, *best banking practices*, des notations internes sont assignées à toutes les contreparties/transactions, sur la base de modèles développés par le Département, appuyés par des missions de *due diligence* de ce même Département et par les évaluations des agences de notation internationales lorsque celles-ci existent. Les décisions hebdomadaires en matière de risque de crédit sont prises par le Comité des Risques suite aux analyses et recommandations préparées par le Département de la Gestion des Risques.

Parallèlement, le Management de la Banque a analysé les meilleures pratiques de la profession mises en place par les institutions financières internationales et évalué les contrôles et les procédures recommandés dans le cadre des programmes KYC (*Know Your Customer*). Ainsi, dans le cadre de son activité et en complément des informations fournies par les Responsables de pays, un programme de *due diligence* est en place dans le but d'obtenir la meilleure compréhension des activités et risques des emprunteurs. Les missions reposent sur des questionnaires détaillés envoyés préalablement et discutés sur place. Les conclusions de ces travaux font partie intégrante du processus d'approbation de prêts.

Par son statut de banque supranationale, la CEB n'est soumise ni aux ratios réglementaires de ses pays membres, ni aux Recommandations du Comité de Bâle, ni aux Directives de l'Union européenne. Cependant, la CEB a décidé d'appliquer ces réglementations comme cadre de référence de sa politique de gestion et de contrôle des risques.

Jusqu'à présent la CEB a fait face à la crise financière de façon satisfaisante. Les politiques de risque de crédit prudentes se sont avérées efficaces. Une évaluation et un suivi exhaustifs, assortis d'un cadre de gestion prudent, constituent la pierre angulaire de cette politique (notation minimum exigée pour les portefeuilles d'actifs "disponibles à la vente" et "détenus jusqu'à échéance" ainsi que pour les banques d'Europe occidentale, dans le cadre des financements de projets).

Alors que la crise persiste, le Département de la Gestion des Risques a renforcé la surveillance du risque de crédit des contreparties de la CEB.

I - UNE FONCTION STRUCTURÉE ET DYNAMIQUE

1. Des départements dédiés

- Le **Département de la Gestion des Risques** : il identifie, évalue et gère tous les risques inhérents à l'activité de la CEB, résultant à la fois de ses opérations de bilan et hors-bilan. Pour chaque nouveau prêt, le Département procède à une analyse de l'opération, en prenant en compte la fiabilité de la contrepartie, les opérations déjà en cours avec cette dernière, ainsi que le risque-pays, et recommande si nécessaire l'obtention de garanties. Par ailleurs, le Département suit en permanence l'application des politiques de gestion des portefeuilles (prêts, titres, dérivés) et surveille la situation de la Banque vis-à-vis des grands risques. Un rapport sur la gestion des risques (crédit, marché, opérationnel) est adressé chaque trimestre aux membres du Conseil d'administration.
- Le **Département ALM** : il assure un suivi régulier des risques de marché (risque de taux d'intérêt, risque de change) et de liquidité supportés par la Banque. Ses conclusions sont présentées dans un rapport trimestriel soumis au Comité ALM. Ce rapport analyse, dans le cadre de *stress tests*, divers scénarios de variation des taux d'intérêt et leur impact sur la rentabilité de la Banque ; il présente la situation prévisionnelle de liquidité en fonction de diverses hypothèses de défaillance d'emprunteurs. Il rend compte, le cas échéant, des dépassements effectifs ou prévisionnels de limites et formule des recommandations au Comité ALM afin de réduire les risques observés.

- Le **Département de l'Organisation** : il est en charge des actions visant à prémunir la Banque contre les risques opérationnels. Ce département recense tous les événements susceptibles de provoquer des pertes opérationnelles. Il pilote le plan de continuité des activités (mises à jour, tests avec repli sur le site de secours), gère le plan d'archivage de l'Institution et examine les procédures internes couvrant l'ensemble des activités présentant des risques opérationnels. Concrètement, le département est engagé dans la mise en œuvre d'une politique des risques opérationnels et, dans cet objectif, dresse une cartographie des processus et des risques opérationnels associés. Parallèlement, dans le cadre d'une campagne de sensibilisation du personnel à la sécurité, différentes actions de formation ont été dispensées au cours de l'année.
- La **Fonction de Responsable de la Sécurité des Systèmes** : conformément aux meilleures pratiques, une fonction de Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information a été mise en place depuis 2008, en vue de renforcer les contrôles dans ce domaine sensible. Au cours de l'année 2009 cette fonction a été transférée à l'Inspection Générale.

2. Des instances décisionnaires

Le Gouverneur a créé différents comités décisionnaires chargés de développer et contrôler les politiques de gestion des risques dans leurs domaines respectifs (voir note B des états financiers). Tous ces comités sont présidés par le Gouverneur.

- Le **Comité des Risques** : il constitue la clé de voûte du dispositif de gestion des risques de crédit de la Banque. Il prend des décisions s'appuyant sur les analyses et recommandations effectuées par le Département de la Gestion des Risques, sur une base hebdomadaire.
- Le **Comité Financier** : de façon hebdomadaire il examine tous les aspects de l'activité financière de la Banque (trésorerie, dettes, évolution des marchés financiers, liquidité).
- Le **Comité de Financement** : une fois par trimestre il décide de la stratégie de financement et la politique de *pricing*.
- Le **Comité ALM** : il décide de la stratégie de gestion actif-passif de la Banque.
- Le **Comité Organisation et Risques Opérationnels (CORO)** : il valide la politique de sécurité de la Banque et prend les décisions relatives à la prévention et au suivi des risques opérationnels de la CEB selon une périodicité annuelle.

3. Des instances de contrôle

- **Contrôle interne** : chaque Direction contrôle les risques propres à son activité (auto-évaluation).

- La *Direction Centrale des Affaires Juridiques et de la Prospective* valide avant signature tous les contrats engageant la CEB (prêts, émissions, dérivés...) afin de contrôler tous les risques juridiques inhérents à l'activité bancaire et plus particulièrement à ceux d'une banque multilatérale de développement.
- Par ailleurs, le *Département d'Audit Interne* (Inspection Générale) complète le dispositif de contrôle de la Banque en s'assurant par des revues périodiques de l'ensemble des activités que les procédures sont systématiquement respectées.
- Enfin, le *Comité de surveillance*, constitué selon un schéma de rotation de trois membres issus des pays membres et nommés par le Conseil de direction pour un mandat de trois ans (le membre sortant assurant pour un an la fonction de conseiller), examine les comptes de la Banque et en vérifie l'exactitude, conformément au Statut. Le rapport du Comité de surveillance, dont un extrait figure dans les états financiers, est communiqué aux Conseils de la Banque lors de l'approbation annuelle des comptes de l'exercice.

- **Contrôle externe** : en tant que banque multilatérale de développement, la CEB n'est soumise à aucune autorité de régulation nationale ou internationale. Néanmoins, en application de ses dispositions statutaires, et conformément aux meilleures pratiques de la profession, elle dispose des entités de contrôle externes suivantes :

- L'*auditeur externe* : suite à un appel d'offres, il est nommé pour un mandat de trois ans, sur décision du Conseil de direction, après avis du Comité de surveillance et recommandation du Conseil d'administration. Sa mission consiste à auditer les états financiers de la Banque et à procéder à un examen du contrôle interne et des risques. À l'issue de chaque exercice, l'audit externe examine les comptes et émet un rapport d'opinion (voir les états financiers). Il prépare également, à l'attention des Conseils, un rapport intérimaire rassemblant ses conclusions sur les procédures et le contrôle interne et un rapport détaillé sur les comptes de l'exercice et la situation en matière de risques.
- Par ailleurs, la Banque se soumet à l'examen rigoureux des *agences de notation internationales*, Moody's, Standard & Poor's et Fitch Ratings, qui procèdent chaque année à une analyse approfondie de la situation financière de la Banque afin d'en vérifier la solidité à long terme et de lui attribuer une notation. En septembre 2009, elles ont toutes confirmé la notation maximale (AAA/Aaa) qu'elles accordent à la CEB depuis de nombreuses années.

II - SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2009

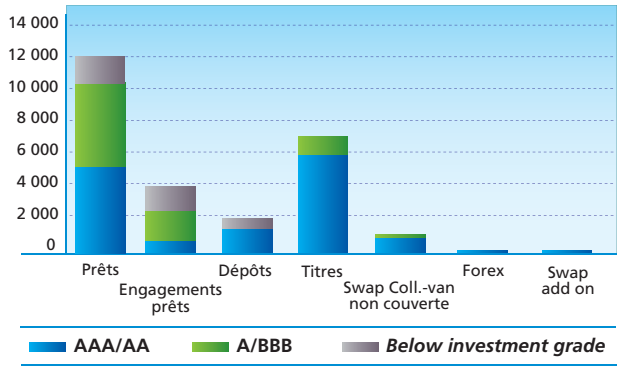
Dans le cadre de ses activités de financement de projets et de trésorerie, la CEB est exposée à différents types de risques : risque de crédit, risque de marché, risque de liquidité et risque opérationnel.

1. Risque de crédit

Le risque de crédit se définit comme le risque de perte pouvant survenir en cas de non-respect des obligations contractuelles d'une contrepartie et provient principalement des prêts et des activités financières. Il convient de préciser que, concernant le portefeuille de prêts, les rehaussements de crédit sont pris en compte. L'exposition au risque de crédit pour l'ensemble des opérations de la Banque (prêts, engagements de prêts, dépôts, titres, produits dérivés) au 31 décembre 2009 est détaillée dans le schéma 1.

Schéma 1
Exposition au risque de crédit

en millions d'euros

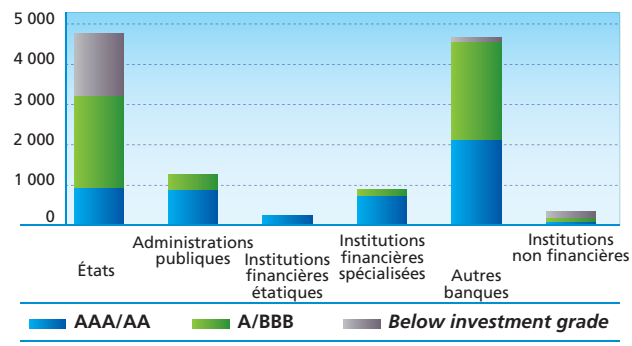


■ Portefeuille de prêts

En 2009, l'encours de prêts a connu une légère diminution de -1,7% par rapport à 2008 et a atteint € 12,2 milliards. En ce qui concerne la répartition des risques par type de contrepartie, en 2009, 59,2% du portefeuille de prêts ont été alloués à des États ou à des administrations publiques, 38,2% à institutions financières et 2,6% à d'autres contreparties (schéma 2).

Schéma 2
Risque de crédit par type de contrepartie

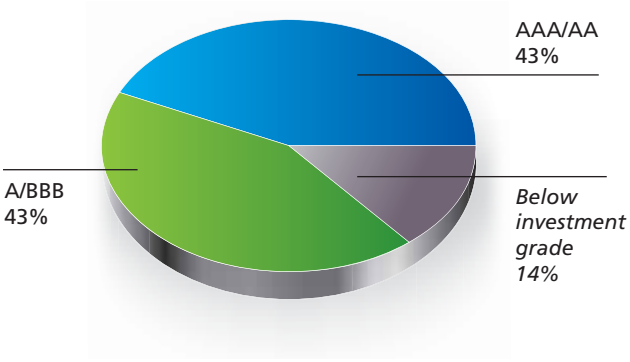
en millions d'euros



■ Rehaussements de crédit

A fin décembre 2009, le montant des rehaussements de crédit dans le portefeuille de prêts assurant un transfert de risque à 100% s'élève à € 2,7 milliards (contre € 2,1 milliards fin 2008), dont € 2,3 milliards de garanties et € 0,4 milliard de collatéraux (voir note B des états financiers et schéma 3).

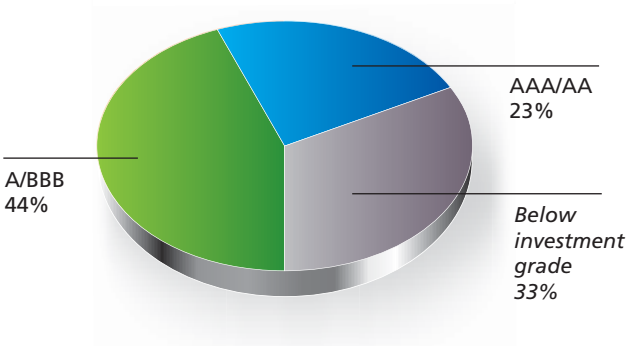
Schéma 3 - Profil de risque du portefeuille de prêts



■ Engagements de prêts

Le stock de projets engagé correspond à la fraction des projets approuvés et encore en attente de financement, pour lesquels un contrat-cadre a été signé. Au cours de l'année 2009, le stock de projets engagé a connu une progression de 4,5%. À la fin de l'exercice 2009, il s'élève à € 3,6 milliards contre € 3,4 milliards à fin 2008. La qualité en termes de risques de crédit du stock "engagé" reste satisfaisante, avec 66,9% de contreparties notées *investment grade*, contre 61,6% fin 2008 (voir note B des états financiers et schéma 4).

Schéma 4 - Profil de risque du stock engagé

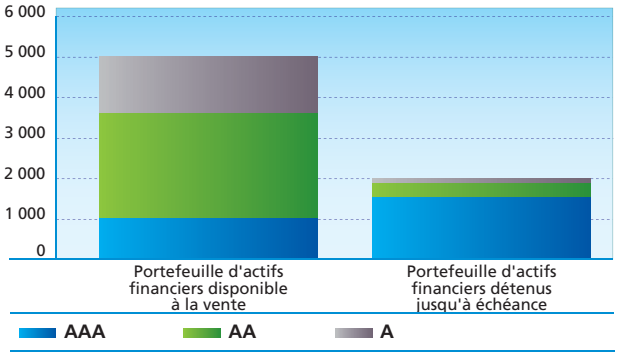


Portefeuilles obligataires

La CEB gère deux portefeuilles obligataires : un portefeuille d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et un portefeuille d'actifs financiers disponibles à la vente (voir Activités financières page 36). La répartition par notation de l'encours de chacun de ces portefeuilles au 31 décembre 2009 est représentée dans le schéma 5 (voir note B des états financiers).

Schéma 5 - Risque de crédit des portefeuilles obligataires

en millions d'euros



Produits dérivés

La CEB a recours aux produits dérivés pour couvrir ses risques d'intérêt et de change sur ses opérations de prêt et d'emprunt (voir Produits dérivés page 38).

Les opérations sur produits dérivés requièrent dans tous les cas une autorisation d'engagement sur la contrepartie émettrice, accordée au préalable par le Comité des Risques, et la signature d'un contrat-cadre (par exemple le contrat *ISDA Master Agreement*). Pour les opérations au-delà de cinq ans, la contrepartie doit présenter, en outre, une notation minimale équivalente à AA ou bénéficier d'un contrat de collatéral CSA (*Credit Support Annex*) avec la CEB.

L'ensemble des opérations de swap est valorisé en valeur actuelle nette et un suivi quotidien des positions par contrepartie est effectué afin de procéder aux appels de marge si nécessaire.

Au 31 décembre 2009, la totalité des opérations des produits dérivés est collatéralisée (en 2008 : 99,98%) (voir note B des états financiers).

Grands risques

Un grand risque s'entend comme une exposition globale, majorée des engagements fermes de financement vis-à-vis d'une contrepartie (ou d'un groupe de contreparties) dépassant 10% des capitaux propres. La CEB retient ici comme définition des capitaux propres : le capital appelé, les réserves, les gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres et le résultat, majorés du capital non appelé des pays actionnaires notés AAA ou AA (selon Moody's, Standard & Poor's et Fitch Ratings).

Conformément aux Recommandations du Comité de Bâle et aux Directives de l'Union européenne, la CEB s'assure qu'aucune contrepartie (ou groupe de contreparties) ne dépasse une limite égale à 25% des capitaux propres et que le cumul des grands risques ne dépasse pas 800% de ces mêmes capitaux propres.

Au 31 décembre 2009, le total de l'encours sur les contreparties représentant un grand risque atteint € 4,6 milliards, soit 110% des capitaux propres de la CEB (voir note B des états financiers).

2. Risque de marché

Risque de taux d'intérêt et risque de change

Le risque de marché recouvre notamment le risque de perte pouvant résulter d'une variation défavorable des taux d'intérêt et des taux de change.

La stratégie adoptée par les organes de direction en matière de risque de taux d'intérêt repose sur une politique de couverture systématique des positions permettant de réduire au minimum le risque de taux.

Afin de se prémunir contre les risques de taux d'intérêt et de change sur ses opérations de prêts et d'emprunts, la Banque a recours aux produits dérivés. Une macro couverture peut également être envisagée si nécessaire. Par ailleurs, la Banque n'exerçant aucune activité de *trading*, aucune allocation de capitaux propres n'est nécessaire, conformément aux Recommandations du Comité de Bâle. En conclusion, le risque de taux d'intérêt dans le bilan de la CEB se trouve limité au portefeuille d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, à taux fixe, adossé au capital utilisable de la Banque, majoré du montant des liquidités du Compte Fiduciaire Sélectif (CFS) et des provisions pour avantages du personnel postérieurs à l'emploi.

En matière de risque de change, la stratégie de la CEB est de n'avoir aucune position et de financer actifs et passifs dans une seule devise. Le risque résiduel provenant de résultats générés dans des devises autres que l'euro est systématiquement suivi et couvert sur une base mensuelle. La position ouverte nette par devise est limitée à la contre-valeur de € 1 million.

Au 31 décembre 2009, la position ouverte nette est proche de zéro (voir note B des états financiers).

Risque de liquidité

Le risque de liquidité exprime la situation prévisionnelle de trésorerie de la Banque. Le niveau de liquidité de la Banque doit respecter un ratio de liquidité renforcé. La trésorerie de la Banque ne doit pas être inférieure à 50% du besoin net de liquidité à 3 ans (voir note B des états financiers).

À fin 2009, le ratio de liquidité renforcé était de 102,2% par rapport à 103,7% en 2008.

3. Risque opérationnel

Le risque opérationnel représente le risque de pertes directes ou indirectes résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance de structures, de procédures, de personnes ou de systèmes ou de la survenance d'événements extérieurs, y compris le risque juridique et le risque d'image.

En choisissant délibérément de se placer dans le cadre des Recommandations du Comité de Bâle, la CEB s'engage à évaluer en permanence ses risques opérationnels et à mettre en place les mesures de prévention appropriées. La méthode de l'indicateur de base BIA (*Basic Indicator Approach*) a été retenue pour calculer la charge des risques opérationnels sur les capitaux propres de la Banque. Au 31 décembre 2009, celle-ci s'élève à € 19,4 millions, contre € 18,2 millions à fin 2008 (voir note B des états financiers).

III - DISPOSITIF PRUDENTIEL

Parallèlement à l'élaboration de son Plan de Développement 2005-2009, et en vue d'encadrer avec rigueur les nouvelles orientations stratégiques qui le caractérisent, la Banque a défini un dispositif prudentiel inspiré des Recommandations du Comité de Bâle, notamment en matière d'adéquation des capitaux propres.

Ce dispositif prudentiel, approuvé par le Conseil d'administration de la CEB en juin 2004 et ayant pris effet le 1er janvier 2005, s'organise principalement autour des ratios suivants :

■ Le ratio d'emploi des capitaux propres

Il permet de limiter le risque de défaut au capital utilisable.

RATIO D'EMPLOI DES CAPITAUX PROPRES =

$$\frac{\text{Portefeuille de prêts pondéré en risque}}{\text{Capital utilisable}}$$

- Portefeuille de prêts pondéré : Σ [(capital + intérêts) x probabilité de défaut]
- Capital utilisable : capital versé, réserves y compris les gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

La limite est fixée à 100%. Fin 2009, le ratio ressort à 20,3%, contre 20,4% à fin 2008.

■ Le *risk asset coverage ratio*

Ce ratio constitue une limite supplémentaire à l'encours des prêts en volume. Conformément à la méthodologie d'analyse déjà appliquée par les agences de notation, il limite l'encours de la fraction du portefeuille de prêts notée *below investment grade* au capital solide.

RISK ASSET COVERAGE RATIO =

$$\frac{\text{Portefeuille de prêts nominal noté } \textit{below investment grade}}{\text{Capital solide}}$$

- Capital solide : capital versé, réserves y compris les gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres, capital non appelé des actionnaires notés AAA/AA.

La limite est fixée à 66%, soit € 2,8 milliards. Fin décembre 2009, le ratio ressort à 40,5%, contre 33,1% fin 2008.

■ Autres ratios prudentiels

- Le **ratio d'endettement** : rapport entre l'encours total de la dette et le total des capitaux propres au sens large (capital souscrit, réserves, les gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres et résultat de l'année). Au 31 décembre 2009, le ratio s'élève à 3,80 et par rapport à 3,66 à fin 2008, pour une limite de 4.
- Le **ratio de portefeuille** : rapport entre la somme de l'encours total des portefeuilles d'actifs financiers et des opérations de trésorerie non représentées par un titre (dépôts bancaires, *repos*) et le total des capitaux propres au sens large (capital souscrits, réserves, gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres et résultat de l'année). Au 31 décembre 2009, le ratio s'élève à 1,79 contre 1,45 à fin 2008, pour une limite de 2.

IV - LE CONTRÔLE DE LA CONFORMITÉ

La *Compliance* a pour mission "de s'assurer que la Banque agit conformément à ses propres règles, à la législation en vigueur, au code de conduite ainsi qu'aux *bonnes pratiques*, afin d'éviter tout risque d'irrégularité dans le fonctionnement de l'Institution, de ses organes et de son personnel". La fonction de *Compliance* a été constituée en février 2008 avec la prise des fonctions du Directeur du Contrôle de la Conformité (*Chief Compliance Officer*) à la CEB.

En plus de l'exercice de son activité courante, les réalisations les plus significatives de la *Compliance* sont reprises ci-après.

La *Compliance* a élaboré les *Integrity Due Diligence Guidelines and Procedures* en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. La CEB applique ainsi les critères d'identification de sa clientèle et d'évaluation du risque pris en compte dans les recommandations du Groupe d'Action Financière (GAFI), reprises par la législation de l'Union européenne (UE) et utilisées en tant que meilleurs standards par un bon nombre d'institutions financières internationales (IFI).

Ce contrôle, qui concerne les opérations de prêt et les activités financières de la CEB, est effectué grâce à l'utilisation de bases de données internationales. A l'instar d'autres IFI et Banques multilatérales de développement (BMD), une coopération de la CEB avec les différentes instances internationales chargées de la lutte contre la corruption, la fraude et le blanchiment d'argent (OLAF, Office européen de lutte anti-fraude, Moneyval, Comité d'experts sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, au Conseil de l'Europe, et GRECO, Groupe d'États contre la corruption, au Conseil de l'Europe, etc.) a également été mise en place, en vue d'établir une coopération renforcée et de participer aux travaux de ces institutions du Conseil de l'Europe et de l'UE.

La *Compliance* a entrepris la révision et la mise à jour du Code de conduite pour permettre également son application aux organes collégiaux de la CEB, y compris le Comité de surveillance. Trois nouveaux Codes de conduite (un pour le Management, le Staff et les prestataires de services, un autre pour les organes collégiaux, un dernier pour le Comité de surveillance) ont ensuite été approuvés par les Conseils en 2009. Parmi les sujets les plus importants, il convient de citer : la nouvelle réglementation concernant les conflits d'intérêts et les activités extérieures ; les cadeaux et autres libéralités ou invitations reçues de l'extérieur ; la politique en matière de délits d'initiés ; ainsi que celle en matière de signalement pour les cas de fraude, corruption et blanchiment d'argent.

Suite à la signature en 2006 par les principales BMD d'un *Joint Statement on the Uniform Framework for preventing and combating fraud and corruption*, le Gouverneur de la CEB a émis une Déclaration, affirmant ainsi son attachement aux principes et actions communs exposés dans le *Joint Statement* et confirmant sa volonté de participer aux efforts conjoints des autres IFI dans ce domaine.

La *Compliance* a également établi un réseau de relations stables avec les responsables des questions d'intégrité des autres IFI. La CEB a été officiellement associée au groupe de l'*Integrity Forum*, regroupant l'ensemble des responsables de l'*Integrity* (*Compliance* et *Investigation*) des BMD européennes. Le Directeur du Contrôle de la Conformité a été invité en 2009 à participer à ces réunions, parmi lesquelles le *MDBs Integrity Forum* et la *Conference of International Investigators*.

En outre, la *Compliance* a pris l'initiative de réunir les *Chief Compliance Officers* des BMD européennes afin de créer une table de discussion commune et évaluer ensemble les approches respectives en vue d'une uniformisation et d'une simplification de leurs méthodes de travail. Le *First European MDBs Compliance Forum*, qui a constitué une première dans ce secteur d'activité, a eu lieu à Paris en juillet 2009. Ce forum a marqué l'effort de coordination et de coopération entre les différentes IFI à l'échelle européenne en ce qui concerne les méthodes et procédures à utiliser dans l'application de normes en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Enfin, la *Compliance* a élaboré les "Procédures pour le traitement des requêtes provenant de l'extérieur en matière de marchés publics concernant les projets financés par la CEB", visant à permettre à la CEB de disposer d'un cadre assez complet pour traiter les demandes qui lui parviennent de la part des participants aux appels d'offres lancés par les promoteurs des projets financés par la Banque et assurer un règlement correct des plaintes en provenance de l'extérieur.

Les activités de la *Compliance* en 2008 et les perspectives pour 2009 ont fait l'objet du Rapport annuel de la *Compliance*, destiné aux organes de la CEB.

Mise en place d'une Inspection Générale et renforcement des moyens de l'Audit Interne

Pour que la Banque ait l'assurance d'être dotée en permanence d'un contrôle actualisé sur les services de Technologie Informatique, dont l'évolution actuelle est rapide, et eu égard aux recommandations du Comité de surveillance sur le renforcement de l'expertise informatique de l'Audit Interne, il a été décidé de créer une Inspection Générale regroupant deux piliers de contrôle indépendants : le Département de l'Audit Interne et la fonction de Responsable des Services de Sécurité Informatique.
L'Inspection Générale est devenue pleinement opérationnelle au début de l'année 2010.



Administration

I - GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Renforcement progressif des effectifs et diversification des nationalités

Afin d'accompagner le redéploiement tant sectoriel que géographique de son activité, d'adapter ses instruments d'intervention aux attentes de ses États membres et de satisfaire à des normes opérationnelles toujours plus rigoureuses, la CEB a, au cours de ces dernières années, étoffé régulièrement ses équipes.

Ainsi, la CEB a plus que doublé son effectif entre 1994 et 2009, avec une augmentation moyenne annuelle de 5%. Par ailleurs, le nombre des nationalités représentées au sein de la Banque s'est élargi de 14 en 1994 à 26 fin décembre 2009, ce qui atteste l'effort de diversification mené dans ce domaine. Ainsi, pour la seule année 2009, la Banque a mené à bien des recrutements dans 14 nationalités différentes.

Dans le même temps, une attention toute particulière a été portée à la question de la parité hommes-femmes, qui s'établit à 51% de femmes et 49% d'hommes au sein des effectifs, à fin décembre 2009.

Modernisation des méthodes de gestion des ressources

L'année 2009 a marqué le deuxième exercice de gestion des ressources humaines sous le régime du nouveau Statut du Personnel, approuvé par le Conseil d'administration en novembre 2007 et entré en vigueur le 1er janvier 2008.

L'introduction des "fonctions" à la Banque a été l'une des dispositions essentielles de cette modernisation du Statut du Personnel. L'introduction de cette notion de "fonctions" permet d'offrir des contrats à durée déterminée encadrés par des règles claires, en remplacement des contrats d'agents temporaires.

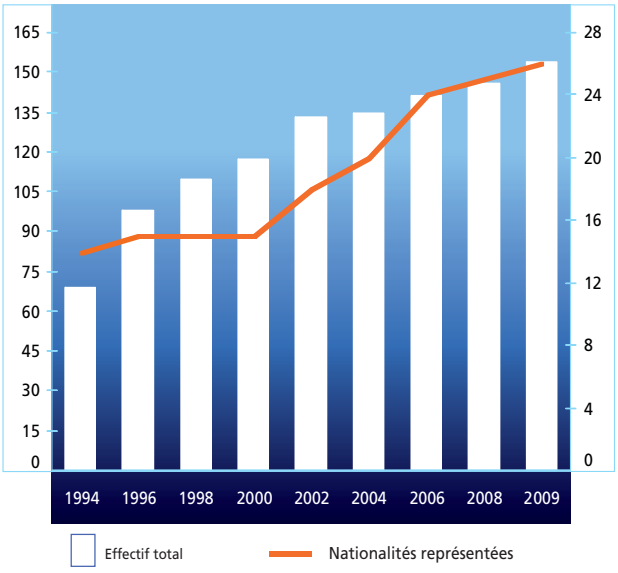
La substitution des fonctions aux postes temporaires sera définitive au 1er janvier 2011, à l'issue d'une période de transition de 3 ans, instituée pour permettre de prendre les dispositions budgétaires nécessaires. Celles-ci ont permis de procéder dès 2009 aux premiers recrutements d'agents sur fonctions.

Par ailleurs, la Banque a entrepris en 2009 de regrouper les postes et les fonctions dans des "groupes de grades" afin de mieux refléter les responsabilités de ses agents et de bénéficier d'une gestion des ressources humaines plus moderne et flexible.

L'objet de cette réforme consiste à regrouper les grades en cinq grands groupes. Ce nouveau système, lorsqu'il sera effectivement en place, devrait permettre d'atteindre un double objectif :

- sur le plan budgétaire, offrir les outils nécessaires à une meilleure maîtrise à terme de la masse salariale
- en matière de politique des ressources humaines, présenter davantage de transparence sur les possibilités d'évolution de carrière et d'homogénéité dans les classifications d'activité.

Pour mémoire, on rappellera que la CEB est tenue statutairement d'appliquer le système de rémunération, d'allocations et d'indemnités du Conseil de l'Europe qui est lui-même une Organisations Coordonnée, système qui repose sur une échelle de 24 grades sur 4 catégories différentes.





II - COMMUNICATION

La Banque a acquis un large capital de confiance auprès des acteurs les plus étroitement liés à son activité : prêteurs, emprunteurs et autres organisations internationales. Dans le même temps, en sa qualité d'institution publique, elle s'efforce de rendre compte de son activité à l'ensemble de ses parties prenantes dans les conditions appropriées. Consolidation de la réputation de l'Institution et accent mis sur une juste transparence sont ainsi les priorités au cœur de la politique de communication et d'information de la CEB.

A cet effet, la Banque a continué d'approfondir en 2009 les actions engagées pour promouvoir son intervention en faveur du développement social en Europe. Le site web de l'Institution, modernisé l'année précédente, a vu son contenu enrichi selon les lignes directrices fixées par la politique d'information publique. La diffusion du film de présentation de la CEB est désormais possible au-delà des langues officielles de l'Institution. La communication sur les projets fait l'objet d'une attention particulière tout au long de leur cycle, depuis le stade de l'instruction jusqu'à l'achèvement ; du reste, un effort spécifique a été opéré au stade du contrat-cadre de prêt qui comporte désormais une "clause de visibilité" systématique engageant également l'emprunteur dans cette démarche de communication.

Par ailleurs, la CEB a publié en 2009 son premier rapport sur la responsabilité sociale d'entreprise (voir encadré) pour offrir un éclairage complémentaire quant à la manière d'agir de l'Institution au service d'un développement socialement et écologiquement durable.

Bien entendu, la Banque poursuivra à l'avenir, tout en tenant compte des moyens qui sont les siens, l'adaptation de ses outils de communication et la mise en œuvre d'initiatives ciblées au nom de la transparence et d'une visibilité bien comprises.

Rapport sur la responsabilité sociale d'entreprise de la CEB

Le maître-mot de responsabilité est au fondement de la manière d'agir de la Banque : responsabilité bien sûr devant ses États membres actionnaires (*shareholders*), responsabilité plus largement à l'égard de toutes ses parties prenantes (*stakeholders*).

La production de ce premier Rapport sur la responsabilité sociale d'entreprise (RSE) répond ainsi à un objectif prioritaire : rendre compte au public de la contribution globale de la CEB à un développement socialement et écologiquement durable. Au demeurant, c'est en quelque sorte la raison d'être des IFI, dans le respect de leurs spécificités respectives, de concilier efficacité du marché et intérêt collectif pour tenir la promesse d'une mondialisation plus viable, vivable et équitable, exigence encore renforcée à l'épreuve de la crise.

Dans la fidélité au mandat propre à l'Institution, ce rapport met en exergue le souci constant du bon équilibre entre l'approfondissement de la mission sociale de la CEB et la nature bancaire de son activité, entre la recherche de projets à haute valeur ajoutée sociale et une gestion des risques rigoureuse. Il se définit également comme un engagement supplémentaire en faveur de la transparence, tout autant qu'un nouvel outil d'information et de communication.

En synthèse, le document est structuré autour de trois volets qui présentent successivement :

- d'abord l'Institution elle-même : "CEB : la banque européenne naturellement sociale", intitulé qui renvoie au titre du film sur la Banque
- ensuite, son activité de projets et de prêts : "Des financements socialement responsables"
- enfin, le fonctionnement de la Banque : "Une gestion durable de l'Institution".

Au total, ce rapport sur la responsabilité sociale d'entreprise est à la fois le reflet des efforts déployés par la CEB au service du développement durable et une étape supplémentaire pour continuer de progresser dans cette voie, dans les conditions appropriées.





L'ÉQUIPE DE DIRECTION

Au premier plan, **Raphaël ALOMAR**, Gouverneur
Au deuxième rang, à gauche, **Apolonio RUIZ-LIGERO**, Vice-Gouverneur ; *à droite,* **Nunzio GUGLIELMINO**, Vice-Gouverneur Délégué ; **Imre TARAFÁS**, Vice-Gouverneur
Au troisième rang, de gauche à droite, **Thierry POIREL**, Directeur Général des Prêts ; **Roberto CACCIOLA**, Directeur des Conseillers Techniques ; **Jacques MIRANTE-PÉRÉ**, Directeur Financier ; **Martin WEIGAND**, Directeur de la Gestion des Risques ; **Arnaud VIOLETTE**, Directeur Central des Systèmes d'Information et du Contrôle ; **Bernd FRIEDRICH**, Inspecteur Général ; **Luigi LA MARCA**, Directeur du Contrôle de la Conformité ; **Rachel MEGHIR**, Directrice de l'Évaluation Ex Post ; **Richard VENEAU**, Directeur de l'Administration Générale ; **Michael ROESKAU**, Directeur Central des Affaires Juridiques et de la Prospective ; **Jan DE BEL**, *General Counsel*

DIRECTION GÉNÉRALE DES PRÊTS
Thierry Poirel
Stephan Sellen, adj.

SUPPORT AUX OPÉRATIONS
Melanie Wieschollek-Lacroix

PROJETS
Théodore Ivanov

RESPONSABLES DE PAYS

Sylvie Anagnostopoulos : Croatie, Grèce, Malte

Valeriu Cosuleanu : "l'ex-République yougoslave de Macédoine", Roumanie

Laszlo Lengyel : Bulgarie, Chypre, Hongrie

Michael Lixenfeld : Danemark, Liechtenstein, Luxembourg, Pays-Bas, Suisse

Rainer Lovato : Allemagne, Italie, Portugal, Saint-Marin, Saint-Siège, Slovénie

Makedonka Mateska : Moldova, Monténégro

Christophe Mroz : Pologne

Vitomir Raguz : Bosnie-Herzégovine, Géorgie

Eva Schwebel : République slovaque, République tchèque

Holger Seifert : Belgique, France, Irlande

Marja Seppälä : Estonie, Finlande, Islande, Lettonie, Lituanie, Norvège, Suède

Cristian Tabacaru : Albanie, Serbie

Elif Timur : Turquie

Arnaud de Verdière *a.i.* : Espagne

DIRECTION DES CONSEILLERS TECHNIQUES
Roberto Cacciola

CONSEILLERS TECHNIQUES

LOGEMENTS ET RÉNOVATION URBAINE
Dorota Blazejewicz

SANTÉ INFRASTRUCTURES DES SERVICES PUBLICS ADMINISTRATIFS ET JUDICIAIRES
Karina Quintar Ferrer

INFRASTRUCTURES
Baris Trak

ENVIRONNEMENT
Anton Spierenburg

ÉCONOMISTE DE PROJETS
Victor Agius

ÉDUCATION
Yaël Duthilleul

PASSATION DES MARCHÉS
Kitty Villani-Haman

DIRECTION FINANCIÈRE
Jacques Mirante-Péré

TRÉSORERIE
Michel Semertzidis

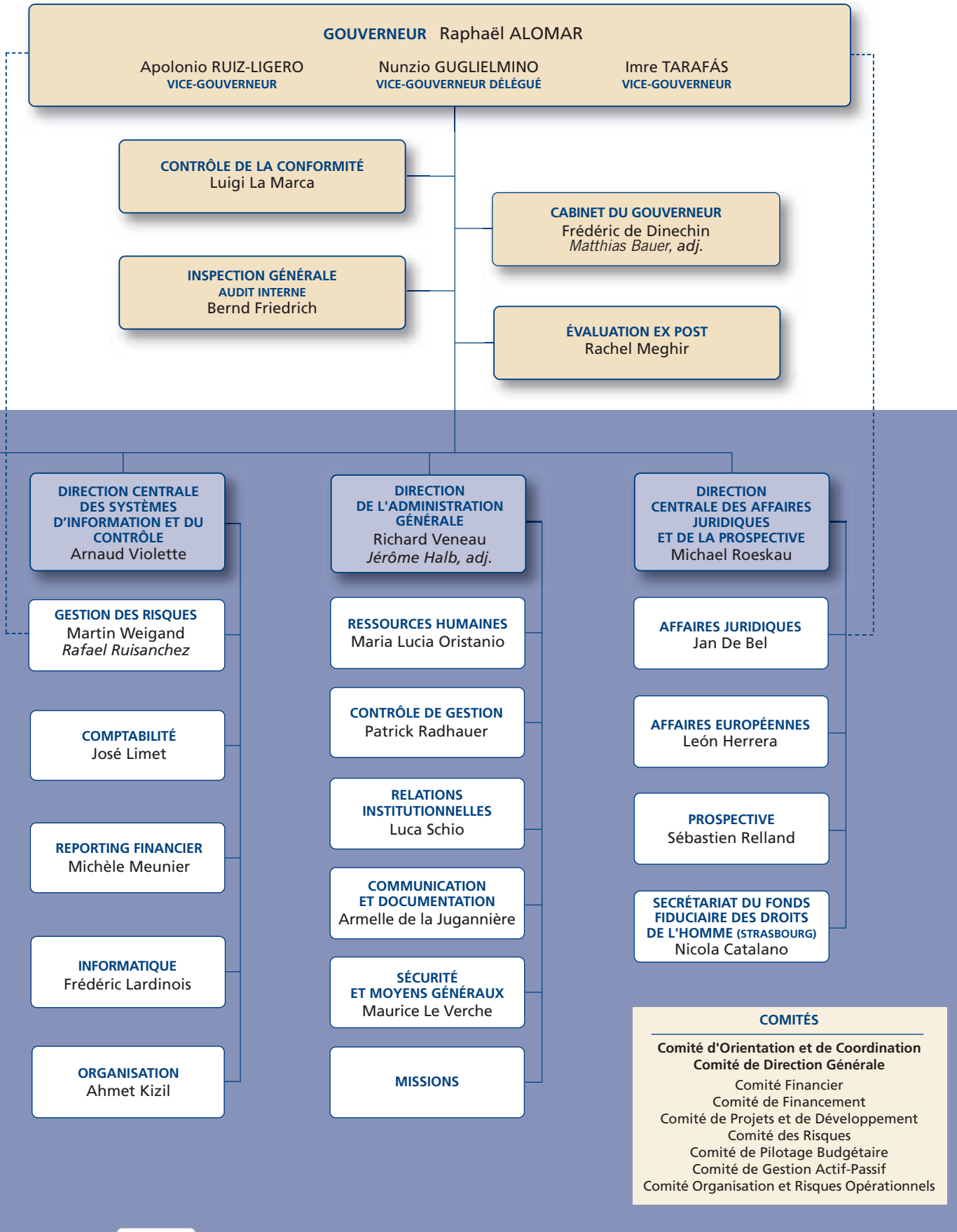
FINANCEMENT
Arturo Seco Presencio

GESTION ACTIF-PASSIF
Isabelle Damez

MIDDLE-OFFICE
Alain Sayagh

BACK-OFFICE
Ioannis Velvitsanos

III - ORGANIGRAMME



Février 2010

CEB

BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE

RAPPORT DU GOUVERNEUR

États financiers 2009



TABLE DES MATIÈRES

ÉTATS FINANCIERS 55

Objectifs de la Banque 56
Secteurs d'intervention 56
Bilan 57
Compte de résultat 58
État du résultat net et des variations de valeur des actifs et des passifs comptabilisées directement en capitaux propres 59
État de variations des capitaux propres 59
Tableau des flux de trésorerie 60

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS 61

Note A - Résumé des principes comptables appliqués par la Banque 61
Note B - Gestion des risques financiers et du capital 68
Note C - Actifs et passifs financiers 79
Note D - Instruments dérivés de couverture 80
Note E - Portefeuille-titres 80
Note F - Créances sur les établissements de crédit et la clientèle 81
Note G - Immobilisations corporelles et incorporelles 84
Note H - Dettes envers la clientèle et dettes représentées par un titre 85
Note I - Compte Fiduciaire Sélectif (CFS) 86
Note J - Provisions pour risques et charges 89
Note K - Capital 91
Note L - Marge d'intérêts 92
Note M - Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat 94
Note N - Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente 94
Note O - Commissions et autres charges nettes d'exploitation 94
Note P - Charges générales d'exploitation 95
Note Q - Coût du risque 95
Note R - Autres informations et événements postérieurs à la date de clôture 95

RAPPORT DE L'AUDIT EXTERNE 96

RAPPORT DU COMITÉ DE SURVEILLANCE 98

APPROBATION DES COMPTES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION 99

APPROBATION DES COMPTES PAR LE CONSEIL DE DIRECTION 99

BILAN APRÈS AFFECTATION DU RÉSULTAT 100

ÉTATS FINANCIERS
établis selon les normes comptables IFRS adoptées par l'Union européenne

Objectifs de la Banque

"La Banque a pour objectif prioritaire d'aider à résoudre les problèmes sociaux que pose ou peut poser aux pays européens la présence de réfugiés, de personnes déplacées ou de migrants résultant de mouvements de réfugiés ou d'autres mouvements forcés de populations ainsi que de la présence de victimes de catastrophes naturelles ou écologiques.

Les projets d'investissement auxquels concourt la Banque peuvent viser soit à aider ces personnes dans le pays où elles se trouvent, soit à leur permettre de retourner dans leur pays d'origine lorsque les conditions d'un tel retour sont réunies, soit, le cas échéant, à s'installer dans un autre pays d'accueil. Ces projets doivent être agréés par un Membre de la Banque.

La Banque peut également concourir à la réalisation de projets d'investissement, agréés par un Membre de la Banque permettant la création d'emplois dans des régions défavorisées, le logement de populations à bas revenus ou la réalisation d'infrastructures sociales".

(Statut, Article II).

Secteurs d'intervention

La Banque (CEB) concourt à la réalisation de projets d'investissement à caractère social en faveur de la cohésion sociale à travers trois lignes d'action sectorielle, à savoir le renforcement de l'intégration sociale, la gestion de l'environnement et le soutien aux infrastructures publiques à vocation sociale.

Ses interventions obéissent à des critères d'éligibilité spécifiques à chaque ligne d'action sectorielle, traduisant à la fois la vocation sociale propre à la CEB et la logique de développement qui sous-tend l'ensemble de son activité.

Conformément à la résolution 1522 (2009) approuvée par le Conseil d'administration le 20 novembre 2009, chacune de ces trois lignes est composée des secteurs d'intervention suivants :

- Renforcement de l'intégration sociale

Contribuer au renforcement de l'intégration sociale et s'attaquer ainsi aux racines de l'exclusion signifie, sur le plan opérationnel, agir en faveur des réfugiés, migrants et personnes déplacées, du logement social, de la création et du maintien d'emplois, améliorer la qualité de vie en milieu urbain et rural.

- Gestion de l'environnement

Prendre part à la gestion de l'environnement se traduit à la fois par la réponse systématique aux situations d'urgence, en cas de catastrophes naturelles ou écologiques, et par une action durable au service de la prévention, de la protection de l'environnement ou de la sauvegarde du patrimoine historique et culturel.

- Soutien aux infrastructures publiques à vocation sociale

Une approche intégrée en faveur du soutien aux infrastructures publiques à vocation sociale, dans les domaines clés de la santé, de l'éducation, de la formation professionnelle et des services publics administratifs et judiciaires, favorise à terme une croissance économique et sociale, à la fois plus dynamique et plus équitable, au service de l'épanouissement de l'individu et du bien-être collectif.

Bilan

en milliers d'euros

Actif	Notes	31/12/2009	31/12/2008
Caisse, avoirs auprès des banques centrales		386 883	194 275
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		314 346	289 582
Instruments dérivés de couverture	D	1 295 361	1 693 822
Actifs financiers disponibles à la vente	E	4 965 778	2 628 227
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle			
Prêts	F	12 326 370	12 601 277
Autres créances	F	1 281 996	1 979 204
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	E	2 123 226	1 975 983
Immobilisations corporelles et incorporelles	G	31 215	31 738
Comptes de régularisation et actifs divers		5 405	8 932
Total de l'actif		**22 730 580**	**21 403 040**

Passif			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		2 312 949	2 515 544
Instruments dérivés de couverture	D	372 974	434 793
Dettes envers la clientèle	H	67 747	73 281
Dettes représentées par un titre	H	17 680 780	16 171 014
Comptes de régularisation et passifs divers		188 047	277 269
Compte Fiduciaire Sélectif (CFS)	I	75 420	78 684
Provisions pour risques et charges	J	73 891	67 726
Total dettes		**20 771 808**	**19 618 311**
Capital	K		
Souscrit		3 303 450	3 303 450
Non appelé		(2 933 712)	(2 933 712)
Appelé		369 738	369 738
Réserve générale		1 585 587	1 489 760
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres	E	(103 602)	(170 596)
Résultat de l'exercice		107 049	95 827
Total capitaux propres		**1 958 772**	**1 784 729**
Total du passif		**22 730 580**	**21 403 040**

Compte de résultat

en milliers d'euros

	Notes	2009	2008
Intérêts et produits assimilés			
Actifs financiers disponibles à la vente		58 532	131 029
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle *		259 042	678 415
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		88 524	92 554
Intérêts et charges assimilées			
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle		(5 404)	(8 589)
Dettes représentées par un titre		(255 836)	(767 179)
Autres intérêts et charges assimilées		(3 377)	(3 098)
Marge d'intérêts	L	**141 481**	**123 132**
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat *	M	(1 225)	4 665
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	N	183	(626)
Commissions et autres charges nettes d'exploitation **	O	(1 573)	(914)
Produit net bancaire		**138 866**	**126 257**
Charges générales d'exploitation **	P	(29 081)	(27 898)
Dotations nettes aux amortissements sur immobilisations	G	(1 823)	(1 623)
Résultat brut d'exploitation		**107 962**	**96 736**
Coût du risque	Q	(913)	(909)
Résultat net		**107 049**	**95 827**

* *Les intérêts nets liés aux swaps de change sont enregistrés dans la "Marge d'intérêts" à compter du 1er janvier 2009. Ce classement permet d'isoler l'incidence de la juste valeur des instruments financiers, hors coupons courus, dans la rubrique "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat" et reste sans incidence sur le montant du "Produit net bancaire". Le reclassement pro-forma a été fait au 31 décembre 2008 (€ 5 150 milliers) entre les postes "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat" et "Créances sur les établissements de crédit et la clientèle".*

** *Les frais des services externes liés aux émissions de la Banque (rating, consulting, audit, juridiques) sont classés en "Produit net bancaire" à compter du 1er janvier 2009. Le reclassement pro-forma a été fait au 31 décembre 2008 (€ 496 milliers) entre les postes "Charges générales d'exploitation" et "Commissions et autres charges nettes d'exploitation".*

État du résultat net et des variations de valeur des actifs et des passifs comptabilisées directement en capitaux propres

en milliers d'euros

	2009	2008
Résultat net	**107 049**	**95 827**
Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente	68 024	(131 346)
Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente, rapportées au résultat de la période	(1 030)	(437)
Variations de valeur des actifs et des passifs comptabilisées directement en capitaux propres	**66 994**	**(131 783)**
Total	**174 043**	**(35 956)**

État de variations des capitaux propres

en milliers d'euros

	Capital appelé	Réserves et résultats	Gains ou pertes des actifs financiers disponibles à la vente comptabilisés directement en capitaux propres	Total capitaux propres
Capitaux propres au 1er janvier 2008	**369 738**	**1 494 760**	**(38 813)**	**1 825 685**
Affectation du résultat de l'exercice 2007		(5 000)		(5 000)
Résultat de l'exercice 2008		95 827		95 827
Variations de valeur des actifs et des passifs comptabilisées directement en capitaux propres			(131 783)	(131 783)
Capitaux propres au 31 décembre 2008	**369 738**	**1 585 587**	**(170 596)**	**1 784 729**
Résultat de l'exercice 2009		107 049		107 049
Variations de valeur des actifs et des passifs comptabilisées directement en capitaux propres			66 994	66 994
Capitaux propres au 31 décembre 2009	**369 738**	**1 692 636**	**(103 602)**	**1 958 772**

Tableau des flux de trésorerie

en milliers d'euros

Exercice clos le 31 décembre	Notes	2009	2008
Résultat de l'exercice		**107 049**	**95 827**
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	G	1 823	1 624
+/- Dotations nettes aux provisions		913	909
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement		3 035	3 160
+/- Autres mouvements		(13 051)	(23 066)
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat		**(7 280)**	**(17 373)**
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et avec la clientèle		202 571	(370 760)
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers		(2 458 902)	(564 581)
+/- Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers		(100 426)	229 477
Diminution /(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles		**(2 356 757)**	**(705 864)**
Total flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (a)		**(2 256 988)**	**(627 410)**
+/- Flux liés aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		(148 376)	(11 320)
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	G	(1 300)	(2 901)
Total flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (b)		**(149 676)**	**(14 221)**
+/- Flux de trésorerie provenant de ou à destination des États membres		3 797	9 001
+/- Flux nets de trésorerie provenant des activités de financement		1 905 518	1 856 134
Total flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (c)		**1 909 315**	**1 865 135**
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (d)		**(390)**	**11 294**
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et équivalent de trésorerie (a)+(b)+(c)+(d)		**(497 739)**	**1 234 798**
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		**2 166 256**	**931 458**
Caisse, avoirs auprès des banques centrales		*194 275*	*185 983*
Dépôts à vue et à terme auprès des établissements de crédit	F	*1 971 981*	*745 475*
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		**1 668 517**	**2 166 256**
Caisse, avoirs auprès des banques centrales		*386 883*	*194 275*
Dépôts à vue et à terme auprès des établissements de crédit	F	*1 281 634*	*1 971 981*
Variation de la trésorerie nette		**(497 739)**	**1 234 798**

Les activités de financement sont composées des flux provenant des dettes représentées par un titre.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

Note A - Résumé des principes comptables appliqués par la Banque (CEB)

1. Normes comptables applicables

Les normes comptables internationales (*International Financial Reporting Standards - IFRS*) ont été appliquées aux comptes de la Banque à compter du 1er janvier 2005 (date de la première application) conformément aux prescriptions énoncées par la norme IFRS 1, "Première application des normes d'information financière internationales", et par les autres normes du référentiel IFRS en tenant compte de la version et des interprétations des normes telles qu'elles ont été adoptées au sein de l'Union européenne(*). Celles-ci excluent certaines dispositions de la norme IAS 39 approuvée par l'IASB concernant la comptabilité de couverture.

La Banque n'a pas appliqué, en 2008 et en 2009, l'amendement d'IAS 39 et IFRS 7 adopté par l'Union européenne le 15 octobre 2008 relatif aux reclassements d'actifs financiers.

Dans les comptes présentés au 31 décembre 2009, la Banque applique les dispositions de la norme IAS 1 révisée et propose en conséquence un nouvel "État du résultat net et des variations de valeur des actifs et des passifs comptabilisées directement en capitaux propres". L'entrée en vigueur des autres normes, notamment IFRS 8 "Secteurs Opérationnels" et l'amendement à IFRS 7 relatif à l'amélioration de l'information sur les instruments financiers, n'a pas eu d'effet significatif sur les comptes au 31 décembre 2009.

La CEB n'a pas anticipé l'application des nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne lorsque l'application en 2008 et en 2009 n'est qu'optionnelle.

Dans le cadre de l'application du référentiel IFRS, les principaux domaines d'estimation concernent l'appréciation des risques de crédit. En dehors de ces aspects, la nature des opérations réalisées par la CEB ne conduit pas, en terme de jugement ou de complexité d'évaluation, à procéder à des estimations ou à définir des hypothèses significatives pour l'élaboration de ses états financiers. Accessoirement, des hypothèses économiques et démographiques sont retenues pour évaluer les avantages du personnel postérieurs à l'emploi.

2. Actifs et passifs financiers

2.1. Opérations en devises

Les états financiers sont établis en euros.

Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en euros (monnaie fonctionnelle de la CEB) au cours du marché en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat.

Les actifs non monétaires libellés en devises, notamment les actions et autres titres à revenu variable qui sont classés en "Actifs financiers disponibles à la vente" sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la date de clôture sauf si cet actif financier fait l'objet d'une couverture de juste valeur du risque de change. Dans ce cas, les écarts de change résultant de la conversion en euros sont enregistrés en capitaux propres et ne sont constatés en résultat que lors de la cession du titre ou de sa dépréciation éventuelle.

Les opérations de change à terme sont évaluées en valeur de marché en utilisant le cours de change à terme restant à courir de la devise concernée. Les positions de change au comptant sont évaluées selon les cours de change au comptant de fin de période. Les différences de réévaluation ainsi dégagées sont enregistrées dans le compte de résultat.

() Le référentiel intégral des normes adoptées au sein de l'Union européenne peut être consulté sur le site internet de la Commission européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/standards_fr.htm*

2.2. Prêts

Les prêts consentis par la Banque sont comptabilisés initialement à leur valeur de marché, qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine.

Les prêts sont évalués ultérieurement au coût amorti, et les intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif global.

Les engagements de financement sont enregistrés dans le hors-bilan pour leur montant non encore utilisé.

Dans le cadre d'opérations de couverture de juste valeur, la valeur comptable des prêts est ajustée des gains et pertes attribuables au risque couvert, en application de la norme IAS 39.

2.3. Titres

Les titres détenus par la Banque sont classés en deux catégories :

- Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie des "Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance" comprend les titres à revenu fixe, à échéance fixe, que la Banque a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance.

Les titres classés dans cette catégorie sont évalués après leur acquisition au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre leur valeur d'acquisition et leur valeur de remboursement.

Les revenus perçus sur ces titres sont présentés dans le compte de résultat sous la rubrique "Intérêts et produits assimilés".

- Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des "Actifs financiers disponibles à la vente" comprend les titres à revenu fixe ou à revenu variable qui ne relèvent pas de la catégorie précédente.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, frais de transaction inclus. En date d'arrêté, les titres sont évalués à leur valeur de marché, et les variations de celle-ci, hors revenus courus, sont présentées sous une rubrique spécifique des capitaux propres, "Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres", sauf si les titres font l'objet d'une couverture de juste valeur. Dans ce cas, les gains et les pertes attribuables aux risques couverts sont enregistrés au compte de résultat dans la même rubrique que les variations de valeur de l'instrument de couverture, en application de la norme IAS 39.

Lors de la cession, de l'échéance ou de la dépréciation des titres (en cas de dépréciation durable), ces gains ou pertes latents, précédemment comptabilisés en capitaux propres, sont constatés en compte de résultat sous la rubrique "Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente".

Les revenus comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur les titres à revenu fixe de cette catégorie sont présentés au compte de résultat dans la rubrique "Intérêts et produits assimilés". Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont présentés dans l'agrégat "Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente".

- Date et critères de comptabilisation

Les titres classés dans les deux catégories ci-dessus sont enregistrés en date de négociation.

2.4. Dépréciation des actifs financiers

- Actifs financiers évalués au coût amorti

Des dépréciations sont constituées sur les prêts et les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur mesurable liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt ou de l'acquisition du titre. Les provisions relatives aux engagements de financement suivent des principes analogues.

Toute donnée observable afférente aux événements suivants constitue notamment une indication objective de perte de valeur :

- l'existence d'impayés depuis trois mois au moins ;
- la connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté ;
- les concessions consenties aux termes des prêts, qui ne l'auraient pas été en l'absence de difficultés financières de l'emprunteur.

Le montant de la provision est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés recouvrables en tenant compte de l'effet des garanties, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier. Les modifications de valeur des actifs ainsi dépréciés sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique "Coût du risque".

A compter de la dépréciation de l'actif, la rubrique "Intérêts et produits assimilés" du compte de résultat enregistre la rémunération théorique de la valeur nette comptable de l'actif calculée au taux d'intérêts effectif d'origine utilisé pour actualiser les flux jugés recouvrables. La dépréciation d'un prêt est enregistrée dans un compte de provision distinct venant réduire sa valeur d'origine enregistrée à l'actif.

Les provisions relatives à un engagement de financement ou de garantie, ou encore un litige, sont inscrites au passif.

- Actifs financiers disponibles à la vente

A la CEB, les "Actifs financiers disponibles à la vente", essentiellement composés de titres à revenu fixe, sont dépréciés individuellement, par contrepartie du compte de résultat lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation durable résultant d'un ou plusieurs événements intervenus depuis l'acquisition.

Les critères de dépréciation de ces titres sont similaires à ceux appliqués pour la dépréciation des actifs financiers évalués au coût amorti.

Une dépréciation constituée sur un titre à revenu fixe est inscrite au compte de résultat dans la rubrique "Coût du risque" et peut être reprise en cas d'appréciation ultérieure de la valeur de marché du titre.

2.5. Dettes représentées par un titre

Les titres émis par la CEB sont qualifiés d'instruments de dettes car il existe une obligation contractuelle pour la Banque de délivrer du numéraire à leurs détenteurs.

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Dans le cadre d'opérations de couverture de juste valeur, la valeur comptable des émissions est ajustée des gains et pertes attribuables au risque couvert, en application de la norme IAS 39.

2.6. Instruments dérivés

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan, en date de négociation, pour leur prix de transaction. En date d'arrêté, ils sont réévalués à leur valeur de marché.

Les instruments dérivés sont classés en deux catégories :

- Dérivés détenus à des fins de transaction

Les instruments dérivés sont considérés par défaut comme des instruments de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés comme instruments de couverture. Ils sont inscrits au bilan dans la rubrique "Actifs financiers à la juste valeur par résultat" lorsque la valeur de marché est positive, et dans la rubrique "Passifs financiers à la juste valeur par résultat" lorsqu'elle est négative. Les gains et pertes sont portés au compte de résultat sous la rubrique "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat".

- Dérivés et comptabilité de couverture

La couverture de juste valeur est utilisée par la Banque pour couvrir notamment le risque de taux d'intérêts des actifs et passifs à taux fixe, pour des instruments financiers identifiés (prêts, actifs disponibles à la vente, émissions, emprunts).

Pour qualifier un instrument financier de dérivé de couverture, la Banque documente la relation de couverture, dès sa mise en place. Cette documentation précise l'actif ou le passif concerné, le risque faisant l'objet de la couverture, le type d'instrument dérivé utilisé et la méthode d'évaluation qui sera appliquée pour mesurer l'efficacité, rétrospective et prospective, de la couverture.

L'instrument dérivé désigné comme couverture doit être hautement efficace afin de compenser la variation de valeur découlant du risque couvert ; cette efficacité doit être appréciée à la mise en place de la couverture, puis tout au long de sa durée de vie.

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont réévalués au bilan à leur juste valeur et les variations de juste valeur portées au compte de résultat dans le poste "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat", symétriquement à la réévaluation des instruments couverts pour le risque considéré. Au bilan, la réévaluation de la composante couverte est comptabilisée conformément à la classification de l'instrument couvert, dans le cas d'une relation de couverture d'actifs ou de passifs identifiés. L'incidence dans le compte de résultat représente l'inefficacité éventuelle de la couverture.

En cas d'interruption de la relation de couverture, ou si elle ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transaction et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. Dans le cas d'instruments de taux identifiés initialement couverts, le montant de réévaluation inscrit au bilan sur ces instruments est amorti au taux d'intérêt effectif sur sa durée de vie résiduelle. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan, du fait notamment de remboursements anticipés, ce montant est immédiatement porté au compte de résultat.

2.7. Détermination de la juste valeur

Les actifs et passifs financiers des catégories "Juste valeur par résultat", "Dérivés de couverture" et "Actifs financiers disponibles à la vente" sont évalués et enregistrés à leurs valeurs de marché. La valeur de marché correspond au montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

Les titres détenus sont cotés sur un marché actif. Les prix cotés sont utilisés pour déterminer leurs valeurs de marché.

Les instruments dérivés (swaps de change, de taux et de devises) sont valorisés en utilisant des paramètres observables et des modèles communément admis (méthode d'actualisation des *cash flows* futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation).

2.8. Revenus et charges d'intérêt

Les revenus et charges d'intérêt sont comptabilisés dans le compte de résultat pour tous les instruments financiers en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Ce calcul inclut les commissions payées ou reçues dès lors qu'elles sont assimilables à des intérêts, les coûts de transaction ainsi que toutes primes et décotes.

2.9. Coût du risque

Le coût du risque comprend au titre du risque de crédit les dotations nettes de provisions pour dépréciation des prêts et des titres à revenu fixe, les dotations nettes relatives aux engagements de financement et de garanties données, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties. Les charges liées aux litiges inhérents à l'activité bancaire sont également comptabilisées en "Coût du risque".

3. Immobilisations

Les immobilisations inscrites au bilan de la Banque comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation.

Ces immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition majoré des frais directement attribuables à l'acquisition.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire, en fonction de la durée de vie économique attendue du bien par la Banque, la valeur résiduelle du bien étant déduite de sa base amortissable.

A chaque date de clôture, les immobilisations sont évaluées à leur coût amorti (coût diminué des amortissements et des éventuelles pertes de valeur) et, le cas échéant, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles font l'objet d'un ajustement comptable.

- Immobilisations corporelles

La partie "construction" des immeubles d'exploitation est ventilée selon les composants suivants, qui sont amortis selon leur propre durée d'utilité :

- Gros œuvre	50 ans
- Façades et toitures	50 ans
- Installations générales techniques	10 ans
- Agencements et aménagements	10 ans

Les terrains ne sont pas amortis. Les autres immobilisations corporelles sont amorties selon les durées suivantes :

- Aménagements et mobilier	10 ans
- Véhicules de transport	4 ans
- Matériel de bureau et informatique	3 ans

- Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles (logiciels informatiques) sont amorties linéairement, soit sur 1 an (logiciels bureautiques), soit sur 5 ans (logiciels métiers).

4. Avantages du personnel postérieurs à l'emploi

Le régime de pension de la Banque est un régime à prestations définies, financé par des cotisations versées à la fois par la Banque et par les agents. Les prestations sont calculées en fonction des années de service et en pourcentage du traitement de base de la dernière année d'activité.

Les deux autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi (maintien de la couverture d'assurance-maladie aux pensionnés qui le souhaitent et ajustement fiscal) sont également des régimes à prestations définies.

Ces régimes sont représentatifs d'un engagement à la charge de la Banque, qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Le montant des engagements provisionnés est déterminé par un actuaire indépendant, selon la méthode des unités de crédit projetées.

La Banque applique la méthodologie dite "du corridor" pour comptabiliser les écarts actuariels sur les engagements constatés sur les avantages postérieurs à l'emploi. Cette méthode conduit à amortir en résultat les écarts actuariels sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des agents bénéficiaires, dès lors qu'ils excèdent 10% de la valeur actualisée de l'engagement.

5. Compte Fiduciaire Sélectif (CFS)

Le Compte Fiduciaire Sélectif a pour objet l'octroi de bonifications d'intérêt sur des prêts consentis par la Banque ou l'octroi de dons, dans les pays éligibles tels que définis par le Conseil d'administration. Ses modalités de fonctionnement sont confirmées par la Résolution 1522 (2009) approuvée le 20 novembre 2009 par le Conseil d'administration.

Le CFS s'adresse en priorité à l'intention des groupes de populations suivants :

Groupes cibles prioritaires	- réfugiés, populations déplacées, migrants - populations touchées par des catastrophes naturelles ou écologiques
Groupes cibles vulnérables	- populations vivant en dessous du seuil de pauvreté (moins de 60% du revenu médian national) - enfants abandonnés et personnes handicapées - minorités ethniques

- Bonifications d'intérêt

Un projet financé par la Banque peut, sur proposition du Gouverneur, bénéficier d'une bonification d'intérêt au titre du CFS après approbation par le Conseil d'administration. Les ressources du CFS sont utilisées pour des projets ayant une haute finalité sociale et situés dans les pays éligibles.

- Octroi de dons

Les dons sont réservés à des projets devant correspondre aux objectifs prioritaires en faveur des groupes cibles prioritaires ou vulnérables, dans les pays éligibles.

Le Compte est alimenté par des subventions reçues des États membres de la Banque et au travers de dividendes à caractère social attribués à l'occasion de l'affectation du résultat de la Banque. Il peut également être alimenté par des contributions volontaires des États membres de la Banque et du Conseil de l'Europe.

Les bonifications d'intérêt et les dons font l'objet d'une approbation par le Conseil d'administration.

Les dons sont versés aux bénéficiaires et les bonifications sont enregistrées au compte de résultat en "Intérêts et produits assimilés" et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants.

Le Compte Fiduciaire Sélectif fait l'objet d'une note annexe (note I).

6. Parties liées

Au regard de la norme IAS 24, la Banque ne contrôle aucune entité et ne détient aucun titre de participation. Par ailleurs, la Banque n'est la filiale d'aucune entité. Les états financiers ne sont affectés par aucune relation avec des parties liées.

7. Rémunération des dirigeants

Le Statut de la CEB stipule que l'organisation, l'administration et le contrôle de la Banque sont assurés par les organes suivants :

- le Conseil de direction
- le Conseil d'administration
- le Gouverneur
- le Comité de surveillance.

Le Conseil de direction et le Conseil d'administration se composent chacun d'un Président et d'un représentant désigné par chaque État membre. Un Vice-Président est élu parmi les membres de chaque Conseil. Le Président du Conseil de direction et le Président du Conseil d'administration sont élus par le Conseil de direction pour un mandat de 3 ans, renouvelable une fois. Les indemnités annuelles de fonction des Présidents et des Vice-Présidents sont fixées pour la durée de leur mandat par le Conseil d'administration.

Le Gouverneur est élu par le Conseil de direction pour un mandat de 5 ans renouvelable. Il est assisté par le Vice-Gouverneur Délégué et par deux autres Vice-Gouverneurs, élus par le Conseil de direction pour un mandat de 5 ans renouvelable, sur proposition du Gouverneur. Leurs émoluments sont fixés par le Conseil d'administration, dans le cadre de l'approbation du budget annuel de la Banque.

En synthèse, la rémunération brute des dirigeants de la CEB s'analyse comme suit :

en milliers d'euros

Indemnités de fonction	**2009**	**2008**
Président du Conseil de direction	45	45
Président du Conseil d'administration	45	45
Vice-Président du Conseil de direction	3	6
Vice-Président du Conseil d'administration	6	6
Émoluments		
Gouverneur	325	315
Vice-Gouverneur Délégué	262	254
Vice-Gouverneur Ruiz-Ligero	247	240
Vice-Gouverneur Tarafás	247	240

Les dirigeants de la CEB ne perçoivent pas de stock options ni aucune autre forme de prime. En fin de mandat, le Gouverneur et les Vice-Gouverneurs perçoivent soit une pension d'ancienneté soit une allocation temporaire défiscalisée d'un montant de 40% à 50% de leur dernier traitement, pendant une période maximale de 3 ans. Cette allocation est plafonnée de telle sorte que son montant cumulé à celui d'éventuels traitements perçus par ailleurs n'excède pas, en tout état de cause, le montant du dernier traitement versé par la CEB.

Le Gouverneur et les Vice-Gouverneurs sont affiliés aux régimes de couverture médicale et de pension de la CEB.

8. Régime fiscal

Le Troisième Protocole additionnel à l'Accord Général sur les Privilèges et Immunités du Conseil de l'Europe stipule que les avoirs, revenus et autres biens de la Banque, sont exonérés de tout impôt direct.

Note B - Gestion des risques financiers et du capital

Dans le cadre de ses activités de financement de projets et de sa gestion de trésorerie, la CEB est exposée à quatre principaux types de risques : risque de crédit, risque de marché, risque de liquidité et risque opérationnel.

Cette note présente des informations sur l'exposition de la Banque à ces différents types de risques, les objectifs, politiques et procédures qui permettent de mesurer et gérer ces risques ainsi que la gestion du capital.

La gestion et le contrôle des risques contribuent de façon déterminante au maintien de la solidité financière d'un établissement de crédit. La CEB révise ainsi en permanence son dispositif de gestion et de surveillance des risques, dans le respect du principe de permanence des méthodes afin de se conformer aux meilleures pratiques de la profession.

Par son statut de banque supranationale, la CEB n'est soumise ni aux ratios réglementaires de ses pays membres, ni aux Recommandations du Comité de Bâle non plus qu'aux Directives de l'Union européenne. Cependant, la CEB utilise ces réglementations comme références dans sa politique de gestion et de contrôle des risques.

Les organes de la Banque ont la responsabilité globale de définir et de surveiller le cadre de la gestion des risques.

- Des comités décisionnaires

Le Gouverneur a créé différents comités décisionnaires chargés de développer et de contrôler les politiques de gestion des risques dans leurs domaines respectifs. Il préside tous ces comités.

- Le Comité des Risques : il constitue la clé de voûte du dispositif de gestion des risques de crédit de la Banque. Les politiques de gestion des risques sont établies pour identifier et analyser les risques auxquels la Banque doit faire face, pour fixer des limites de risques et de contrôles appropriés, et pour surveiller le respect de ces limites. Le Comité des Risques prend des décisions suite aux analyses et recommandations effectuées par le Département de la Gestion des Risques.
- Le Comité de Financement : une fois par trimestre il décide de la stratégie de financement et la politique de *pricing*. Il décide également de la stratégie d'émission d'emprunts (montants, devises, conditions et calendrier) en tenant compte des besoins prévisionnels de liquidité de la Banque, dans le respect de l'autorisation annuelle d'emprunt accordée par le Conseil d'administration, sur proposition du Gouverneur.
- Le Comité Financier : de façon hebdomadaire il examine tous les aspects de l'activité financière de la Banque (trésorerie, dettes, évolution des marchés financiers, liquidité).
- Le Comité ALM : il décide de la stratégie de gestion actif-passif de la Banque. Il prend les décisions qui s'imposent en matière de risques financiers à la lumière du rapport trimestriel sur la situation ALM de la Banque et dans le respect des politiques financières validées par le Conseil d'administration.
- Le Comité Organisation et Risques Opérationnels (CORO) : il valide la politique de sécurité de la Banque et prend les décisions relatives à la prévention et au suivi des risques opérationnels de la CEB selon une périodicité annuelle.

- Le reporting sur la gestion des risques

Chaque semaine, les membres du Comité des Risques sont informés de l'exposition de la Banque en matière de risque de crédit. Par ailleurs, un rapport trimestriel sur la gestion des risques (crédit, marché, opérationnel) est adressé aux membres du Conseil d'administration. Enfin, le Rapport annuel du Gouverneur consacre un chapitre important à la gestion des risques au sein de la Banque et fournit une information détaillée sur son exposition en risque à la fin de chaque exercice.

1. Risque de crédit

Le risque de crédit se définit comme le risque de perte pouvant survenir en cas de non respect des obligations contractuelles d'une contrepartie et provient principalement des prêts et des activités financières.

Le Département de la Gestion des Risques identifie, évalue et gère tous les risques de crédit inhérents à l'activité de la CEB, qu'ils résultent de ses opérations de prêts, titres et dérivés. Pour chaque nouveau projet, ce Département procède à une analyse préalable de l'opération en prenant en compte la fiabilité de la contrepartie, les opérations déjà en cours avec cette dernière, ainsi que le risque-pays et recommande si nécessaire l'obtention de garanties. Par ailleurs, le Département de la Gestion des Risques suit en permanence l'application des politiques de gestion des portefeuilles (prêts, titres, dérivés) et surveille la situation de la Banque vis-à-vis des grands risques.

Le processus d'autorisation d'encours est différent selon qu'il s'agit du financement d'un projet ou d'une opération financière. Suite à l'identification d'un projet par la Direction Générale des Prêts, le Département de la Gestion des Risques procède à son évaluation et détermine sa notation interne. Puis, le Comité des Risques est saisi pour approuver, modifier ou le cas échéant rejeter les limites proposées. Enfin, le Conseil d'administration doit approuver chaque projet.

Concernant les opérations réalisées par la Direction Financière, le Conseil d'administration établit le cadre des opérations financières au travers de la définition de la politique d'investissement. Le Département de la Gestion des Risques analyse les différentes contreparties, procède à des notations internes et propose des limites qui sont ensuite approuvées, modifiées ou le cas échéant rejetées par le Comité des Risques.

Le processus d'octroi de limites : sur demande des directions opérationnelles, les limites par contrepartie sont établies par le Département de la Gestion des Risques et validées par le Comité des Risques. Celles-ci sont revues chaque année, sauf situation particulière exigeant une périodicité plus rapprochée. Les limites sont établies en valeur nominale.

Le processus de notation : deux types de notations internes sont accordés : notation de contrepartie et notation de transaction. Conformément aux meilleures pratiques bancaires internationales, le Département de la Gestion des Risques accorde une notation interne à toutes les contreparties, en fonction d'analyses réalisées sur site ou hors site. Cette notation est constituée d'une échelle allant de 1 à 10, 10 étant la meilleure note. A chaque échelon correspond une note sur l'échelle appliquée par les agences de notation internationales (10 = AAA, 9,5 = AA+, etc...).

Concernant la notation interne de contrepartie, le système repose sur des critères qualitatifs et quantitatifs. Le système prend en compte, entre autres, les notations des agences internationales lorsque celles-ci sont disponibles. Des modèles de *scoring*, développés en interne, permettent d'appliquer différents ratios en fonction du type de contrepartie (états, administrations régionales, entités financières, entreprises,…). Par ailleurs, des grilles de notation interne spécifiques sont utilisées lorsque des contreparties ne bénéficient pas d'une notation par les agences de notation internationales.

La notation interne de transaction repose sur la notation interne de la contrepartie et prend ensuite en compte, le cas échéant, les différents rehaussements de crédit mis en œuvre : collatéraux, garanties, lettre de confort, cession de créances et autres structures qui permettent de réduire le risque final.

La Banque a mis en place une méthodologie de validation du système de notation interne, reposant sur l'analyse des écarts entre sa notation interne et les notations des agences internationales. Tout écart supérieur à deux "notchs" donne lieu à une révision approfondie de la notation interne.

Pour rappel, les agences de notation internationales qualifient une notation *investment grade* si elle est égale ou supérieure à Baa3/BBB-. A contrario, si cette notation est inférieure ou égale à Ba1/BB+ elle est qualifiée *below investment grade*.

- Exposition au risque de crédit

L'exposition au risque de crédit pour l'ensemble des opérations de la Banque, hors intérêts courus et en valeur nominale (prêts, engagements de prêts, dépôts, titres, produits dérivés) au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2008 est présentée dans le tableau ci-dessous. Il convient de préciser que, concernant le portefeuille de prêts, les rehaussements de crédit sont pris en compte.

en millions d'euros

	2009				2008			
	AAA/AA	A/BBB	*Below investment grade*	TOTAL	AAA/AA	A/BBB	*Below investment grade*	TOTAL
Prêts	5 213	5 280	1 706	12 198	6 646	4 438	1 339	12 423
Engagements de prêts	825	1 555	1 176	3 556	594	1 502	1 306	3 402
Dépôts	1 316	353		1 668	2 165	1		2 166
Titres	5 683	1 313		6 996	4 005	595		4 600
Swap - add on	678	190		868	648	202		850
Forex	14	8		23	21			21
Swap coll - valeur actuelle nette non couverte	19	4		23	14			14
Total	**13 748**	**8 703**	**2 882**	**25 333**	**14 093**	**6 738**	**2 645**	**23 476**

Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation) et notation interne à défaut de notation par les agences internationales

- Portefeuille de prêts

L'encours de prêts est en diminution de -1,7% par rapport à 2008 et se situe à € 12,2 milliards au 31 décembre 2009. Comme l'atteste le tableau ci-dessous les encours notés *investment grade* représentent 86% du portefeuille total, contre 89% fin 2008.

En 2009 et pour la première fois depuis sa création (à l'exception des arriérées sur l'Ex-Yougoslavie) la Banque a constaté un défaut de paiement. Une contrepartie islandaise n'a pas honoré des échéances (capital et intérêts) pour un montant total de € 221 milliers. Au 31 décembre 2009 une provision complémentaire, soit € 913 milliers a été enregistrée portant le taux de couverture à 100%. Au 31 décembre 2009 la Banque n'a constaté aucun autre retard, arriéré ou impayé.

La politique de la Banque, similaire à celle d'autres institutions financières multilatérales, consiste à ne pas participer à des accords de rééchelonnement de dettes (capital ou intérêts des prêts).

- Rehaussements de crédit dans le portefeuille de prêts

A fin décembre 2009, le montant des rehaussements de crédit du portefeuille de prêts, assurant un transfert de risque à 100%, s'élève à € 2,7 milliards contre € 2,1 milliards fin 2008. Ces rehaussements se composent de garanties à hauteur de € 2,3 milliards et de collatéraux pour € 0,4 milliard.

L'impact global de ces rehaussements sur le profil de risque de la Banque est illustré ci-dessous :

en millions d'euros

	2009				2008			
	Avant		Après		Avant		Après	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
AAA/AA	4 168	34%	5 213	43%	5 783	47%	6 646	53%
A/BBB	6 181	51%	5 280	43%	5 141	41%	4 438	36%
Below investment grade	1 849	15%	1 706	14%	1 499	12%	1 339	11%
Total	**12 198**	**100%**	**12 198**	**100%**	**12 423**	**100%**	**12 423**	**100%**

Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation) et notation interne à défaut de notation par les agences internationales

L'encours sur des contreparties non notées par les agences de notation internationales représente 6,2% de l'encours total et les notations internes accordées à ces contreparties s'échelonnent entre 1,5 et 9,5.

- Engagements de prêts

Au cours de 2009, le niveau du stock de projets engagé montre une progression de 4,5%. A la fin de l'exercice 2009, il s'élève à € 3,6 milliards contre € 3,4 milliards à fin 2008. La redistribution des engagements de financement entre les catégories de notation est présentée dessous :

en millions d'euros

	2009	2008	Variation 2009-2008
AAA/AA	825	595	39%
A/BBB	1 555	1 502	4%
Below investment grade	1 176	1 306	-10%
Total	**3 556**	**3 402**	**5%**

Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation) et notation interne à défaut de notation par les agences internationales

- Répartition de l'encours de prêts par type de contrepartie

en millions d'euros

	2009				2008			
	AAA/AA	A/BBB	*Below investment grade*	TOTAL	AAA/AA	A/BBB	*Below investment grade*	TOTAL
États	938	2 346	1 453	4 738	887	2 093	1 214	4 194
Administrations publiques	915	406	12	1 333	577	264	17	859
Institutions financières étatiques	268			268	525			525
Institutions financières spécialisées	728	120	31	878	862	206	39	1 106
Autres banques	2 292	2 307	57	4 656	3 723	1 689	39	5 451
Institutions non financières	73	100	152	324	73	185	30	288
Total	**5 213**	**5 280**	**1 706**	**12 198**	**6 646**	**4 438**	**1 339**	**12 423**

Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation) et notation interne à défaut de notation par les agences internationales

- Répartition de l'encours des 10 principaux emprunteurs selon leur nature et leur notation

en millions d'euros

2009						2008					
	AAA/AA	A/BBB	*Below investment grade*	TOTAL	%		AAA/AA	A/BBB	*Below investment grade*	TOTAL	%
ÉTAT A		1 048		1 048	9%	ÉTAT A		768		768	6%
ÉTAT B			648	648	5%	ÉTAT B			672	672	5%
ÉTAT F			633	633	5%	Autre banque A	600			600	5%
ÉTAT E	560			560	5%	ÉTAT C		517		517	4%
Autre banque A	555			555	5%	Inst. fin. étatique	514			514	4%
ÉTAT C		513		513	4%	ÉTAT E	501			501	4%
Autre banque D		352		352	3%	ÉTAT F			441	441	4%
ÉTAT D		343		343	3%	ÉTAT D		421		421	3%
Autre banque C		332		332	3%	Autre banque C	414			414	3%
Autre banque E		318		318	3%	Autre banque B	391			391	3%
Sous-total	**1 115**	**2 907**	**1 280**	**5 302**	**43%**	**Sous-total**	**2 419**	**1 706**	**1 114**	**5 239**	**42%**
Autres	4 098	2 373	425	6 896	57%	Autres	4 227	2 732	225	7 184	58%
Total	**5 213**	**5 280**	**1 706**	**12 198**	**100%**	**Total**	**6 646**	**4 438**	**1 339**	**12 423**	**100%**

Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation) et notation interne à défaut de notation par les agences internationales

- Portefeuilles obligataires

La CEB gère deux portefeuilles obligataires : un portefeuille d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et un portefeuille d'actifs financiers disponibles à la vente. Les deux portefeuilles sont majoritairement composés de titres libellés en euros, soit 94% fin 2009 contre 95% fin 2008. La répartition par notation de l'encours en valeur nominale de chacun de ces portefeuilles au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2008 est donnée dans le tableau suivant :

en millions d'euros

	2009				2008			
	AAA	AA	A	TOTAL	AAA	AA	A	TOTAL
Portefeuille d'actifs financiers disponibles à la vente	1 106	2 660	1 233	4 999	902	1 324	515	2 741
Portefeuille d'actifs financiers détenus jusqu'à échéance	1 527	391	80	1 998	1 399	380	80	1 859
Total	**2 633**	**3 050**	**1 313**	**6 996**	**2 301**	**1 704**	**595**	**4 600**
	38%	*44%*	*19%*	*100%*	*50%*	*37%*	*13%*	*100%*

Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation) et notation interne à défaut de notation par les agences internationales

La répartition selon les pays des contreparties émettrices des deux portefeuilles de titres est la suivante :

en millions d'euros

	2009		2008	
Portefeuille d'actifs financiers détenus jusqu'à échéance				
France	1 417	71%	1 163	62%
Portugal	200	10%	200	11%
Italie	161	8%	161	9%
Allemagne	125	6%	148	8%
Espagne	50	3%	93	5%
Autres pays	45	2%	95	5%
Sous-total	**1 998**		**1 859**	
Portefeuille d'actifs financiers disponibles à la vente				
France	1 014	20%	944	35%
États-Unis	768	15%	771	28%
Pays-Bas	639	13%	337	12%
Espagne	612	12%	310	11%
Canada	585	12%		
Autres pays	1 382	28%	380	13%
Sous-total	**4 999**		**2 741**	
Total	**6 996**		**4 600**	

- Produits dérivés

La CEB a recours à des swaps d'intérêts (IRS) et à des swaps de devises (CIRS) pour couvrir les risques de marché sur ses opérations de prêts, sur son portefeuille d'actifs disponibles à la vente et sur ses émissions d'emprunts.

Les opérations sur produits dérivés requièrent systématiquement une autorisation préalable d'engagement sur la contrepartie émettrice, accordée par le Comité des Risques, et la signature d'un contrat-cadre (par exemple le contrat *ISDA Master Agreement*). Pour les opérations au-delà de cinq ans, la contrepartie doit présenter, en outre, une notation minimale équivalente à AA ou bénéficier d'un contrat de collatéral CSA (*Credit Support Annex*) avec la CEB.

L'ensemble des opérations de swaps est valorisé en valeur actuelle nette, et un suivi quotidien des positions par contrepartie est effectué afin de pouvoir procéder aux appels de marge, si nécessaire.

Fin 2009, la totalité des opérations sur produits dérivés est collatéralisée contre 99,98% en 2008.

Dans le cadre des opérations de swaps, la CEB peut recevoir comme collatéraux des dépôts et/ou des titres notés AAA (du Trésor américain ou du Trésor allemand). A fin 2009 comme à fin 2008, la totalité des collatéraux reçus est sous forme de dépôts.

- Grands risques

Un grand risque s'entend comme une exposition globale (prêts, titres, dépôts, produits dérivés et engagements fermes de financement) vis-à-vis d'une contrepartie (ou d'un groupe de contreparties) dépassant 10% des capitaux propres.

La CEB retient ici comme définition des capitaux propres : le capital appelé, les réserves, les gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres et le résultat, majorés du capital non appelé des pays actionnaires notés AAA ou AA (selon Moody's, Standard & Poor's et Fitch Ratings).

Conformément aux Recommandations du Comité de Bâle et aux Directives de l'Union européenne, la CEB s'assure qu'aucune contrepartie (ou groupe de contreparties) ne dépasse une limite égale à 25% des capitaux propres (selon la définition ci-dessus) et que le cumul des grands risques ne dépasse pas 800% de ces mêmes capitaux propres.

Au 31 décembre 2009, aucune contrepartie n'excède la limite de 25% des capitaux propres de la CEB, de même qu'en 2008, et sept groupes et 1 contrepartie individuelle dépassent 10%. Le total de l'encours sur ces contreparties atteint € 4,6 milliards, soit 110% des capitaux propres de la CEB contre € 3,8 milliards et 92% fin 2008, pour une limite de 800%. En application de la pratique bancaire courante, les risques "souverains" sont exclus de cette analyse.

2. Risque de marché

- Risque de taux d'intérêt et risque de change

Le risque de marché recouvre notamment le risque de perte pouvant résulter d'une variation défavorable des taux d'intérêt et des taux de change.

La Banque est exposée, dans le cadre de ses opérations (prêts, emprunts, opérations de trésorerie), à des risques de taux et de change. Le principe retenu est la couverture systématique des positions, permettant de maintenir les risques de taux et de change à leur plus bas niveau possible. La Banque gère l'ensemble de son bilan en taux variable (à l'exception de son portefeuille de titres détenus jusqu'à l'échéance), soit directement, soit par le biais d'un swap de couverture.

La Banque a donc recours à des produits dérivés, principalement des contrats d'échange de monnaies et de taux d'intérêt. Elle utilise ces instruments dans le cadre d'opérations de micro-couverture ou de macro-couverture :

- opérations de micro-couverture : les produits dérivés utilisés servent à couvrir le risque de marché découlant d'un élément spécifique de l'actif (prêt, titre) ou du passif (emprunt)
- opérations de macro-couverture : les produits dérivés utilisés servent à couvrir le risque global de marché mesuré à partir de l'évaluation du bilan.

Au 31 décembre 2009, comme au 31 décembre 2008, les contrats d'échange de monnaies et de taux d'intérêt sont uniquement utilisés en micro-couverture.

En raison de la stratégie adoptée, le risque de taux d'intérêt dans le bilan de la Banque se trouve limité au montant du portefeuille de titres détenus jusqu'à l'échéance. Ce portefeuille correspond en volume à la somme des capitaux propres disponibles, du Compte Fiduciaire Sélectif et des provisions pour avantages du personnel.

Les risques de taux et de change sont mesurés et suivis par le Département ALM, placé sous l'autorité du Directeur Financier.

Le Département ALM produit périodiquement un rapport sur les risques de taux, de change et de liquidité supportés par la Banque. Ce rapport analyse les conséquences d'une variation des taux d'intérêt et de la parité de change EUR/USD sur la valeur économique de la Banque. Il produit également une analyse de la situation prévisionnelle de liquidité.

Le cas échéant, le Département ALM rend compte de dépassements effectifs ou prévisionnels de limites et propose au Comité ALM des actions à mettre en œuvre afin de limiter la nature et le montant des risques observés.

Le Département ALM peut par ailleurs demander la réunion d'un Comité ALM extraordinaire, en cas de circonstances exceptionnelles.

- Risque de change

En matière de risque de change, la stratégie de la CEB est de tendre vers le risque zéro. A cette fin, la Banque couvre toute exposition à un risque de change, le risque résiduel provenant des résultats accumulés dans des devises autres que l'euro. Ce risque est systématiquement couvert sur une base mensuelle. A chaque fin de mois, la Banque produit un arrêté de ses résultats, devise par devise, et convertit en euros toute position d'une contre-valeur supérieure à 1 million d'euros, par l'achat ou la vente au comptant de devises.

en milliers d'euros

Répartition par devise	Actif	Passif	Instruments dérivés	**Position nette 2009**	Actif	Passif	Instruments dérivés	**Position nette 2008**
Euro	20 504 503	6 368 186	(16 139 523)	(2 003 206)	19 433 206	6 834 474	(14 821 964)	(2 223 232)
Dollar des États-Unis	961 692	11 168 067	10 207 164	789	1 118 630	11 893 079	10 775 827	1 378
Yen japonais	142 955	168 061	25 874	768	183 166	185 763	2 872	275
Forint hongrois	232 264	964	(231 245)	55	13 821	39 452	25 684	53
Livre sterling	45 587	1 199 030	1 153 474	31	23 758	493 316	469 605	47
Autres	843 579	3 826 272	2 982 887	194	630 459	1 956 956	1 326 674	177
Total	**22 730 580**	**22 730 580**	**(2 001 369)**	**(2 001 369)**	**21 403 040**	**21 403 040**	**(2 221 302)**	**(2 221 302)**

Ce tableau montre que l'exposition de change résiduelle, après prise en compte des instruments de couverture, est non significative.

- Risque de taux

Gestion du risque de taux

Le risque de taux peut affecter la rentabilité ou la valeur économique de la Banque au gré des fluctuations des taux d'intérêt. Il provient principalement de désynchronisation de nature (fixe/révisable) ou de base (Euribor/Libor…) des taux entre actifs et passifs.

L'ALM mesure ce risque en volume (gap de taux), en marge (sensibilité de la marge d'intérêts), et en valeur (sensibilité de la Valeur Actuelle Nette).

La Banque immunise la marge vis-à-vis des fluctuations des taux en adossant en taux les actifs aux passifs. Notamment, la Banque investit ses capitaux propres disponibles dans des titres détenus jusqu'à l'échéance. Ce portefeuille est composé de titres à taux fixe, généralement long terme, libellés en euros et émis par des pays ou des institutions assimilées dont la notation minimale est AA ou Aa2 à la date d'acquisition.

Les montants affectés au Compte Fiduciaire Sélectif et les provisions pour avantages du personnel sont également investis dans le portefeuille de titres détenus jusqu'à l'échéance.

Appréciation de la couverture du risque de taux

Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des opérations de la CEB. Il présente une vision statique du risque de taux et de sa couverture, à la date de clôture de l'exercice, au travers d'une ventilation de l'actif et du passif par nature de taux (taux fixe et taux variable). Il permet d'identifier l'effet de la couverture du risque de taux.

Ventilation des encours 2009 par type de taux et appréciation de la couverture du risque de taux

en milliers d'euros

	Avant couverture			Instruments de couverture			Après couverture		
	Encours	Intérêts courus	Total	Encours	Intérêts courus	Total	Encours	Intérêts courus	Total
Actif									
Taux fixe	**7 733 532**	**92 425**	**7 825 957**	**(2 711 639)**	**502 032**	**(2 209 607)**	**5 021 893**	**594 457**	**5 616 350**
Encours échéancés	6 233 628	92 425	6 326 053	(2 711 639)	502 032	(2 209 607)	3 521 989	594 457	4 116 446
Encours non échéancés	1 499 904		1 499 904				1 499 904		1 499 904
Taux variable	**14 334 317**	**18 398**	**14 352 715**	**2 757 069**	**4 446**	**2 761 515**	**17 091 386**	**22 844**	**17 114 230**
Total de l'actif	**22 067 849**	**110 823**	**22 178 672**	**45 430**	**506 478**	**551 908**	**22 113 279**	**617 301**	**22 730 580**
Passif									
Taux fixe	**(19 545 274)**	**(502 030)**	**(20 047 304)**	**16 209 423**	**(38 317)**	**16 171 106**	**(3 335 851)**	**(540 347)**	**(3 876 198)**
Encours échéancés	(16 209 946)	(502 030)	(16 711 976)	16 209 423	(38 317)	16 171 106	(523)	(540 347)	(540 870)
Encours non échéancés	(3 335 328)		(3 335 328)				(3 335 328)		(3 335 328)
Taux variable	**(579 281)**	**(119)**	**(579 400)**	**(18 255 786)**	**(19 196)**	**(18 274 982)**	**(18 835 067)**	**(19 315)**	**(18 854 382)**
Encours échéancés	(337 970)	(119)	(338 089)	(18 255 786)	(19 196)	(18 274 982)	(18 593 756)	(19 315)	(18 613 071)
Encours non échéancés	(241 311)		(241 311)				(241 311)		(241 311)
Total du passif	**(20 124 555)**	**(502 149)**	**(20 626 704)**	**(2 046 363)**	**(57 513)**	**(2 103 876)**	**(22 170 918)**	**(559 662)**	**(22 730 580)**

L'encours de l'actif à taux fixe avant couverture est de 7 734 millions d'euros. Les instruments de couverture permettent de réduire cette exposition à 5 022 millions d'euros.

Réciproquement, au passif, l'exposition à taux fixe de 19 545 millions d'euros, avant couverture, est réduite à 3 336 millions d'euros, après couverture.

Sensibilité au risque de taux

Le Département ALM étudie la formation du résultat futur sous l'hypothèse de certains scénarios de taux (+/- 10 pb, +/- 100 pb, +/- 200 pb).

Mesure de la sensibilité de la marge nette d'intérêts au risque de taux

en milliers d'euros

	Translation parallèle +10 pb	Translation parallèle -10 pb
31/12/2009	- 1 424	1 420

Au 31 décembre 2009, le niveau des taux de marché à court terme sur les principales devises de référence, sur lesquels s'appuient les scénarios de chocs de taux, sont exceptionnellement bas. Par conséquent, le *stress test* présenté ci-dessous repose sur une translation uniforme de +/- 10 pb qui permet d'assurer la cohérence entre les résultats obtenus et le niveau des taux actuels.

La sensibilité de la marge nette d'intérêts mesure l'exposition de la CEB au risque de taux qui provient d'asymétrie marginale entre les natures de taux et les périodes de révision.

Elle est calculée en quantifiant la variation subie par les revenus nets d'intérêts sur l'année glissante qui suit la date d'arrêté dans le cas d'une translation uniforme de 10 pb à la hausse ou à la baisse appliquée sur l'ensemble des courbes de taux.

Cette simulation est réalisée au niveau de chaque poste de bilan par les algorithmes d'un logiciel dédié. Ce logiciel applique la translation correspondant au scénario paramétré à l'occasion des révisions de taux sur les opérations à taux variable.

La sensibilité de marge nette d'intérêts est mesurée sur le périmètre du bilan. Elle tient compte d'hypothèses de renouvellement d'encours des principaux postes du bilan effectuées de manière agrégée. Ces renouvellements sont assortis de taux qui sont ceux en vigueur sur le marché.

Sur la base du bilan au 31 décembre 2009 et des hypothèses de renouvellement, la marge nette d'intérêts augmenterait de 1,4 million d'euros si les taux diminuaient de 10 points de base. A l'inverse, elle baisserait de 1,4 million d'euros si les taux augmentaient de 10 points de base. L'effet de l'ampleur du *stress test* de taux sur la sensibilité de la marge nette d'intérêts est quasiment linéaire. La CEB est donc légèrement exposée à la hausse des taux.

3. Risque de liquidité

La situation de liquidité prévisionnelle fait l'objet d'un suivi quotidien. Elle est complétée par des *stress tests* trimestriels présentés au Comité ALM intégrant différents scénarios de défaillance des emprunteurs.

Les *stress tests* effectués projettent la situation de liquidité prévisionnelle avant et après remboursements anticipés. Ils calculent, conformément à la logique de Bâle II et à son approche différenciée du risque, le défaut des emprunteurs sur la base de l'encours de prêts, pondéré par le taux de probabilité de défaut publié par les agences de rating, pour une maturité et une classe de rating donnée. Un rating interne est attribué aux contreparties non notées par les agences de notation.

La CEB évalue également l'impact financier de scénarios catastrophes dans lesquels la probabilité de défaut appliquée aux emprunteurs *below investment grade* est de 100% sans possibilité de recouvrement.

Position de liquidité

Le risque de liquidité exprime la situation prévisionnelle de trésorerie de la Banque au 31 décembre 2009.

Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des flux contractuels futurs et non actualisés, y compris les intérêts non courus, regroupés par échéance en fonction de la durée restant à courir entre la date de clôture de l'exercice et la date contractuelle d'échéance.

en milliers d'euros

	Jusqu'à 1 mois	De 1 à 3 mois	3 mois à 1 an	Encours courants	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Encours non courants	Total
Actif								
Caisse, avoirs auprès des banques centrales	386 883			386 883				386 883
Actifs financiers disponibles à la vente	426 426	780 155	1 882 318	3 088 899	973 731	1 197 585	2 171 316	5 260 215
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle								
Prêts	19 563	416 358	1 822 422	2 258 343	5 970 924	5 095 179	11 066 103	13 324 446
Autres créances	1 669 007			1 669 007				1 669 007
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	10 150	20 314	188 703	219 167	708 333	2 095 858	2 804 191	3 023 358
Total de l'actif	**2 512 029**	**1 216 827**	**3 893 443**	**7 622 299**	**7 652 988**	**8 388 622**	**16 041 610**	**23 663 909**
Passif								
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	67 747			67 747				67 747
Dettes représentées par un titre	1 738 068	243 035	1 044 352	3 025 455	13 279 759	3 176 000	16 455 759	19 481 214
Compte Fiduciaire Sélectif (CFS)	75 420			75 420				75 420
Total du passif	**1 881 235**	**243 035**	**1 044 352**	**3 168 622**	**13 279 759**	**3 176 000**	**16 455 759**	**19 624 381**
Hors-bilan								
Instruments financiers à terme								
A recevoir	1 740 761	538 631	1 165 743	3 445 135	13 451 849	3 371 905	16 823 754	20 268 889
A livrer	(1 879 661)	(534 859)	(927 943)	(3 342 463)	(13 785 847)	(3 232 621)	(17 018 468)	(20 360 931)
Total du hors-bilan	**(138 900)**	**3 772**	**237 800**	**102 672**	**(333 998)**	**139 284**	**(194 714)**	**(92 042)**
Position de liquidité 2009	**491 894**	**977 564**	**3 086 891**	**4 556 349**	**(5 960 769)**	**5 351 906**	**(608 863)**	**3 947 486**
Actif								
Caisse, avoirs auprès des banques centrales	194 275			194 275				194 275
Actifs financiers disponibles à la vente	564 502	100 303	522 724	1 187 529	777 899	1 203 601	1 981 500	3 169 029
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle								
Prêts	110 412	663 295	1 752 036	2 525 743	7 224 155	5 276 273	12 500 428	15 026 171
Autres créances	1 359 526	829 948	(3 813)	2 185 661				2 185 661
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	61 600	18 394	170 278	250 272	674 256	1 919 705	2 593 961	2 844 233
Total de l'actif	**2 290 315**	**1 611 940**	**2 441 225**	**6 343 480**	**8 676 310**	**8 399 579**	**17 075 889**	**23 419 369**
Passif								
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	73 281			73 281				73 281
Dettes représentées par un titre	239 489	127 743	804 239	1 171 471	11 989 163	4 628 179	16 617 342	17 788 813
Compte Fiduciaire Sélectif (CFS)	78 684			78 684				78 684
Total du passif	**391 454**	**127 743**	**804 239**	**1 323 436**	**11 989 163**	**4 628 179**	**16 617 342**	**17 940 778**
Hors-bilan								
Instruments financiers à terme								
A recevoir	258 038	297 171	1 048 740	1 603 949	12 315 876	4 734 625	17 050 501	18 654 450
A livrer	(148 699)	(310 461)	(1 396 287)	(1 855 447)	(13 926 806)	(4 841 167)	(18 767 973)	(20 623 420)
Total du hors-bilan	**109 339**	**(13 290)**	**(347 547)**	**(251 498)**	**(1 610 930)**	**(106 542)**	**(1 717 472)**	**(1 968 970)**
Position de liquidité 2008	**2 008 200**	**1 470 907**	**1 289 439**	**4 768 546**	**(4 923 783)**	**3 664 858**	**(1 258 925)**	**3 509 621**

Ratio de liquidité renforcée

Le niveau de liquidité de la Banque doit respecter un ratio prudentiel de liquidité renforcée.

Ce ratio est le rapport entre la trésorerie disponible de la Banque : les dépôts bancaires et les actifs financiers disponibles à la vente d'une maturité résiduelle inférieure à 18 mois, et le besoin de liquidité : le stock de projets et le cash-flow net à l'horizon de 3 ans y compris un accroissement du besoin de liquidité lié au risque de défaut sur le portefeuille de prêts à l'horizon de 3 ans.

La trésorerie de la Banque ne doit pas être inférieure à 50% du besoin net de liquidité à 3 ans.

A fin 2009, le ratio de liquidité renforcée s'établit à 102,2% par rapport à 103,7% en 2008.

4. Risque opérationnel

Le risque opérationnel représente le risque de pertes directes ou indirectes résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance de structures, de procédures, de personnes ou de systèmes ou de la survenance d'événements extérieurs.

En choisissant de se placer délibérément dans le cadre des Recommandations du Comité de Bâle, la Banque s'engage à évaluer en permanence ses risques opérationnels et à disposer des mesures de prévention adaptées. La méthode de l'indicateur de base (BIA - *Basic Indicator Approach*) a été retenue pour calculer la charge des risques opérationnels sur les capitaux propres de la Banque. Pour le calcul de cette charge, la Banque utilise la moyenne de son produit net bancaire sur les trois dernières années. Au 31 décembre 2009, la charge s'élève à € 19,4 millions, contre € 18,2 millions fin 2008.

5. Gestion du capital

Conformément au Statut (Article III), tout État européen (membre ou non du Conseil de l'Europe) et/ou institution internationale à vocation européenne peut, dans les conditions fixées par le Conseil de direction, devenir membre de la Banque.

La Banque émet des titres de participation libellés en euros auxquels souscrivent les membres. Chaque titre a la même valeur nominale de 1 000 euros.

Le Conseil de direction fixe les modalités de souscription et de libération du capital ; il détermine également celles relatives aux augmentations de capital et au retrait éventuel d'un membre.

L'adhésion s'effectue par le dépôt d'une déclaration auprès du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, stipulant que le candidat adhère au Statut de la Banque selon les conditions financières décidées par le Conseil de direction. Tout État devenant membre confirme dans sa déclaration son intention :

- d'adhérer dès que possible au Troisième Protocole additionnel à l'Accord Général sur les Privilèges et Immunités du Conseil de l'Europe
- en attendant cette adhésion, d'accorder le régime juridique découlant de ce Protocole aux biens, avoirs et opérations de la Banque, ainsi que le statut juridique résultant de ce texte, au bénéfice des organes et agents de la Banque (Statut – Article III).

Le calcul du montant de la souscription au capital et aux réserves s'effectue sur la base du taux de contribution au budget de l'Accord Partiel de la CEB par les pays candidats à l'adhésion à la Banque.

Ratio d'emploi des capitaux propres

Ce ratio prudentiel a pour objectif de démontrer que le niveau des capitaux propres est suffisant pour absorber des pertes éventuelles liées à l'activité de prêts. Il s'obtient par le calcul suivant :

$$\text{Ratio d'emploi des capitaux propres} = \frac{\text{Portefeuille de prêts pondéré en risque}}{\text{Capital utilisable}}$$

- *Portefeuille de prêts pondéré : ∑ [(capital + intérêts) x probabilité de défaut]*
- *Capital utilisable : capital versé, réserves, gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres*

La limite du ratio d'emploi des capitaux propres est fixée à 100%.

A fin 2009, ce ratio s'élève à 20,3% contre 20,4% à fin 2008.

Risk asset coverage ratio

Ce ratio prudentiel constitue une limite supplémentaire à la croissance de la part de l'encours de prêts noté *below investment grade*. Il résulte du calcul ci-dessous :

$$\textit{Risk asset coverage ratio} = \frac{\text{Portefeuille de prêts nominal noté } \textit{below investment grade}}{\text{Capital solide}}$$

- *Capital solide : capital versé, réserves, gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres, capital non appelé des actionnaires notés AAA/AA*

La limite est fixée à 66%, soit € 2,8 milliards fin 2009.

A fin 2009, ce ratio s'élève à 40,5%, contre 33,1% fin 2008.

Ratio d'endettement

Ce ratio prudentiel s'obtient en rapportant la dette totale aux capitaux propres (capital souscrit, réserves, gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres, résultat).

A fin 2009, le ratio s'élève à 3,80, soit une utilisation de 95% du plafond autorisé contre 3,66 à fin 2008 pour une limite maximale de 4.

Le niveau des capitaux propres à fin 2009 autorise un plafond d'endettement de € 19,6 milliards, il subsiste donc une marge de près de € 1 milliard.

Ratio de portefeuille

Il s'agit du rapport entre l'encours des opérations de trésorerie et le montant des capitaux propres (capital souscrit, réserves, gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres, résultat). L'encours des opérations de trésorerie est composé de l'encours des portefeuilles d'actifs financiers (actifs détenus jusqu'à l'échéance et disponibles à la vente) et des opérations de trésorerie non représentées par un titre (dépôts bancaires, *repos*).

Au 31 décembre 2009, le ratio s'élève à 1,79, soit une utilisation de 89% du plafond autorisé contre 1,45 à fin 2008 pour une limite maximale de 2.

Compte tenu du montant des capitaux propres à fin 2009, le plafond du portefeuille est de € 9,8 milliards, soit une marge de manœuvre de € 1 milliard.

Note C - Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont présentés ci-dessous selon leur valeur comptable et leur juste valeur.

La valeur de marché mentionnée comprend les coupons courus.

Les conditions de décaissement des prêts sont équivalentes à celles pratiquées par d'autres institutions financières intervenant sur le marché des banques supranationales.

Le calcul de juste valeur des prêts de la Banque ne tient pas compte du risque de crédit, car ce risque est considéré très faible en raison du statut de créancier privilégié que les pays membres accordent à la Banque, de la nature des contreparties et de la qualité des collatéraux reçus de la part des emprunteurs. L'évolution du *pricing* du risque crédit est par ailleurs négligeable au cours du financement d'un projet.

en milliers d'euros

	Valeur comptable	Juste valeur (*)
31 décembre 2009		
Actif		
Caisse, avoirs auprès des banques centrales	386 883	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	314 346	
Instruments dérivés de couverture	1 295 361	
Actifs financiers disponibles à la vente	4 965 778	
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle	13 608 366	12 442 620
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	2 123 226	2 218 997
Total de l'actif	**22 693 960**	**14 661 617**
Passif		
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2 312 949	
Instruments financiers dérivés de couverture	372 974	
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	67 747	
Dettes représentées par un titre	17 680 780	17 451 319
Compte Fiduciaire Sélectif (CFS)	75 420	
Total du passif	**20 509 870**	**17 451 319**
31 décembre 2008		
Actif		
Caisse, avoirs auprès des banques centrales	194 208	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	289 582	
Instruments dérivés de couverture	1 693 822	
Actifs financiers disponibles à la vente	2 628 227	
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle	14 580 482	12 402 809
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	1 975 983	2 088 021
Total de l'actif	**21 362 304**	**14 490 830**
Passif		
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2 515 544	
Instruments financiers dérivés de couverture	434 793	
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	73 281	
Dettes représentées par un titre	16 171 014	16 108 478
Compte Fiduciaire Sélectif (CFS)	78 684	
Total du passif	**19 273 316**	**16 108 478**

() Juste valeur des éléments comptabilisés au coût amorti, en application d'IFRS 7.*

Note D - Instruments dérivés de couverture

Toutes les opérations de micro-couverture de la Banque reconnues par la norme IAS 39 sont de "juste valeur" (*fair value hedge*). Ces opérations couvrent le risque de juste valeur des actifs et passifs financiers à taux fixe (prêts, actifs disponibles à la vente, émissions obligataires).

Les instruments financiers qualifiés de dérivés de couverture se composent de swaps de taux, de devises et de change à terme.

Le tableau suivant présente la juste valeur (incluant les intérêts) de ces instruments financiers.

en milliers d'euros

	31/12/2009		31/12/2008	
	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative
Instruments dérivés de taux d'intérêt	124 890	(208 145)	140 830	(222 262)
Instruments dérivés de cours de change	1 170 471	(164 829)	1 552 992	(212 531)
Total	**1 295 361**	**(372 974)**	**1 693 822**	**(434 793)**

Note E - Portefeuille-titres

en milliers d'euros

	31/12/2009		31/12/2008	
	Valeur au bilan (*)	*dont gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres*	Valeur au bilan (*)	*dont gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres*
Actifs financiers disponibles à la vente				
Effets publics et valeurs assimilées	181 774		216 238	
Obligations et autres titres à revenu fixe	4 752 761	(103 950)	2 382 855	(170 868)
Actions et autres titres à revenu variable	874	348	799	272
Sous-total	**4 935 409**	**(103 602)**	**2 599 892**	**(170 596)**
Ajustements de juste valeur des titres couverts par des instruments dérivés de couverture	30 369		28 335	
Total des actifs financiers disponibles à la vente	**4 965 778**	**(103 602)**	**2 628 227**	**(170 596)**
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance				
Effets publics et valeurs assimilées	988 243		1 085 270	
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 134 983		890 713	
Total des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	**2 123 226**		**1 975 983**	
Total du portefeuille-titres	**7 089 004**	**(103 602)**	**4 604 210**	**(170 596)**

() Y compris les créances rattachées*

Aucun titre classé dans les catégories d'actifs financiers disponibles à la vente ou détenus jusqu'à l'échéance n'a été donné en garantie en 2009 et en 2008.

La Banque détient une seule ligne de titres dépréciés, classée en actifs financiers disponibles à la vente, d'une valeur brute de € 1,4 million. La provision s'élève à € 0,51 million au 31 décembre 2009 (€ 0,58 million au 31 décembre 2008).

Note F - Créances sur les établissements de crédit et la clientèle

Ce poste recouvre les prêts consentis aux établissements de crédit et à la clientèle et les dépôts effectués auprès des établissements de crédit.

en milliers d'euros

Répartition des prêts par catégorie d'emprunteurs	31/12/2009	31/12/2008
Prêts aux établissements de crédit		
Encours	7 551 171	8 299 797
Créances rattachées	11 758	48 731
Echéances impayées	221	
Dépréciation des prêts aux établissements de crédit (Note Q)	(1 822)	(909)
Sous-total	**7 561 328**	**8 347 619**
Prêts à la clientèle		
Encours	4 647 132	4 123 452
Créances rattachées	26 354	36 168
Sous-total	**4 673 486**	**4 159 620**
Ajustement de la valeur des prêts couverts par des instruments dérivés	91 556	94 038
Total des prêts	**12 326 370**	**12 601 277**
Autres créances		
Dépôts à vue	11 634	11 981
Dépôts à terme	1 270 000	1 960 000
Sous-total	**1 281 634**	**1 971 981**
Créances rattachées	362	7 223
Total des autres créances	**1 281 996**	**1 979 204**

Au 31 décembre 2009, les prêts sont garantis à hauteur de € 2 682 620 milliers (31 décembre 2008 : € 2 139 987 milliers). Ces garanties peuvent prendre la forme de titres ou d'engagements par signature.

Au 31 décembre 2009, la Banque a constitué une provision pour dépréciation de € 1 822 milliers au titre d'un risque de contrepartie identifié (31 décembre 2008 : € 909 milliers).

La répartition de l'encours des prêts et des engagements de financement, par pays de localisation de l'emprunteur, bonifiés ou non par le Compte Fiduciaire Sélectif, est présentée dans le tableau ci-dessous.

Les prêts et les engagements de financement bonifiés par le Compte Fiduciaire Sélectif sont détaillés dans la note I.

en milliers d'euros

	Encours				Engagements de financement	
Répartition par pays de localisation de l'emprunteur	**31/12/2009**	**%**	**31/12/2008**	**%**	**31/12/2009**	**31/12/2008**
Espagne	1 605 783	13,16	2 097 344	16,88	96 300	98 632
France	1 264 185	10,36	1 222 386	9,84	100 000	50 000
Italie (1)	1 157 932	9,49	1 233 733	9,93	254 900	206 000
Hongrie	1 083 812	8,88	807 775	6,50	180 116	273 572
Pologne	955 900	7,84	751 489	6,05	612 258	586 605
Finlande	707 875	5,80	751 149	6,05	100 000	50 000
Allemagne (2)	660 856	5,42	911 468	7,34	412 000	200 870
Turquie	647 747	5,31	686 521	5,53	341 190	327 466
Roumanie	632 513	5,19	441 475	3,55	627 720	836 510
Chypre	560 152	4,59	500 901	4,03	103 885	208 034
Portugal	431 098	3,53	516 133	4,15	100 000	114 660
Grèce	343 485	2,82	420 584	3,39		
Danemark	303 333	2,49	326 667	2,63		
Croatie	256 536	2,10	221 305	1,78	46 148	99 890
Suède (3)	227 276	1,86	280 403	2,26	50 524	47 652
Islande	196 482	1,61	168 636	1,36	39 386	73 259
Lettonie	187 213	1,53	164 501	1,32	25 000	50 000
Norvège	126 500	1,04	126 500	1,02		
Irlande	116 554	0,96	64 583	0,52	50 000	5 230
Slovénie	113 373	0,93	89 437	0,72	54 000	40 000
Bosnie-Herzégovine	94 352	0,78	97 651	0,79	27 220	30 724
Belgique	93 332	0,77	148 220	1,19	25 000	
Malte	88 350	0,72	98 450	0,79		
Bulgarie	75 442	0,62	78 147	0,63	10 403	6 779
Serbie	57 993	0,48	53 664	0,43	28 076	17 975
Lituanie	56 211	0,46	29 371	0,24	104 172	2 172
Albanie	54 842	0,45	33 211	0,27	62 011	38 828
"l'ex-République yougoslave de Macédoine"	34 209	0,28	25 252	0,20	7 500	19 500
République tchèque	28 042	0,23	33 760	0,27	50 000	5 000
République slovaque	22 889	0,19	28 647	0,23	8 252	8 252
Moldova	9 013	0,07	6 203	0,05	10 887	4 697
Estonie	3 745	0,03	6 055	0,05	28 800	
Saint-Marin	1 278	0,01	1 627	0,01		
Total	**12 198 303**	**100,00**	**12 423 248**	**100,00**	**3 555 748**	**3 402 307**

(1) dont € 545 887 milliers d'encours en faveur des pays du groupe cible au 31 décembre 2009 (31 décembre 2008 : € 453 688 milliers)

(2) dont € 261 250 milliers d'encours en faveur des pays du groupe cible au 31 décembre 2009 (31 décembre 2008 : € 288 750 milliers)

(3) dont € 100 000 milliers d'encours en faveur des pays du groupe cible au 31 décembre 2009 (31 décembre 2008 : € 100 000 milliers)

en milliers d'euros

	Encours				Engagements de financement	
Répartition par ligne d'action sectorielle	**31/12/2009**	**%**	**31/12/2008**	**%**	**31/12/2009**	**31/12/2008**
Renforcement de l'intégration sociale						
Aide aux réfugiés, migrants et populations déplacées	150 167		178 868		25 359	17 896
Logement pour les personnes à bas revenus	2 719 835		2 966 311		391 052	344 156
Création et maintien d'emplois viables	2 407 816		2 272 921		714 057	700 812
Amélioration de la qualité de vie en milieu urbain et rural	1 410 997		1 318 318		510 251	397 897
Sous-total	**6 688 815**	**55**	**6 736 418**	**54**	**1 640 719**	**1 460 761**
Gestion de l'environnement						
Catastrophes naturelles ou écologiques	1 019 750		1 172 166		319 049	358 243
Protection de l'environnement	1 526 079		1 520 362		800 050	1 043 518
Protection et réhabilitation du patrimoine historique et culturel	243 196		224 376		68 292	96 961
Sous-total	**2 789 025**	**23**	**2 916 904**	**24**	**1 187 391**	**1 498 722**
Soutien aux infrastructures publiques à vocation sociale *						
Education et formation professionnelle	1 442 934		1 458 990		527 537	292 748
Santé	1 264 864		1 302 986		198 575	144 416
Infrastructures des services publics administratifs et judiciaires	12 665		7 950		1 526	5 660
Sous-total	**2 720 463**	**22**	**2 769 926**	**22**	**727 638**	**442 824**
Total	**12 198 303**	**100**	**12 423 248**	**100**	**3 555 748**	**3 402 307**

** Suite à l'adoption de la Résolution 1522 (2009), la ligne d'action sectorielle "Soutien aux infrastructures publiques à vocation sociale" reprend les composantes de la ligne d'action sectorielle "Développement du capital humain", intégrant de plus le secteur "Infrastructures des services publics administratifs et judiciaires".*

Engagements de financement et de garantie

Les engagements de financement englobent, d'une part les projets pour lesquels un contrat-cadre a été signé, et d'autre part les projets ayant fait l'objet d'au moins un décaissement de prêt.

en milliers d'euros

Répartition par année d'approbation	**2007 et avant**	**2008**	**2009**	**Total**
Projets				
Avec signature de contrats-cadres	1 779 136	736 340	1 011 768	3 527 244
Avec au moins un décaissement de prêt	28 504			28 504
Total	**1 807 640**	**736 340**	**1 011 768**	**3 555 748**

La Banque garantit des prêts accordés par une institution financière à hauteur de € 211 milliers (€ 432 milliers en 2008). En contrepartie, elle bénéficie de la contre-garantie d'un pays membre pour un montant identique.

Note G – Immobilisations corporelles et incorporelles

en milliers d'euros

	Immobilisations corporelles				Immobilisations incorporelles	
	Terrains	Constructions	Aménagements et mobiliers	Autres		Total
Valeur brute						
Au 1er janvier 2008	13 046	10 700	13 301	5 135	4 489	46 671
Acquisitions		2	3 741	694	787	5 224
Cessions				(1)		(1)
Autres mouvements			(2 024)	(52)	(246)	(2 322)
Au 31 décembre 2008	**13 046**	**10 702**	**15 018**	**5 776**	**5 030**	**49 572**
Valeur brute						
Au 1er janvier 2009	13 046	10 702	15 018	5 776	5 030	49 572
Acquisitions			66	364	870	1 300
Cessions						
Autres mouvements			(73)	104	(31)	
Au 31 décembre 2009	**13 046**	**10 702**	**15 011**	**6 244**	**5 869**	**50 872**
Amortissements						
Au 1er janvier 2008			(8 669)	(4 123)	(3 418)	(16 210)
Dotations de l'exercice			(925)	(484)	(215)	(1 624)
Cessions						
Au 31 décembre 2008			**(9 594)**	**(4 607)**	**(3 633)**	**(17 834)**
Amortissements						
Au 1er janvier 2009			(9 594)	(4 607)	(3 633)	(17 834)
Dotations de l'exercice			(921)	(524)	(378)	(1 823)
Cessions						
Au 31 décembre 2009			**(10 515)**	**(5 131)**	**(4 011)**	**(19 657)**
Valeur nette						
Au 31 décembre 2009	**13 046**	**10 702**	**4 496**	**1 113**	**1 858**	**31 215**
Au 31 décembre 2008	13 046	10 702	5 424	1 169	1 397	31 738

Note H – Dettes envers la clientèle et dettes représentées par un titre

en milliers d'euros

	31/12/2009	31/12/2008
Dettes envers la clientèle		
Comptes rémunérés	67 747	73 281
dont Communauté européenne	*64 161*	*70 274*
Total des dettes envers la clientèle	**67 747**	**73 281**
Dettes représentées par un titre		
Emprunts obligataires	16 547 393	14 627 200
Dettes rattachées	478 531	477 723
Ajustement de la valeur des dettes représentées par un titre couvertes par des instruments dérivés	654 856	1 066 091
Total des dettes représentées par un titre	**17 680 780**	**16 171 014**

Évolution des comptes rémunérés de la clientèle

Des comptes rémunérés alimentés par des contributions de l'Union européenne ont été ouverts à la Banque :

- Sept comptes destinés à recevoir les contributions de l'Union européenne (Accord de contribution pour les facilités de financement destinées aux PME phase 2 fonds spécial) pour le financement partiel de projets d'investissements productifs destinés à créer ou maintenir des emplois dans les PME de treize pays membres de la CEB en Europe centrale et orientale.
 - En 2001, création du "*EC-Contribution Fund Phare Account*"
 - En 2002, contribution destinée à la Turquie "*EC-Contribution Fund MEDA Account*"
 - En 2004, augmentation du "*SME Finance Facility (SMEFF) 2002 Special Account*"
 - En 2004, contribution destinée à Chypre "*SME Finance Facility (SMEFF) Cyprus Special Account*"
 - En 2005, augmentation du "*SME Finance Facility (SMEFF) 2003 Special Account*"
 - En 2006, augmentation du "*SME Finance Facility (SMEFF) 2005 Special Account, Bulgaria, Croatia, Romania and Turkey*"
 - En 2007, augmentation du "*SME Finance Facility (SMEFF) 2006 Special Account, Bulgaria, Croatia, Romania and Turkey*"

Le solde de ces comptes s'élève à € 35 908 milliers au 31 décembre 2009 (2008 : € 44 378 milliers).

- Quatre comptes destinés au financement partiel de projets d'infrastructures locales, au bénéfice de municipalités de dix pays d'Europe centrale et orientale, candidats à l'adhésion à l'Union européenne à la date du projet (Bulgarie, République tchèque, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Roumanie, République slovaque et Slovénie) dans le cadre du Programme "*EU Municipal Finance Facility*".
 - En 2004, création du "*EU Municipal Finance Facility Special Account*"
 - En 2005, augmentation et extension géographique du programme "*EU Municipal Finance Facility 2003 Special Account*"
 - En 2007, augmentation et extension géographique du programme "*EU Municipal Finance Facility 2005 Special Account Bulgaria, Croatia, Romania and Turkey*" et "*EU Municipal Finance Facility 2006, Special Account Bulgaria, Croatia, Romania and Turkey*"

Le solde de ces comptes s'élève à € 11 626 milliers au 31 décembre 2009 (2008 : € 11 536 milliers).

- Trois comptes destinés au financement partiel de projets d'investissements productifs de petites et moyennes entreprises, et notamment des micro-entreprises, dans huit nouveaux États membres de l'Union européenne en Europe centrale et orientale, destinés à la création et à la sauvegarde d'emplois, dit "*Preparatory Action Programme*".
 - En 2005, création du "*Preparatory Action Special Account 2004*"
 - En 2007, augmentation du "*Preparatory Action Special Account 2005*"
 - En 2008, augmentation du "*Preparatory Action Special Account 2006*"

Le solde de ces comptes s'élève à € 2 027 milliers au 31 décembre 2009 (2008 : € 3 015 milliers).

- Deux comptes destinés au financement partiel de projets dans le secteur de la protection de l'environnement pour l'efficacité énergétique en Croatie, Bulgarie, Roumanie et Turquie dit "*Energy Efficiency Finance Facility*".
 - En 2007, création du "*Energy Efficiency Finance Facility 2006 Special Account*"
 - En 2008, augmentation avec focus sur les pays dans le cadre de l'"Instrument d'Aide de pré-adhésion (IAP)" de la Commission européenne, "*Energy Efficiency Finance Facility 2007 Special Account*"

Le solde de ces comptes s'élève à € 11 437 milliers au 31 décembre 2009 (2008 : € 11 345 milliers).

- Un compte destiné au financement partiel de projets d'investissement municipal en Albanie, Bosnie-Herzégovine et Serbie dans le cadre de l'"Instrument d'aide de préadhésion (IAP)" de la Commission européenne et intitulé "*IPF 2008 Municipal Window Special Account*".

Le solde de ces comptes s'élève à € 610 milliers au 31 décembre 2009.

- Deux autres comptes ont été ouverts pour recevoir des dons de la part l'Union européenne pour le financement des projets prioritaires : un dans le "Cadre d'investissement en faveur des Balkans occidentaux" et un autre dans le cadre du "Facilité d'investissement de voisinage".

Le solde de ces comptes s'élève à € 2 553 milliers au 31 décembre 2009.

Par ailleurs :

- La CEB gère, depuis 2003, le Compte Fiduciaire Norvégien, un mécanisme mis en place à l'initiative des Autorités norvégiennes afin de financer des activités d'assistance, en particulier l'assistance technique en appui aux réformes économiques et sociales dans les pays des Balkans occidentaux.

Le solde de ce compte s'élève à € 930 milliers au 31 décembre 2009.

- En 2008, un nouvel instrument d'assistance, le Fonds fiduciaire pour les Droits de l'Homme, destiné à soutenir la consolidation et le renforcement de l'État de droit et du système européen de protection des droits de l'homme, a été mis en place, en collaboration avec le Conseil de l'Europe et l'initiative financière initiale des Autorités norvégiennes, complétée par celles de l'Allemagne et des Pays-Bas.

Le solde de ce compte s'élève à € 1 655 milliers au 31 décembre 2009.

- En 2009, la Banque et l'Espagne ont décidé d'un commun accord la création d'un compte fiduciaire au service de la cohésion sociale en Europe, baptisé "*Spanish Social Cohesion Account*", doté de deux millions d'euros, qui seront déboursés en 2009 et 2010.

Le solde de ce compte s'élève à € 1 001 milliers au 31 décembre 2009.

Note I - Compte Fiduciaire Sélectif (CFS)

- Modalités de fonctionnement

Le principe de fonctionnement de ce compte est basé sur les bonifications d'intérêt. Il couvre le différentiel de taux d'intérêt entre le taux habituellement pratiqué par la Banque et le taux remboursé par l'emprunteur. Le compte peut aussi être utilisé pour l'octroi de dons.

Un projet financé par la CEB peut, sur proposition du Gouverneur, bénéficier d'une bonification d'intérêt au titre du CFS après approbation au cas par cas par le Conseil d'administration. Les ressources du CFS sont utilisées pour des projets ayant une haute finalité sociale et situés dans des pays éligibles.

Toute proposition de bonification est mentionnée dans la demande de prêt soumise par le Gouverneur au Conseil d'administration pour approbation.

- Ressources

Le CFS est alimenté par :

a) des subventions reçues des États membres de la CEB, au moyen de dividendes à caractère social, lors de l'affectation du résultat annuel de la Banque
b) des contributions volontaires des États membres de la Banque
c) des contributions volontaires des Membres du Conseil de l'Europe
d) des contributions volontaires des pays non-membres du Conseil de l'Europe ou institutions internationales après accord du Conseil de direction et du Conseil d'administration.

- Traitement comptable

Le CFS est scindé en deux sous-comptes :

- Un sous-compte des États membres, enregistrant le montant des ressources disponibles : au crédit sont inscrits les contributions reçues des États ainsi que le produit de la rémunération des ressources du CFS ; au débit sont portés les dons versés et les bonifications totales d'intérêts accordées au jour du versement de chaque prêt concerné.
- Un sous-compte des projets bonifiés, enregistrant les bonifications d'intérêt : au débit est inscrit le montant des bonifications portées au crédit du compte de résultat de la Banque, selon le même rythme que celui du paiement des intérêts par l'emprunteur ; au crédit sont inscrites les bonifications d'intérêts accordées au jour du décaissement du prêt bonifié.

en milliers d'euros

1) Sous-compte des États membres	**Débit**	**Crédit**
Solde du sous-compte au 1er janvier 2008		**52 426**
Versement des États membres au titre de l'exercice 2008		5 000
Intérêts créditeurs versés au CFS		3 403
Bonifications de prêts décaissés	9 778	
Dons accordés	980	
Solde du sous-compte au 31 décembre 2008 (a)		**50 071**
Intérêts créditeurs versés au CFS		2 331
Bonifications de prêts décaissés	9 115	
Dons accordés	923	
Solde du sous-compte au 31 décembre 2009 (b)		**42 364**
2) Sous-compte des projets bonifiés		
Solde du sous-compte au 1er janvier 2008		**23 038**
Bonifications de prêts décaissés en 2008		9 778
Paiements des bonifications	4 203	
Solde du sous-compte au 31 décembre 2008 (c)		**28 613**
Bonifications de prêts décaissés en 2009		9 115
Paiements des bonifications	4 672	
Solde du sous-compte au 31 décembre 2009 (d)		**33 056**
Solde du CFS au 31 décembre 2008 (a) + (c)		**78 684**
Solde du CFS au 31 décembre 2009 (b) + (d)		**75 420**

Dons

Depuis sa création en 1995, le CFS a permis l'octroi de dons, pour un montant total de € 13,3 millions (2008 : € 12,4 millions).

La ventilation des dons versés au cours de ces deux derniers exercices est la suivante :

en milliers d'euros

Versements	2009	2008
Géorgie (UNHCR) : projet de réhabilitation des centres collectifs de la "Stratégie sur les abris d'urgence et l'équipement contre l'hiver"	500	
Géorgie (PNUD) : projet de réhabilitation d'infrastructures endommagées lors des événements de l'été 2008	250	
Géorgie (Conseil de l'Europe) : projet visant à lutter contre la violence physique dans les écoles par la formation des enseignants aux méthodes de résolution des conflits	98	
Géorgie (Conseil de l'Europe) : projet "Soutien aux populations déplacées – Formation aux relations intercommunautaires"	75	
Bosnie-Herzegovine (HCR) : projet visant à faciliter le retour de personnes déplacées, victimes de la guerre, résidant toujours dans des centres collectifs		265
Serbie (HCR) : projet de microcrédits au logement en faveur des personnes déplacées du Kosovo cherchant à s'intégrer localement		265
Géorgie (UNICEF) : projet destiné à créer et à équiper un centre communautaire en faveur des enfants déplacés et touchés par les conflits ainsi que leur famille		250
Moldova (UNICEF) : projet visant à améliorer dans tout le pays la survie, la croissance et le développement des enfants prématurés ayant un très faible poids de naissance		200
Total	**923**	**980**

Encours des prêts et engagements de financement par pays, avec bonification d'intérêts du CFS

en milliers d'euros

	Encours		Engagements de financement	
Répartition par pays de localisation de l'emprunteur	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2008
Roumanie	290 606	194 356	49 780	154 030
Hongrie	201 567	221 927		2 000
Croatie	144 554	155 643	5 173	11 765
Pologne	63 417	68 115	245 000	250 000
Albanie	52 283	31 597	58 011	38 828
Serbie	28 500	18 600	21 100	11 000
République slovaque	17 461	21 698		
Bosnie-Herzégovine	16 257	15 079	2 220	5 724
Bulgarie	14 596	15 291	2 903	6 779
Moldova	9 013	6 203	10 887	4 697
Lituanie	6 632	7 332	2 172	2 172
Slovénie	1 977	3 324		
Total	**846 863**	**759 165**	**397 246**	**486 995**

Ces encours sont inclus dans le portefeuille de prêts de la Banque (note F).

Note J - Provisions pour risques et charges

La Banque a constitué, au titre des avantages postérieurs à l'emploi, les provisions pour risques et charges suivantes :

en milliers d'euros

	31/12/2009	31/12/2008
Provisions pour engagements de pension	59 710	54 232
Provisions pour autres avantages postérieurs à l'emploi	14 181	13 494
Total	**73 891**	**67 726**

La Banque administre un régime de pension et des avantages postérieurs à l'emploi connexes (assurance maladie notamment). Le montant de l'engagement au titre des différents avantages postérieurs à l'emploi est déterminé séparément, selon la méthode d'évaluation actuarielle des unités de crédit projetées. La dernière évaluation actuarielle a été effectuée au 31 décembre 2009 sur la base des données individuelles au 30 juin 2009.

Régime de pension

La situation financière du régime de pension est la suivante :

en milliers d'euros

	31/12/2009	31/12/2008
Situation financière du régime au 31 décembre		
Passif actuariel	(63 925)	(49 995)
Excédent / (déficit) actuariel	(63 925)	(49 995)
Stock de gains / (pertes) actuariels non reconnus	4 215	(4 237)
Provision au 31 décembre	**(59 710)**	**(54 232)**
Évolution de la provision au 31 décembre		
Provision au 1er janvier	**(54 232)**	**(48 867)**
Coût des services rendus	(3 663)	(3 676)
Charge financière liée à l'actualisation des engagements	(2 895)	(2 604)
Amortissement des écarts actuariels		
Charge comptable de l'exercice	(6 558)	(6 280)
Prestations versées	1 080	915
Provision au 31 décembre	**(59 710)**	**(54 232)**

Les principales hypothèses retenues pour déterminer les engagements au titre du régime de pension figurent ci-dessous :

Informations diverses	2009	2008
Taux d'intérêt	5,70%	5,85%
Taux d'inflation	2,00%	2,00%
Taux de revalorisation des pensions	2,00%	2,00%
Taux d'augmentation des traitements	5,00%	5,00%
Moyenne de vie active résiduelle des agents au 31 décembre	13	14

Avantages postérieurs à l'emploi connexes au régime de pension

La situation financière des avantages connexes au régime de pension est la suivante :

en milliers d'euros

	31/12/2009	31/12/2008
Situation financière du régime au 31 décembre		
Passif actuariel	(15 630)	(8 299)
Excédent / (déficit) actuariel	(15 630)	(8 299)
Stock de gains / (pertes) actuariels non reconnus	1 449	(5 195)
(Provision) / créance au 31 décembre	**(14 181)**	**(13 494)**
Évolution de la provision au 31 décembre		
(Provision) / créance au 1er janvier	**(13 494)**	**(12 586)**
Coût des services rendus	(655)	(757)
Charge financière liée à l'actualisation des engagements	(482)	(494)
Amortissement des écarts actuariels	325	224
Charge comptable de l'exercice	(812)	(1 027)
Prestations versées	125	119
(Provision) / créance au 31 décembre	**(14 181)**	**(13 494)**

Les hypothèses économiques retenues pour déterminer les engagements au titre des avantages connexes sont identiques à celles retenues pour le régime de pension.

En outre, comme en 2008, l'engagement de la Banque au titre de l'assurance-maladie pour les pensionnés a été évalué sur la base d'un taux d'augmentation des cotisations patronales de 7,50% par an. Ce taux reste constant jusqu'en 2010 inclus et est de 6,00% au-delà.

Note K - Capital

La répartition du capital par pays membre est présentée ci-dessous :

en milliers d'euros

Membres	Capital souscrit	Fraction non appelée	Capital appelé
Allemagne	549 692	489 000	60 692
France	549 692	489 000	60 692
Italie	549 692	489 000	60 692
Espagne	358 504	318 922	39 582
Turquie	233 077	207 344	25 733
Pays-Bas	119 338	106 161	13 177
Belgique	98 634	87 746	10 888
Grèce	98 634	87 746	10 888
Portugal	83 538	74 315	9 223
Suède	83 538	74 315	9 223
Pologne	76 988	68 488	8 500
Suisse	53 824	43 229	10 595
Danemark	53 823	47 879	5 944
Norvège	41 889	37 264	4 625
Finlande	41 889	37 264	4 625
Bulgarie	37 491	33 352	4 139
Roumanie	35 963	31 993	3 970
Irlande	28 998	25 797	3 201
Hongrie	26 884	23 916	2 968
République tchèque	25 833	22 981	2 852
Luxembourg	20 849	18 547	2 302
Serbie	15 511	13 799	1 712
Croatie	12 831	11 414	1 417
Chypre	11 934	10 617	1 317
République slovaque	11 380	10 123	1 257
Albanie	8 034	7 147	887
Lettonie	7 688	6 840	848
Estonie	7 637	6 794	843
"l'ex-République yougoslave de Macédoine"	7 637	6 794	843
Lituanie	7 556	6 722	834
Slovénie	7 380	6 565	815
Islande	6 089	5 417	672
Malte	6 089	5 417	672
Géorgie	5 928	5 274	654
Bosnie-Herzégovine	5 816	5 174	642
Monténégro	3 952	3 516	436
Moldova	3 294	2 930	364
Saint-Marin	2 921	2 478	443
Liechtenstein	2 921	2 374	547
Saint-Siège	82	58	24
Total 2009	**3 303 450**	**2 933 712**	**369 738**
Total 2008	**3 303 450**	**2 933 712**	**369 738**

Le capital souscrit, appelé, non versé et les réserves à recevoir, se décomposent de la manière suivante :

en milliers d'euros

Membres	Capital	Réserves	Total
Géorgie	164	434	598
Monténégro	109	325	434
Total	**273**	**759**	**1 032**

Le montant du résultat 2009 par titre du capital s'élève à € 32,41 (€ 29,01 pour 2008).

Note L - Marge d'intérêts

Les produits et les charges sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif (intérêts, commissions et frais).

La variation de valeur calculée hors intérêts courus sur les instruments financiers est comptabilisée en "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat" (note M).

Les produits et les charges d'intérêt sur les dérivés de couverture de juste valeur sont présentés avec les produits et charges des éléments dont ils contribuent à la couverture des risques.

en milliers d'euros

	2009	2008
Actifs financiers disponibles à la vente		
Opérations sur titres	77 138	123 452
Dérivés de couverture	(18 606)	7 577
Sous total	**58 532**	**131 029**
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle		
Prêts (à l'exclusion de l'interbancaire)	303 462	595 308
Autres créances (*)	27 494	88 110
Dérivés de couverture	(71 914)	(5 003)
Sous total	**259 042**	**678 415**
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Opérations sur titres	88 524	92 554
Sous total	**88 524**	**92 554**
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle		
Emprunts	(17)	(10)
Comptes rémunérés	(5 387)	(8 579)
Sous total	**(5 404)**	**(8 589)**
Dettes représentées par un titre		
Émissions	(743 323)	(684 810)
Dérivés de couverture	487 487	(82 369)
Sous total	**(255 836)**	**(767 179)**
Autres intérêts et charges assimilés	(3 377)	(3 098)
Marge d'intérêts	**141 481**	**123 132**

() Les intérêts nets liés aux swaps de change sont enregistrés dans la "Marge d'intérêts" à compter du 1er janvier 2009. Ce classement permet d'isoler l'incidence de la juste valeur des instruments financiers, hors coupons courus, dans la rubrique "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat" et reste sans incidence sur le montant du "Produit net bancaire". Le reclassement pro-forma a été fait au 31 décembre 2008 (€ 5 150 milliers) entre les postes "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat" et "Créances sur les établissements de crédit et la clientèle".*

Les intérêts sur prêts se rattachant à l'exercice se répartissent de la manière suivante :

en milliers d'euros

Répartition par pays de localisation de l'emprunteur	2009	2008
Espagne	33 963	106 282
Pologne	31 782	44 375
Turquie	29 131	37 329
Italie	26 559	59 576
Hongrie	23 077	35 603
France	20 945	54 429
Grèce	18 605	21 421
Finlande	17 310	34 218
Roumanie	14 400	18 260
Allemagne	14 105	45 623
Chypre	14 094	24 252
Croatie	10 329	8 459
Portugal	9 381	24 590
Danemark	5 249	16 205
Malte	4 437	4 794
Lettonie	4 289	6 304
Islande	3 917	6 140
Suède	3 544	11 787
Bosnie-Herzégovine	2 755	3 031
Slovénie	2 105	3 728
Norvège	1 937	6 758
Bulgarie	1 825	3 813
Belgique	1 693	7 233
Serbie	1 488	1 566
Lituanie	1 380	1 430
Albanie	1 284	1 108
Irlande	1 263	2 198
République tchèque	683	1 313
"l'ex-République yougoslave de Macédoine"	674	1 195
République slovaque	586	1 660
Moldova	368	206
Estonie	235	335
Saint-Marin	69	87
Total	**303 462**	**595 308**

Note M - Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Les gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat recouvrent les éléments de résultat afférents aux instruments financiers à l'exception des produits et charges d'intérêts présentés dans la "Marge d'intérêts" (note L).

en milliers d'euros

	2009	2008
Résultat net sur instruments de couverture de juste valeur	(438 097)	772 274
Réévaluation des éléments couverts attribuable aux risques couverts	438 247	(773 234)
Résultat sur instruments financiers dérivés (*)	(1 387)	4 942
Réévaluation des positions de change	12	683
Total	**(1 225)**	**4 665**

() Résultat lié aux instruments financiers dérivés de couverture de la CEB dont la relation de couverture n'est pas admise par la norme IAS 39. Les intérêts nets liés aux swaps de change sont enregistrés dans la "Marge d'intérêts" à compter du 1er janvier 2009. Ce classement permet d'isoler l'incidence de la juste valeur des instruments financiers, hors coupons courus, dans la rubrique "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat" et reste sans incidence sur le montant du "Produit net bancaire". Le reclassement pro-forma a été fait au 31 décembre 2008 (€ 5 150 milliers) entre les postes "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat" et "Créances sur les établissements de crédit et la clientèle".*

Note N - Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

en milliers d'euros

	2009	2008
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs disponibles à la vente	120	(684)
Dividendes reçus	63	58
Total	**183**	**(626)**

Note O - Commissions et autres charges nettes d'exploitation

Les commissions nettes se décomposent comme suit :

en milliers d'euros

	2009	2008
Produits bancaires divers	255	266
Frais bancaires (*)	(1 828)	(1 180)
Commissions et autres charges nettes d'exploitation	**(1 573)**	**(914)**

() Les frais des services externes liés aux émissions de la Banque (rating, consulting, audit, juridiques) sont classés en "Produit net bancaire" à compter du 1er janvier 2009. Le reclassement pro-forma a été fait au 31 décembre 2008 (€ 496 milliers) entre les postes "Autres charges générales d'exploitation" et "Commissions et autres charges nettes d'exploitation".*

Note P - Charges générales d'exploitation

en milliers d'euros

	2009	2008
Charges de personnel		
Salaires et traitements	16 894	15 301
Charges sociales et de pension	4 091	4 290
Autres charges générales d'exploitation (*)	8 096	8 307
Total	**29 081**	**27 898**

() Les frais des services externes liés aux émissions de la Banque (rating, consulting, audit, juridiques) sont classés en "Produit net bancaire" à compter du 1er janvier 2009. Le reclassement pro-forma a été fait au 31 décembre 2008 (€ 496 milliers) entre les postes "Autres charges générales d'exploitation" et "Commissions et autres charges nettes d'exploitation".*

Au 31 décembre 2009, l'effectif de la Banque comptait : 4 hors cadres élus (Gouverneur, Vice-Gouverneur Délégué et Vice-Gouverneurs) et 150 agents permanents. Au 31 décembre 2008 : 4 hors cadres élus (Gouverneur, Vice-Gouverneur Délégué et Vice-Gouverneurs) et 142 agents permanents.

Note Q - Coût du risque

Le coût du risque recouvre la charge des dépréciations constituées au titre du risque de crédit inhérent à l'activité de la Banque.

en milliers d'euros

Coût du risque de l'exercice	2009	2008
Dotations nettes aux dépréciations	913	909
Récupérations sur créances amorties		
Créances irrécouvrables non couvertes par des dépréciations		
Total du coût du risque de l'exercice	**913**	**909**

en milliers d'euros

Coût du risque de l'exercice par nature d'actifs	2009	2008
Prêts et créances sur les établissements de crédit	913	909
Prêts et créances sur la clientèle		
Actifs financiers disponibles à la vente		
Autres actifs		
Engagements par signature et divers		
Total du coût du risque de l'exercice	**913**	**909**

en milliers d'euros

Dépréciations constituées au titre du risque de crédit	2009	2008
Total des dépréciations en début d'excercice	909	
Dotations nettes aux dépréciations	913	909
Utilisation de dépréciations		
Total des dépréciations en fin de l'exercice	**1 822**	**909**

Note R - Autres informations et événements postérieurs à la date de clôture

Le 7 décembre 2009, dans le cadre d'un litige commencé en 2001, opposant la Banque à l'un de ses agents payeurs, le Tribunal Suprême du Royaume d'Espagne a rendu son arrêt : l'agent payeur a été condamné à payer à la CEB € 16,2 millions pour non-exécution de ses obligations, plus intérêts à partir de la date de l'arrêt, ainsi que les dépens de la première instance. L'exécution de l'arrêt est en cours et un montant de € 16,3 millions a été versé le 19 février 2010.

Aucun événement important appelant des mentions complémentaires ou un ajustement aux présents états financiers n'est intervenu entre le 31 décembre 2009 et la date de l'arrêté des comptes par le Gouverneur le 23 février 2010.

Rapport de l'Audit externe

Deloitte.

Deloitte & Associés
185, avenue Charles-de-Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
Télécopieur : + 33 (0) 1 40 88 28 28
www.deloitte.fr

Banque de Développement du Conseil de l'Europe

55, avenue Kléber
75116 Paris

Rapport de l'Auditeur externe
sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux membres du Conseil d'Administration et du Conseil de Direction,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil de Direction, nous avons audité les états financiers de la Banque de Développement du Conseil de l'Europe relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2009, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces états financiers comprennent le bilan, le compte de résultat, l'état du résultat net et des variations de valeur des actifs et des passifs comptabilisées directement en capitaux propres, l'état de variation des capitaux propres, les tableaux de flux de trésorerie et les notes annexes incluant un résumé des principales méthodes comptables ainsi que des notes explicatives.

Responsabilité du Gouverneur

Le Gouverneur est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur externe

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit (ISA). Ces normes requièrent de se conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Société anonyme au capital de 1 723 040 €
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre du Conseil Régional de Paris / Ile-de-France
Société de Commissaires aux Comptes, membre de la Compagnie régionale de Versailles
572 028 041 RCS Nanterre
TVA : FR 02 572 028 041

Member of Deloitte Touche Tohmatsu

Deloitte.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures visant à recueillir des éléments probants relatifs aux montants et informations fournis dans les états financiers. Le choix de ces procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers puissent comporter des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans la société relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers afin de définir les procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues ainsi que du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Gouverneur, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de la Banque de Développement du Conseil de l'Europe au 31 décembre 2009, ainsi que de la performance financière de ses opérations et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

Neuilly-sur-Seine, le 24 février 2010.

Deloitte & Associés

Jose-Luis Garcia

Sylvie Bourguignon

Rapport du Comité de surveillance sur le bilan et le compte de résultat ainsi que sur les Notes annexes aux États financiers pour 2009

Conformément au mandat qui lui a été donné en vertu de l'Article XII du Statut de la Banque de Développement du Conseil de l'Europe et de l'Article I de son Règlement Intérieur, le Comité de surveillance s'est réuni à plusieurs reprises à Paris en 2009, ainsi que du 22 au 25 février 2010, pour contrôler le bilan et le compte de résultat de la CEB, ainsi que les Notes annexes aux États financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Se fondant sur la Résolution 343 (2002) du Conseil de direction, clarifiée par la décision prise par ce dernier à sa réunion du 10 décembre 2004, et faisant suite à la recommandation du Conseil d'administration sur ce point ainsi qu'aux conclusions adoptées par le Comité de surveillance les années précédentes, l'Auditeur externe, Deloitte & assiociés, a présenté son rapport et donné, en tant que de besoin, les détails du déroulement de l'audit.

Le Comité de surveillance a procédé à l'audit de la CEB pour l'exercice 2009 de la manière suivante :

- en consultant le Gouverneur, les Vice-Gouverneurs, les Directeurs et les autres agents de la Banque concernés
- en examinant les documents comptables de la Banque pour l'exercice 2009, comprenant le bilan au 31 décembre 2009, le compte de résultat et les Notes annexes aux États financiers, qui ont été préparés par le Département de la Comptabilité de la Banque et signés par le Gouverneur le 23 février 2010
- en consultant l'Audit Interne et en examinant ses rapports
- en consultant l'Auditeur externe de la Banque et en examinant son rapport préliminaire et son rapport détaillé pour l'exercice 2009
- en obtenant l'opinion signée par l'Auditeur externe le 24 février 2010
- en obtenant l'ensemble des documents, renseignements et explications qu'il a estimés nécessaires et qui lui ont été volontiers communiqués par le Gouverneur, les Vice-Gouverneurs, l'Auditeur externe, les Directeurs et les agnets concernés.

Le Comité de surveillance certifie, sur la base des renseignements mis à sa disposition et dans toute la mesure où il a pu s'en assurer, que le bilan et le compte de résultat de la CEB, y compris les Notes annexes aux États financiers, concordent avec les écritures et autres pièces comptables et reflètent fidèlement et honnêtement, dans tous les aspects matériels, l'état des opérations de la CEB au 31 décembre 2009, le résultat de ses opérations et ses flux de trésorerie pour l'exercice écoulé, en conformité avec les normes IFRS (International Financial Reporting Standards) édictées par l'Union européenne.

Paris, le 25 février 2010

Nicola CECCAROLI
Eden ALI
Ali ACU

Extrait du procès-verbal de la 263e réunion du Conseil d'administration de la CEB

Résolution 1527 (2010) **CA/PV 263 (2010)**

Paris, le 26 mars 2010

Le Conseil d'administration

Vu l'article XI, section 2 du Statut de la Banque
Vu le bilan, le compte de résultat et les Notes annexes aux États financiers au 31 décembre 2009
Ayant pris acte du rapport de l'audit externe au 24 février 2010
Ayant pris acte du rapport du Comité de surveillance au 25 février 2010
Ayant pris acte de la Note du Gouverneur du 26 février 2010

1. recommande au Conseil de direction d'approuver le bilan, le compte de résultat et les Notes annexes aux états financiers au 31 décembre 2009
2. donne quitus au Gouverneur de sa gestion financière pour l'exercice 2009
3. décide d'affecter le bénéfice net de l'exercice 2009 (+ € 107 049 332) comme suit :
 - € 101 049 332 à la Réserve générale
 - € 6 000 000 à titre de dividende social destiné à subventionner le Compte Fiduciaire Sélectif
4. recommande au Conseil de direction d'approuver le point 3 ci-dessus.

Extrait du procès-verbal de la 194e réunion du Conseil de direction de la CEB

Résolution 381 (2010) **CD/PV 194 (2010)**

Paris, le 30 mars 2010

Le Conseil de direction

Vu l'article IX, section 3, paragraphe 1, litt. e du Statut de la Banque
Vu le bilan, et le compte de résultat ainsi que les Notes annexes aux États financiers au 31 décembre 2009
Vu la certification de l'auditeur externe du 24 février 2010
Vu les rapports des organes statutaires de la Banque, à savoir :

- le rapport du Gouverneur pour l'exercice 2009
- le rapport du Comité de surveillance du 25 février 2010

Vu la Résolution 1527 (2010) du Conseil d'administration

Ayant entendu le Comité de surveillance

Décide :

- d'approuver le rapport annuel, les comptes et le bilan général de la Banque pour 2009
- de donner quitus au Conseil d'administration pour l'année 2009
- d'entériner le paragraphe 3 de la Résolution 1527 (2010) du Conseil d'administration du 26 mars 2010 par lequel le Conseil d'administration a affecté le bénéfice net de 2009, de € 107 049 332 comme suit :
 - € 101 049 332 à la Réserve générale
 - € 6 000 000 à titre de dividende social destiné à subventionner le Compte Fiduciaire Sélectif

Bilan au 31 décembre 2009 après affectation du résultat

en milliers d'euros

Actif	31/12/2009	31/12/2008
Caisse, avoirs auprès des banques centrales	386 883	194 275
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	314 346	289 582
Instruments dérivés de couverture	1 295 361	1 693 822
Actifs financiers disponibles à la vente	4 965 778	2 628 227
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle		
Prêts	12 326 370	12 601 277
Autres créances	1 281 996	1 979 204
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	2 123 226	1 975 983
Immobilisations corporelles et incorporelles	31 215	31 738
Comptes de régularisation et actifs divers	5 405	8 932
Total de l'actif	**22 730 580**	**21 403 040**

Passif		
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2 312 949	2 515 544
Instruments dérivés de couverture	372 974	434 793
Dettes envers la clientèle	67 747	73 281
Dettes représentées par un titre	17 680 780	16 171 014
Comptes de régularisation et passifs divers	188 047	277 269
Compte Fiduciaire Sélectif (CFS)	81 420	78 684
Provisions pour risques et charges	73 891	67 726
Total dettes	**20 777 808**	**19 618 311**
Capital		
Souscrit	3 303 450	3 303 450
Non appelé	(2 933 712)	(2 933 712)
Appelé	369 738	369 738
Réserve générale	1 686 636	1 585 587
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(103 602)	(170 596)
Total capitaux propres	**1 952 772**	**1 784 729**
Total du passif	**22 730 580**	**21 403 040**

Notes au lecteur

Dénomination : La Banque a existé, depuis sa création en 1956, sous trois dénominations successives. Depuis le 1er novembre 1999, elle est connue sous le nom de CEB - Banque de Développement du Conseil de l'Europe.

États membres : Au 31 décembre 2009, la Banque comptait 40 États membres : Albanie, Allemagne, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, "l'ex-République yougoslave de Macédoine", Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Moldova, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République slovaque, République tchèque, Roumanie, Saint-Marin, Saint-Siège, Serbie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie. Un contrat d'association a lié l'ex-Yougoslavie à la Banque comme membre Associé, de 1986 à 1991.

Statut : Le premier Statut a été adopté par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe le 16 avril 1956, par la Résolution (56)9. Un nouveau Statut, adopté par le Comité des Ministres le 16 juin 1993, par la Résolution (93)22, est entré en vigueur le 18 mars 1997, après ratification par tous les États membres.

Pays du groupe cible : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Estonie, Géorgie, Hongrie, "l'ex-République yougoslave de Macédoine", Lettonie, Lituanie, Malte, Moldova, Monténégro, Pologne, République slovaque, République tchèque, Roumanie, Serbie, Slovénie et Turquie.

Projet approuvé : Projet présenté au Conseil d'administration et qui a reçu son accord pour le financement.

Prêt décaissé : Prêt effectivement versé au bénéficiaire.

Tranches de prêt : Le financement est versé en plusieurs fois, selon l'avancement des travaux, jusqu'au montant du plafond autorisé par le Conseil d'administration.

Engagements de financement : Montant total des contrats-cadres signés, et des projets individuels (hors contrats-cadres) qui ont fait l'objet d'au moins un décaissement.

Compte Fiduciaire Sélectif (CFS) : Compte spécial créé en 1995 pour octroyer des bonifications d'intérêts en faveur de projets relevant des objectifs hautement prioritaires de la CEB et dans les pays en transition. Il est alimenté par des prélèvements sur les profits de la Banque et par des contributions volontaires des États membres. Ce compte peut également être utilisé pour des dons, accordés par le Conseil d'administration.

Encours : Montant des prêts décaissés et non encore remboursés.

Capital souscrit : Titres de participation émis par la CEB, auxquels les membres ont souscrit.

Capital appelé : Total du capital versé et du capital à verser.

Capital non appelé : Différence entre le capital souscrit et le capital appelé.

Photos : couverture et pages intérieures p. 1, 13-35 and 48-49 (© Daniel Mihailescu / AFP) - Autres photos : Photothèque CEB - Créations Philippe Toumire - Impression Soregraph

CEB
BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE

55, avenue Kléber
FR-75116 PARIS, FRANCE

Téléphone : +33 (0)1 47 55 55 00
Fax : +33 (0)1 47 55 03 38
Swift : CEFPFRPP

www.coebank.org

ISSN : 1563-2598